



Arles Crau Camargue Montagnette

DÉBAT
D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
2016

SOMMAIRE

A - LE BUDGET PRINCIPAL	p 03
1 les ressources	p 03
a) les dotations de l'État	p 03
b) les recettes fiscales	p 04
2 les dotations aux communes	p 05
a) la dotation de solidarité communautaire	p 05
b) l'attribution de compensation	p 05
3 les actions et services communautaires	p 06
a) le développement économique	p 06
b) l'emploi	p 12
c) l'habitat	p 13
d) le transport et les déplacements	p 16
e) la politique de la ville	p 17
f) l'aménagement de l'espace	p 19
g) l'aménagement numérique	p 21
h) l'information géographique	p 22
i) le conservatoire de musique	p 22
j) la gestion des déchets ménagers et assimilés	p 24
k) le grand cycle de l'eau et prévention des risques	p 24
4 les dépenses de personnel	p 26
5 la prospective budgétaire	p 27
B - LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	p 28
C - LA DETTE	p 31
D - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	p 31
E - LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	p 31
ANNEXES	p 33
1 état de la dette	
2 budget principal - prospective budgétaire	
3 budget annexe de l'eau - prospective budgétaire	
4 budget annexe de l'assainissement - prospective budgétaire	
5 rapport de rétro-prospective 2012-2021	
6 autorisations de programme / d'engagement	

LES FINANCES INTERCOMMUNALES

ACCM dispose de 7 budgets :

- ✓ le budget principal
- ✓ le budget annexe de l'eau
- ✓ le budget annexe de l'assainissement
- ✓ 4 budgets annexes de zones économiques : Plaine de Montmajour et Fer à cheval (Arles), Roubian (Tarascon), Ecopôle (Saint-Martin-de-Crau).

Chacun de ces budgets est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

A. le budget principal

1. les ressources

a) les dotations de l'État

- ✓ la dotation d'intercommunalité

La dotation d'intercommunalité est répartie entre la dotation de base à hauteur de 30%, et la dotation de péréquation à hauteur de 70%. ACCM a perçu en 2015 la somme de 0,88 M€, déduction faite du prélèvement effectué par l'État (212.000 € pour 2014 et 557.000 € pour 2015).

Ce prélèvement s'est élevé à 3,67 milliards d'euros en 2015. Il sera de nouveau de 3,67 milliards d'euros en 2016 (ainsi qu'en 2017, soit 11 milliards d'euros au total). Une partie de cet effort sera selon ce projet supporté par le bloc local pour 2,071 milliards d'euros, dont 621 millions d'euros pour les seuls établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. La prévision pour 2016 intègre donc une baisse supplémentaire de 0,55 M€ par rapport à 2015 (une nouvelle baisse identique est prévue en 2017).

Il est à noter que la dotation d'intercommunalité perçue en 2015 représente, après prélèvement pour contribution au redressement des finances publiques, 10,24 € par habitant. Une dotation inférieure à la moyenne en raison d'un potentiel fiscal supérieur à celui de la catégorie (580 € par habitant pour ACCM contre 438 € en moyenne), mais surtout par la faiblesse du coefficient d'intégration fiscale (0,15 contre 0,32 en moyenne).

- ✓ les dotations de compensation

◆ la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

Hypothèse de stabilité de cette dotation (4,96 M€ perçus en 2015).

À noter : l'autre composante principale des dotations de compensation de la suppression de la taxe professionnelle, le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR), est inscrite en tant que recette fiscale, même si elle est versée par l'État est elle aussi figée (montant prévisionnel 2016 : 9,43 M€, stable par rapport à 2015).

◆ autres dotations de compensation : hypothèse de diminution de 1,3%.

b) les recettes fiscales

Celles-ci sont constituées, en remplacement partiel de la taxe professionnelle, de :

- ✓ **la cotisation foncière des entreprises (CFE)** : assise sur les valeurs locatives foncières. Le taux appliqué jusqu'en 2013 était celui d'ACCM, soit 24,22%, auxquels étaient ajoutés les taux du département et de la région, transférés à la communauté, soit au total un taux applicable de 30,95%. Les taux appliqués à chaque commune étaient lissés au fur et à mesure depuis 2004 vers ce taux moyen avec une harmonisation prévue pour 2015.
Suite au rattachement des Saintes-Maries-de-la-Mer à ACCM à compter du 1^{er} janvier 2014, il a été choisi de recalculer selon un dispositif dérogatoire un nouveau taux pondéré de 31,11%, applicable à l'ensemble des communes dès 2014 avec harmonisation définitive pour l'ensemble des communes en 2015.
La recette estimée pour 2016 est de 13,37 M€ (hypothèse + 2,5 % / 2015).
- ✓ **la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)** : ACCM perçoit une fraction (20%) de cette nouvelle taxe (partagée avec le département et la région). Le taux appliqué est progressif : sont redevables les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152.500 € (taux maximum de 1,5% au-dessus de 50 M€ de CA). À noter : du fait de dégrèvements de l'État, seules les entreprises dont le CA est supérieur à 0,5 M€ acquittent effectivement cette cotisation. ACCM a perçu 3,91 M€ en 2015. Hypothèse de stabilité en 2016.
- ✓ **la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)** : taxe transférée par l'État aux communautés (appliquée en fonction de la surface commerciale). Les collectivités peuvent moduler cette taxe par un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2. ACCM a perçu 1 M€ en 2015. Hypothèse de recettes en 2016 : 1,02 M€ (+ 2%).
- ✓ **l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Ifer)**. ACCM a perçu 0,63 M€ en 2015. Hypothèse de recettes en 2016 : 0,64 M€ (+ 2%).
- ✓ **la taxe d'habitation** : transfert de la recette perçue précédemment par le conseil général. La recette estimée pour 2016 est de 12 M€ (hypothèse + 2% / 2015)
- ✓ **la taxe sur le foncier non bâti** : transfert des taxes départementales et régionales. ACCM a perçu 0,12 M€ en 2015. La recette estimée pour 2016 devrait être légèrement supérieure (hypothèse + 2% / 2015)

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) mis en place en 2012 poursuit sa mise en place progressive. ACCM a perçu en 2015 la somme de 284.192 € (enveloppe nationale : 780 M€). Hypothèse de recettes 2016 : 364.349 € (enveloppe nationale 1 milliard d'euros). Il est à noter qu'ACCM est bénéficiaire du FPIC mais est également contributeur. Ainsi, 196.503 € ont été acquittés en 2015. Selon la même progression qu'évoquée ci-avant, l'hypothèse de contribution pour 2016 est estimée à 251.927 €.

Enfin, ACCM perçoit **le versement transport**, taxe acquittée, sauf cas particuliers, par les employeurs de plus de 11 salariés (9 salariés jusqu'en 2015). Le taux appliqué est de 0,8% depuis 2012. La recette attendue en 2016 s'élève à 4,08 M€.

A noter : dans le cadre de l'extension du territoire en 2014, ACCM a délibéré en faveur d'une application progressive du versement transport sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer ; le lissage fiscal prévoit un taux nul pour 2014 puis une augmentation de 0,2 % par an pour atteindre le taux intercommunal de 0,8 % à compter de 2018. Le versement transport sera donc appliqué sur le territoire de Saintes-Maries-de-la-Mer en 2016 pour 0,4 %.

2. les dotations aux communes

a) la dotation de solidarité communautaire

Le dynamisme économique de la communauté, dû en partie au développement de la filière logistique sur le territoire, s'est traduit par une nette progression des bases de taxe professionnelle puis de la CFE depuis la création d'ACCM ; ceci a permis de financer les actions relevant des compétences communautaires tout en versant aux communes membres une dotation de solidarité communautaire (DSC). Cette dotation, contrairement à l'attribution de compensation, n'est pas une dépense obligatoire. Elle n'engage donc pas ACCM sur la durée.

Rappelons que la DSC est répartie entre les communes selon 5 critères : la démographie (21%), le potentiel fiscal par habitant (20%), la longueur de voirie (10%), l'évolution des bases de taxe professionnelle (39%) et une dotation forfaitaire et égale (10%).

Compte tenu de la suppression de la TP, il est devenu impossible de mesurer l'évolution des bases de TP. Il a donc été décidé de figer les parts relevant du critère « évolution des bases de TP » au niveau de 2010 pour chacune des communes membres, les autres critères continuant à évoluer selon leurs règles propres.

L'intégration de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer en 2014 s'est traduite par une attribution à la commune d'une dotation de 0,23 M€.

Le montant de la DSC s'est donc élevé en 2015 à 5,4 M€.

Par ailleurs, une dotation de solidarité exceptionnelle a été mise en place en 2015, d'un montant de 1 M€, et répartie selon les critères suivants : population zones urbaines sensibles 60%, potentiel fiscal par habitat 20%, nombre de logements sociaux 20%. Cette dotation, caractérisée d'exceptionnelle, n'a pas vocation à perdurer. Une application sur une durée de deux ans avait été évoquée. Il sera donc proposé de la reconduire en 2016.

b) l'attribution de compensation

L'attribution de compensation est une dépense obligatoire pour la communauté d'agglomération. Elle est versée chaque année aux communes membres.

Cette attribution est égale au produit de taxe professionnelle (et dotations afférentes) que percevaient les communes avant la création d'ACCM, diminué du coût net des charges transférées, selon un principe de neutralité budgétaire au moment du transfert. Elle est réévaluée lors de chaque nouveau transfert de compétences, et n'est pas indexée.

L'enveloppe globale de l'attribution de compensation s'est élevée à 34,79 M€ en 2015. L'enveloppe 2016 pourrait évoluer à la baisse dans le cas d'une adhésion d'ACCM au Symadrem en substitution de ses communes membres (Arles, Tarascon, les Saintes-Maries-de-Mer), le montant des cotisations versées étant alors déduites des attributions des communes concernées (estimation à 0,9 M€).

3. les actions et services communautaires

a) le développement économique

➤ les zones économiques

En 2016, la communauté poursuivra les différents chantiers engagés depuis 2006 sur la quasi-totalité des zones d'activités dont elle a la responsabilité (création, extension, requalification).

Une partie des opérations est retracée dans quatre budgets annexes de zones :

1) la zone de la plaine de Montmajour

Cette zone d'activités économiques s'étend sur environ 17 hectares. Environ 9 hectares ont été cédés à la SCI Deltadis (centre Leclerc, station-service, Mac Donald's) ainsi qu'à la société CMCIC Lease (garage de l'Avenir, concession Audi, aire de lavage automobile).

Dans le cadre du plan de prévention des risques inondation (PPRI) approuvé par arrêté le 3 février 2015, la zone de la Plaine de Montmajour se trouve désormais en zonage R2A : zones urbanisées à dominante d'activités économiques (industrielle, artisanale ou commerciale) soumises à un aléa fort ($H > 1\text{m}$). Le règlement du PPRI interdit toute construction à vocation d'habitation (y compris logement de fonction), et impose la construction de niveaux refuge et des mesures particulières pour limiter les impacts en cas d'inondation.

Ce zonage réglementaire comprend également des zones de retrait liées à la sécurisation des digues. Cette zone RH, inconstructible, est de 150 mètres par rapport à la digue nord. Il est prévu, lors d'une révision du PPRI qui qualifiera la digue d'Arles à Tarascon comme « résistante à l'aléa de référence », à l'horizon 2020, de réduire cette zone RH à 100 mètres.

Cette constructibilité retrouvée a permis de finaliser les discussions visant à la commercialisation du dernier tènement foncier appartenant à la communauté d'agglomération.

Cette parcelle de plus d'1,8 hectare, dont un hectare immédiatement constructible, sera prochainement cédée à une enseigne de jardinerie.

Un projet structurant de développement d'une nouvelle offre commerciale, en partenariat étroit avec la ville d'Arles, intégrant notamment les espaces « friche Lustucru » et « Bricomarché » est également en gestation. Ce projet serait susceptible de conforter l'activité commerciale du nord d'Arles. Un aménageur privé, le groupe Frey, a été retenu par l'intercommunalité et la ville pour la concrétisation de cette ambition. Des contacts ont déjà été engagés avec les quelques propriétaires privés concernés.

2) la zone du fer à cheval

Le permis d'aménager de cette zone à vocation artisanale, datant de 2007, prévoyait une douzaine de lots de 2.000 m² à 11.000 m². La zone du fer à cheval se situait dans une zone inconstructible dans le PPRI anticipé.

Avec le PPRI, de même que pour la zone de la Plaine de Montmajour, la zone artisanale du Fer à cheval se trouve désormais en zone R2A, et soumise sur sa frange nord au zonage RH avec une distance de recul à la digue nord de 150 m dans l'immédiat, 100 m dans un futur proche.

Par ailleurs, le projet de pont désenclavant le port fluvial d'Arles impacte en partie le périmètre du permis d'aménager initial.

Un nouveau permis d'aménager, avec un dossier loi sur l'eau afférent, va donc être déposé, prenant en compte ces nouvelles contraintes et les possibilités d'évolutions futures.

3) la zone du Roubian tranches 7 et 8

28 hectares ont été aménagés sur les tranches 7 et 8 de la zone du Roubian :

- ✓ la tranche 7 propose 22 lots de 2.000 m² et 3 lots de 15.000 à 25.000 m²
- ✓ la tranche 8 est composée de 3 terrains de 60.000 m², 33.000 m² et 19.000 m². Deux terrains ont été vendus à la société Provence Tomates et à la société Gisone

L'opération d'ensemble (Roubian 7 et 8) d'un coût de 5,7 M€ HT (dont 3,7 M€ HT de travaux) s'équilibre avec les recettes liées à la cession des terrains et une subvention du conseil général dans le cadre du CDDA.

Les prescriptions du PPRiA de la commune de Tarascon (diminution du coefficient d'emprise au sol de 0,5 à 0,3 ainsi que l'obligation de construire les surfaces planchers à 1,20 mètre au-dessus du sol naturel) complexifient la commercialisation des disponibilités foncières.

Étant donné les nouvelles contraintes de commercialisation des lots de Roubian 7 et 8, la communauté a décidé de diminuer le prix des terrains concernés :

- de 35€/HT/m² à 25€/HT/m² pour les lots de 2 000 m²
- de 20€/HT/m² à 15€/HT/m² pour les lots d'un hectare et plus

Sur l'exercice 2015, deux lots de 2000 m² et un lot d'un hectare ont été cédés à des acteurs économiques.

A noter que les contraintes urbanistiques et architecturales devraient, dans le cadre de l'élaboration du PLU et surtout du PPRI, se réduire.

4) la zone Écopôle tranches 4 et 5

L'aménagement d'Écopôle 4 et Écopôle 5 est achevé.

La tranche Écopôle 4 est composée de deux lots d'environ 15.000 m² chacun, déjà vendus (Décathlon et Foodex qui vient récemment de s'agrandir).

Écopôle 5 accueille une enseigne de restauration rapide (Mac Donald's), une crèche inter-entreprises et, depuis cette année, un hôtel Ibis Budget d'une soixantaine de chambres ainsi qu'un restaurant Courtepaille.

Un second hôtel devrait voir prochainement le jour.

L'opération d'ensemble (Écopôle 4 et 5), estimée à 1,1 M€ HT (dont 600.000 € HT de travaux) s'équilibre avec les recettes liées à la cession des terrains et des subventions du conseil général dans le cadre du CDDA.

En dehors de ces opérations retracées dans des budgets annexes, ACCM poursuit ses efforts en termes d'aménagement et de requalification de ses zones économiques :

- ✓ les études de maîtrise d'œuvre ainsi que les études hydrauliques et réglementaires afférentes au projet de création d'un pont désenclavant le port fluvial d'Arles se poursuivent. L'autorisation préfectorale (suite à enquête publique) devrait être délivrée au premier semestre 2016. La première tranche de travaux commencera, dès obtention de l'arrêté, par les remblais en pré-chargement. Le chiffrage de l'opération s'est précisé : environ 9,6 millions d'euros (subventions obtenue de la région dans le cadre du contrat régional et sollicitée auprès du département ;
- ✓ le village d'entreprise de la ZI nord d'Arles a fait l'objet de travaux de rénovation ponctuels en 2014 et en 2015. Une étude de performance énergétique de l'ensemble du bâtiment a été menée en 2015, qui aboutira à la programmation de travaux de rénovation globale (désamiantage, changement du système de chauffage vétuste, isolation, changement des fenêtres...) ; parallèlement, des travaux de réfection des espaces communs (sanitaires, couloirs, salle de réunion) seront menés en 2016 ;
- ✓ le PAGR doit être reconnu d'intérêt communautaire. Le dossier loi sur l'eau concernant la création du bassin de rétention du PAGR devrait être réalisé conjointement avec celui de la zone du Fer à cheval et dans le sillage des autorisations du pont du port fluvial d'Arles. Les travaux de gestion des eaux pluviales seront alors mis en œuvre parallèlement à la création d'une voirie reliant les rues Rainard et Gallée ;
- ✓ des travaux de création de voirie, liaison des rues Chamson et Rolland Garros en ZI nord d'Arles, sont programmés pour 2016 ;
- ✓ des travaux de réfection importants, réalisés sur la zone Fourchon en 2015 (reprise des enrobés sur les ronds-points, reprise de la voirie rue Voortcamp), seront poursuivis en 2016 par la réfection des ronds-points Marie-Madeleine Fourcade et Lieutenant-colonel Marcel Mezy et îlots associés (entrée côté RN 113) ;
- ✓ les travaux d'aménagement permettant l'extension sur 120 hectares, de la zone industrielle du Bois de Leuze à Saint-Martin-de-Crau se sont achevés en 2014. Une partie des travaux de liaison des réseaux entre le nord, zone Ecopôle, et le sud, zone Bois de Leuze, devant passer sous la voie ferrée PLM n'a pas pu être réalisée, dans l'attente de l'accord définitif de la SNCF. Ces travaux devraient être réalisés en 2016. Des solutions techniques palliatives ont été trouvées dans l'attente. La mise en place d'un carrefour giratoire sur le chemin des Carmes sera étudiée ;
- ✓ les études en vue de la réhabilitation du pont des morts permettant d'assurer la continuité de circulation des véhicules entre le nord (Ecopole) et le sud (ZI Bois de Leuze) de la zone économique de Saint-Martin-de-Crau ont été engagées en 2014 et se sont poursuivies en 2015 ; les études géotechniques et les accords avec la SNCF sont en cours. Les travaux devraient démarrer en 2016 ;
- ✓ les travaux de création d'un giratoire en entrée de la zone industrielle du Bois de Leuze sur la RD 24 ont commencé en septembre 2015 et se poursuivront pendant le premier semestre 2016. Le montant de l'opération est estimé à 1,5 M€ TTC (avec le soutien financier de la région et du département, ainsi que la participation pour voirie et réseaux versée par l'entreprise de logistique dont l'accès sera facilité par la création de ce giratoire) ;

- ✓ le raccordement aux réseaux de la future zone logistique la Thominière est en attente de la validation du démarrage de l'opération du porteur du projet (opération reportée). Le montant de l'opération est estimé à 0,3 M€ TTC ;
- ✓ la réfection des zones du Cabrau, de Bois de Leuze et d'Écopôle va être échelonnée selon un programme quinquennal. Des investissements sont notamment prévus pour l'amélioration du réseau pluvial de la zone du Cabrau dès 2016 et seront prolongés par la réfection de la rue du Foirail en 2016 ;
- ✓ la réalisation d'une plate-forme multimodale de transfert entre les réseaux ferré et routier de la zone économique à Saint-Martin-de-Crau est à l'étude au plan de la faisabilité économique et de son mode de gestion (suite au développement de la zone logistique, les flux de containers pourraient permettre d'envisager un modèle économique durable). Si les conclusions s'avèrent positives, notamment au travers de l'adhésion des logisticiens, cette étude sera suivie en 2016 d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la plate-forme, en vue de la réalisation de travaux pour 2017-2018 ;
- ✓ le projet de requalification de la zone du Roubian est passé en phase opérationnelle avec le démarrage des études de maîtrise d'œuvre en 2015. Les travaux de réalisation de la tranche ferme du programme de requalification, sur la base du schéma d'aménagement construit avec le concours du CAUE (première tranche de travaux estimée à 1.730.000 €TTC, comprenant la requalification des voies est-ouest et nord-sud de la zone commerciale, la mise en place d'une signalétique spécifique et d'importants travaux de reprise du réseau et d'un bassin pluvial) commenceront en 2016.

Les marchés de prestation de service passés en 2014 et 2015 permettent l'entretien direct des zones économiques par ACCM (équipements de défense incendie, voirie, signalisation horizontale et verticale, réseaux et bassins pluviaux, espaces verts, ramassage déchets, éclairage public).

➤ les produits immobiliers

La maison des industries culturelles et des éditeurs

Au cours de l'année 2015, quatre nouveaux locataires se sont installés au sein de la Maison des industries culturelles et des éditeurs (Mice) : Olivier Durand, Portaparole, Inov'emploi et Arnaud Bizational, représentant 4 emplois. Deux entreprises (la compagnie Events et TBM Studio) ont pris leur envol et ont quitté le bâtiment vers des locaux plus adaptés à leur développement.

Le taux d'occupation de la Mice est actuellement de 79% (70% en décembre 2014) : outre France 3 et la CCIPA (Mopa), sept entreprises et trois associations y sont installées.

La desserte du bâtiment par la fibre optique constituera un enjeu important pour l'attractivité du lieu et le confort de ses occupants.

Le village d'entreprises

Au cours de l'année 2015, le village d'entreprises a accueilli cinq nouvelles structures représentant neuf emplois au total. Deux d'entre-elles sont des entreprises en phase de démarrage d'activité. Quatre entreprises ont, en revanche, quitté le bâtiment essentiellement du fait de difficultés économiques rencontrées.

Le taux d'occupation du village d'entreprises est actuellement de 65% (61% en décembre 2012), dont 30% représentent les bureaux occupés à titre gracieux, essentiellement par les structures d'aide à la création d'entreprises. Vingt entreprises et quatre associations sont installées au sein de ce bâtiment.

Une rencontre entre ACCM et l'ensemble des occupants du village d'entreprises a été organisée le 27 mars 2015. Cette réunion a permis de faire un point d'étape sur les travaux réalisés et les projets à venir. Un petit déjeuner a également été organisé par ACCM dans le hall d'accueil du bâtiment. Ce temps d'échange a permis aux occupants de se rencontrer dans un cadre convivial. Ces animations et rencontres seront systématisées et développées en 2016.

Les modalités de gestion du futur espace de co-working seront approfondies afin que cet espace puisse ouvrir dans le courant de l'année 2017. Le raccordement prochain du bâtiment à la fibre optique devrait renforcer l'attractivité de cet espace d'accueil d'acteurs économiques.

➤ **le conseil économique et social intercommunal**

Cette instance regroupe l'ensemble des forces vives du territoire intéressées, de près ou de loin, par les problématiques de développement économique et d'emploi. Chambres consulaires, organisations patronales et syndicales, services de l'État, collectivités territoriales contribuent ainsi à l'identification et à l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques.

En 2015, le Cési a notamment travaillé sur les filières industries culturelles et créatives, logistique, agroalimentaire, sur les clauses d'insertion, et a notamment permis de formaliser un partenariat avec la chambre des métiers des Bouches-du-Rhône.

Les travaux de cette instance se poursuivront en 2016.

➤ **animation, soutien, promotion de l'activité économique**

ACCM réitérera son action en matière d'animation économique à travers notamment l'organisation de rencontres inter-entreprises (événementiels en partenariat avec les pôles de compétitivité Terralia et Trimatec, journée inter-entreprises de Saint-Martin-de-Crau, matinée des chefs d'entreprises de Tarascon...).

ACCM contribuera à l'organisation d'événementiels structurants à l'image de la manifestation de portée régionale organisée par Afilog dans le cadre du «Tour de France» de l'activité logistique à Saint-Martin-de-Crau.

ACCM soutiendra également les structures d'accompagnement à la création, reprise transmission d'entreprises à l'image du soutien alloué à Initiative Pays d'Arles, à la couveuse Interface, à l'Adie, au syndicat des jeunes agriculteurs des Bouches-du-Rhône ainsi que l'action de soutien à l'exportation assurée par l'association Procamex.

ACCM confortera également la réflexion et les projets engagés en faveur de la promotion et du développement des filières leaders de son territoire :

- la filière transport-logistique par le biais de l'adhésion au Cluster Paca logistique
- les industries culturelles et créatives par le biais du soutien au pôle ICP, à la dynamique Archeomed
- les industries agroalimentaires, par le biais du soutien alloué au pôle de compétitivité Terralia
- la filière numérique, par le biais de la dynamique French culture tech,

Accompagner la direction des services informatiques dans la mise en œuvre du projet d'aménagement numérique, notamment par la sensibilisation des entreprises du territoire, constituera également une orientation forte en 2016.

Dans le champ de l'économie sociale et solidaire, la communauté poursuivra la mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions du contrat local de développement de l'économie sociale et solidaire (CLDESS). Elle orientera notamment son action en direction du soutien au secteur coopératif, au suivi des acteurs stratégiques, à l'accompagnement des porteurs de projet, ainsi qu'en assumant la responsabilité de l'organisation, au niveau local, du traditionnel mois de l'ESS.

En lien avec la requalification du village d'entreprises, la communauté souhaite conforter et regrouper l'ensemble des structures d'accompagnement des porteurs de projet du territoire intervenant dans le champ de la création, reprise/transmission d'entreprises.

ACCM, suite à la mobilisation de subventions de la part du ministère du Commerce et de l'Artisanat, engagera la mise en œuvre du Fisac Arles secteur sauvegardé, dans le prolongement des autres dispositifs actuellement en cours (Fisac Crau Montagnette, Fisac Arles hameaux et quartiers, Fisac ZUS Arles et Fisac Tarascon).

Ce dispositif permet aux artisans et commerçants du périmètre d'intervention de bénéficier d'une aide à la réhabilitation de leur devanture commerciale. Il permet également de favoriser l'émergence d'unions commerciales et artisanales en cofinçant leurs animations, et de cofinancer l'animation du dispositif par le biais d'une ressource humaine ad hoc ainsi que les actions de communication et d'évaluation. Le Fisac, à forte dimension partenariale, associe les chambres consulaires (de commerce et des métiers) ainsi que les communes concernées.

ACCM, toujours sur la problématique commerce/artisanat, maintiendra également son soutien à la manifestation « Camargue Gourmande », organisée par l'office de tourisme d'Arles. La communauté devrait également approfondir la réflexion visant au devenir du centre commercial de Barriol, avec le soutien de l'Epareca.

La communauté continuera également à assurer une veille sur les régimes d'aides mobilisables par les entreprises du territoire et à organiser, au cas par cas tours de table financiers et visites d'entreprises (Fibre Excellence, Lerm, Kazuba et Provence Tomates notamment en 2015).

La communauté a contribué également, en partenariat avec la CCI du Pays d'Arles, à l'émergence d'une association d'entreprises à Saint-Martin-de-Crau « Entreprises et Compétences de Saint-Martin-de-Crau » ainsi qu'à l'association « Compétences, Industries et Artisanat » à Tarascon qui rayonne sur les deux zones d'activités communautaires du Roubian et des Radoubs. Ces deux associations continueront à être accompagnées par ACCM.

Un partenariat a été formalisé avec la chambre de métiers et de l'artisanat régionale se matérialisant par la présence d'un agent de développement artisanal qui rayonnera sur le territoire ACCM dès le début du premier trimestre 2016. D'autres partenariats pourraient être formalisés dans le courant de l'année, notamment avec la CCI du Pays d'Arles et la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, voire Provence Promotion et la Compagnie Nationale du Rhône.

A noter les évolutions législatives relatives à la promulgation de la loi Notre qui vont se traduire notamment par la suppression de l'intérêt communautaire pour les actions de développement économique et les zones économiques (seules la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales resteront soumises à reconnaissance d'intérêt communautaire), ainsi que l'exercice par les communautés de la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

b) l'emploi

En 2016, comme pour les années précédentes, le budget d'ACCM en matière d'emploi s'articulera principalement autour du plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie), ainsi que du financement de la Mission locale du Delta et de la Maison de l'emploi.

Le Plan local pour l'insertion et l'emploi :

ACCM porte et anime le Plie dans le cadre d'un protocole renouvelé pour la période 2015-2019 et signé avec l'État, la région, le département et la chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles dans le but de conduire une action publique efficace et adaptée à la situation du territoire en direction des publics les plus en difficulté (taux de chômage particulièrement élevé, accroissement des difficultés des publics et du chômage de longue durée, etc.).

Le Plie se traduit par un engagement financier annuel des partenaires, contractualisé dans le cadre du protocole 2015-2019.

Ce dispositif qui s'inscrit dans le programme opérationnel du fonds social européen est donc abondé par des crédits européens. Des moyens additionnels significatifs sont ainsi mobilisés pour le territoire en direction des publics fragilisés :

- ✓ fonds social européen : 500.000 €
- ✓ conseil départemental : 313.000 €
- ✓ ACCM : 183.000 €
- ✓ conseil régional : 138.000 €
- ✓ soit, au total : 1.134.000 €

Ces financements permettront de soutenir les opérations suivantes :

- 9 postes d'accompagnateurs à l'emploi (mis en œuvre par voie de marché public) qui assurent, à travers la construction de parcours vers l'emploi des publics exclus du marché du travail, un appui individualisé et renforcé sur l'ensemble des communes ACCM
- 3 postes de chargés de relations entreprises spécialisés par filière (mis en œuvre par voie de marché public) qui mènent un travail de prospection d'offres d'emploi, de positionnement des adhérents du Plie, et d'appui aux entreprises sur la définition de leurs besoins et sur les recrutements
- 1 poste de chargé de mission « clauses d'insertion » qui propose un appui méthodologique auprès des donneurs d'ordre et des entreprises sur l'application et la mise en œuvre des clauses, et qui assure la mise en relation avec les publics en insertion du territoire
- des opérations de mobilisation vers l'emploi permettant de travailler sur les problématiques constituant des freins à l'emploi (savoir-être, reprise de confiance en soi, problématique de santé, accompagnement psychologique, mobilité, etc.)
- des actions d'insertion par l'activité économique (IAE) qui sont des étapes de parcours clé en permettant, à travers des mises en situation professionnelle réelle, d'acquérir des savoir-faire, de travailler sur les savoir-être, et de bénéficier d'un contrat de travail et d'un revenu.

La 6^{ème} édition des Rencontres de l'emploi se déroulera en février 2016. L'objectif d'ACCM est d'organiser un temps fort sur l'emploi (durant une semaine complète) en partenariat avec tous les acteurs locaux, permettant une rencontre directe entre demandeurs d'emploi et entreprises du territoire qui recrutent, et abordant de manière complète toutes les facettes de l'accès à l'emploi : des outils, conseils et informations utiles et nécessaires à la recherche d'emploi, des informations sur les emplois du territoire, des informations sur la création d'entreprise et l'entrepreneuriat. Au-delà, ACCM poursuivra également une politique de soutien à l'emploi, sur ses crédits de droit commun à travers :

- le financement d'opérations telles que l'appui à l'acquisition d'une mobilité autonome pour les demandeurs d'emploi
- le soutien annuel à la Maison de l'emploi du Pays d'Arles qui est de 82.684 €, et à la Mission locale du Delta pour 179.767 €

c) l'habitat

Au cours de l'année 2015, ACCM a poursuivi la mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH) adopté le 29 janvier 2008 pour la période 2008-2013. Arrivé à échéance en mars 2014, ce 1^{er} PLH a été prorogé jusqu'en mars 2016 par délibération du conseil communautaire du 2 juillet 2014, après avis favorable du préfet de département, grâce à la possibilité nouvelle offerte par la loi Alur du 24 mars 2014.

Cette prorogation permet à ACCM de mener à bien la procédure d'élaboration du 2^{ème} PLH, tout en conservant un document exécutoire. La procédure d'élaboration du 2^{ème} PLH a ainsi débuté en mars 2015 et a été confiée au cabinet Urbanis. Ce 2^{ème} PLH portera sur la période 2016-2021. Il s'agira avec ce document cadre de déterminer les orientations et objectifs de la politique de l'habitat afin de répondre notamment aux besoins diversifiés en logements (tant quantitatifs que qualitatifs), et de proposer un programme d'actions opérationnel.

➤ **logement locatif social**

Bilan provisoire des aides à la pierre 2015 en faveur du logement locatif social

ACCM devrait engager sur ses fonds propres 582.600 € d'aides à la pierre en faveur de programmes concernant les communes d'Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau : 145 logements en construction neuve devraient ainsi être soutenus financièrement par ACCM (45 PLUS, 52 PLAI et 28 PLS).

ACCM devrait par ailleurs attribuer au titre des fonds délégués par l'État 487.500 €, auxquels se rajouteront dans le cadre d'enveloppes complémentaires gérées directement par la DREAL : 20.400 € au titre des logements en acquisition-amélioration et 48.600 € au titre de l'appel à projet FNDOLLS (fonds national de développement d'une offre de logements locatifs très sociaux) destiné à des programmes de logements très sociaux présentant un niveau de quittance inférieur aux plafonds du PLAI classique.

Programmation 2016

La programmation prévisionnelle 2016 fait état à ce jour de près de 150 logements locatifs sociaux, dont 100 PLUS, et 50 PLAI. Cette programmation représente ainsi pour l'instant un engagement financier de l'ordre de 770.000 € pour les fonds propres ACCM, montant susceptible d'évoluer à la hausse en fonction de nouvelles opérations qui s'inscriraient dans cette programmation, auquel s'ajoutera une enveloppe fonds délégués de l'État similaire.

➤ **réhabilitation du parc privé ancien**

L'Opah de l'agglo

La 2^{ème} opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) de l'agglo a débuté en avril 2013 pour une durée de 5 ans (2013-2018).

Les perspectives pour cette 2^{ème} Opah sont de deux ordres :

- d'une part poursuivre l'action d'ACCM en faveur de la réhabilitation des centres anciens et l'accompagnement des propriétaires occupants à l'échelle communautaire
- d'autre part, accompagner les communes dans la définition d'outils coercitifs pour la lutte contre l'habitat insalubre des îlots dégradés. A ce titre, les communes d'Arles et de Tarascon ont été destinataires d'une note didactique fin 2014 afin de leur permettre de disposer d'une vision précise des différents leviers d'actions en fonction des besoins. La mise en œuvre de ces leviers d'actions est en attente des choix retenus par les communes

Par ailleurs, dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'un dispositif communautaire en 2013, il avait été envisagé, en parallèle de la mise en œuvre de la 2^{ème} Opah de l'agglo, d'accompagner les communes concernées pour la définition d'une opération de réduction de la vulnérabilité au risque inondation en prévision des PPRI définitifs. Cette mesure pourra être mise au débat en 2016.

Les enveloppes prévisionnelles annuelles de chaque partenaire (enveloppe travaux) pour cette 2^{ème} Opah de l'agglo sont les suivantes :

- Anah (fonds délégués à ACCM) : 800.000 € (dotation estimative à la date de la signature de la convention d'Opah)
- ACCM fonds propres : 594.000 €
- conseil régional : 251.000 €
- conseil départemental : 190.000 €
- fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) : 60.700 € (dotation estimative à la date de la signature de la convention d'Opah)
- commune d'Arles : 55.000 €
- commune de Tarascon : 45.000 €
- commune de Saint-Martin-de-Crau : 12.000 €

Soit une participation totale de 2.007.700 € par an tous partenaires confondus (estimation basée sur la réalisation des objectifs annuels).

Bilan 2015 de l'Opah de l'agglo :

72 propriétaires (représentant 79 logements) ont bénéficié du dispositif d'aides financières :

- 8 projets de propriétaires bailleurs, soit 15 logements ont bénéficié de 752.451 € de subventions tous partenaires confondus (Anah, ACCM, région, département, ville d'Arles et ville de Tarascon) dont 243.036 € d'ACCM sur ses fonds propres ; le montant TTC des travaux générés est de 1.170.558 €.
- 64 propriétaires occupants ont bénéficié de 1.189.630 € de subventions tous partenaires confondus, dont 310.159 € d'ACCM sur ses fonds propres ; le montant TTC des travaux générés est de 1.554.989 €.

Rappel des objectifs annuels :

80 logements dont 43 de propriétaires occupants et 37 de propriétaires bailleurs.

➤ **accueil des gens du voyage**

L'aire d'accueil des gens du voyage d'Arles a été ouverte au public le 9 mai 2012. Elle est composée de 23 emplacements, soit 46 places, et s'inscrit dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Chaque place dispose d'environ 150 m², de blocs sanitaires individualisés (douche, WC), d'un abri cuisine avec évier et branchements électriques, d'un espace d'étendage et d'un accès individualisé aux fluides (eau et électricité). L'équipement dispose par ailleurs d'un bâtiment de 110 m² avec bureau d'accueil, local destiné à l'équipe gestionnaire, de bureaux destinés aux entretiens à vocation sociale, ainsi que d'un espace de jeux et d'un espace de lavage et de petit entretien de véhicules.

La gestion est assurée par l'association Aotra via une délégation de service public d'une durée de 5 ans. L'équipe gestionnaire est constituée de trois postes à temps plein (un gestionnaire locatif, un gestionnaire social, un agent de maintenance et d'entretien), et d'un poste dédié aux astreintes du week-end.

Après les importantes dégradations de l'équipement et une fermeture de l'aire pour mise en sécurité fin 2013, puis une phase de remise en état du site et une réouverture en juillet 2014, l'année 2015 a visé à stabiliser le climat et à consolider les règles de fonctionnement de l'aire d'accueil. Ainsi, un nouveau règlement a été édicté en juin 2015 avec pour objectif de sécuriser au mieux le fonctionnement et éviter les difficultés rencontrées en 2013.

Parmi les perspectives 2016, figure la stabilisation de l'équipe gestionnaire, le lancement des études préalables à la création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Martin-de-Crau, ainsi qu'une mission d'accompagnement social des sédentaires et semi-sédentaires stationnant sur la commune d'Arles dans le cas où la création de terrains familiaux pourrait se concrétiser.

➤ **observatoire des loyers du parc privé**

Depuis 2011, la mission d'observation des loyers du parc privé du territoire d'ACCM est confiée à l'Adil 13. A ce jour, l'Adil 13 travaille avec une dizaine d'agences immobilières volontaires dont quatre hors ACCM.

Les données recueillies cette année sont en cours d'analyse. La publication 2014 est prévue dans le courant du dernier trimestre 2015. Une réunion de présentation à l'attention des agences immobilières et des notaires sera organisée courant novembre.

Cette démarche d'observation sera maintenue en 2016 et permettra de prolonger et approfondir l'analyse des évolutions.

➤ **Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU)**

Sur les quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville d'ACCM, deux figurent dans la liste des territoires éligibles au NPNRU, au titre des crédits régionaux de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) : le quartier Barriol à Arles et les quartiers Centre historique / Ferrages à Tarascon.

Porté par ACCM, la première étape a été en 2015 l'élaboration d'un protocole de préfiguration commun aux deux quartiers retenus. L'objectif de ce protocole de préfiguration a été d'une part de tracer l'ambition politique conjointe d'ACCM et des deux communes concernées (Arles et Tarascon), et d'autre part d'effectuer un diagnostic et d'identifier les premiers objectifs et études nécessaires pour finaliser le programme d'actions.

ACCM a approuvé ce protocole le 23 septembre 2015, lequel devra être, dès validation des différents partenaires (et notamment l'Etat), signé par ACCM, Arles, Tarascon, l'Etat, l'Anru, l'Anah, le Conseil régional, le Conseil départemental, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et les bailleurs sociaux présents sur ces quartiers.

Les études prévues par le protocole seront portées par ACCM et auront pour objectif d'aboutir à une convention par quartier avec l'Anru et les autres financeurs. Ces conventions devront contenir les programmes d'actions détaillés, chiffrés et planifiés.

Cette phase d'ingénierie débutera en 2016 et portera sur une période de 12 à 18 mois. Elle comprendra notamment une AMO (réalisation des conventions, pilotage et coordination des études), une étude de programmation urbaine pour le quartier de Barriol, une étude de programmation urbaine pour Ferrages / centre historique (définition d'un projet urbain et travail sur le lien entre les Ferrages et le centre historique), une étude de redynamisation commerciale du centre historique de Tarascon, et enfin une étude de programmation du centre historique de Tarascon.

Le coût total prévisionnel de cette phase ingénierie est estimé à 768.000 € TTC, dont le financement sera assuré pour partie par les partenaires du protocole avec les recettes prévisionnelles suivantes : 200.000 € Anru, 112.000 € Conseil régional, 56.000 € Conseil départemental, 105.000 € CDC, 10.000 € Erilia, 10.000 € Famille & Provence.

d) le transport et les déplacements

L'année 2016 sera consacrée aux travaux préparatoires de passation de la procédure choisie pour la gestion du réseau de transport. 2016 dressera les contours du cahier des charges du futur réseau communautaire des années à venir.

2016 sera également marquée par des réflexions plus opérationnelles telles que :

- la consolidation du réseau communautaire, par des adaptations répondant à la demande des usagers, notamment sur la ligne reliant les Saintes-Maries-de-la-Mer à Arles en période estivale
- la mise en place d'outils issus des technologies du web permettant de faire entrer le transport public dans l'ère du numérique : amélioration de l'information aux voyageurs par les étiquettes NFC, simplification de l'achat de titres par le site de vente à distance
- la poursuite de la mise en accessibilité des points d'arrêt par la mise en œuvre des agendas programmés de mise en accessibilité (Ad'AP),
- la recherche permanente de la sécurité dans les services de transport par la mise en œuvre d'actions de prévention

ACCM consacrera à son réseau de transport une enveloppe budgétaire de plus de 9 M€ en 2016. Avec l'intégration de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, ACCM organise la ligne régulière et les transports scolaires qui relient la commune saintoise à Arles. Pour l'exploitation de cette ligne, ACCM consacrera un peu plus de 770.000 € (compensés en partie par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône).

La grande majorité de cette enveloppe (8 M€), est consacrée au contrat de délégation de service public, contrat qui gère la totalité des lignes de transport y compris les lignes scolaires. Il est à noter que le conseil départemental verse à ACCM, suite au transfert de lignes opéré depuis la création de la communauté, une dotation de compensation annuelle de 1,67 M€.

ACCM consacrera par ailleurs en 2016 la somme de 149.000 € au transport des élèves et des étudiants qui sortent du territoire communautaire, dans le cadre de conventions avec les conseils départementaux des Bouches-du-Rhône et du Gard.

La mission d'accompagnement menée depuis 2006 sur les lignes scolaires organisées par ACCM, en partenariat avec l'Addap 13 (Raphèle, Tarascon, Salin-de-Giraud entre autres) a démontré son efficacité en faisant chuter le nombre d'incidents. Elle sera poursuivie en 2016, ACCM y consacrant une enveloppe de 70.000 €.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit des mesures de planification, dont la réalisation d'un schéma directeur d'accessibilité des services de transport et une mise en accessibilité totale des réseaux de transport en 2015.

Le schéma directeur alimenté par les réflexions de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH) approuvé en mars 2010, prévoit entre autres l'aménagement, sur plusieurs années, de 120 points d'arrêts prioritaires ainsi que la mise en œuvre d'un service de transport de substitution adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR). Au total, ce sont environ 1,8 M€ qui seront nécessaires pour la réalisation de ce schéma.

Les premiers travaux des points d'arrêts ont été lancés en 2011 et se sont consolidés au cours de ces dernières années avec la mise en accessibilité de 34 points d'arrêts sur la totalité du territoire communautaire. La mise en accessibilité des points d'arrêts prioritaires se poursuit et s'accélère en 2016, 660.000 € (aménagement d'environ 33 points d'arrêt) seront consacrés à la réalisation de ces travaux d'accessibilité.

2016 sera également l'année de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap), approuvé par l'État en 2015, afin qu'ACCM puisse bénéficier d'un délai supplémentaire pour la réalisation des travaux d'accessibilité des différents points d'arrêt du territoire.

ACCM procédera en 2016 au remplacement des anciens poteaux d'arrêt des anciennes lignes du département finalisant ainsi la matérialisation des 600 points d'arrêt du territoire et la poursuite de l'implantation d'abris de voyageurs sur des points d'arrêt qui en sont dépourvus, et dont la fréquentation est importante.

Enfin, 2016 sera placée sous le signe des nouvelles technologies puisque chaque point d'arrêt du réseau Envia devrait être doté au printemps 2016 d'étiquettes NFC permettant de donner les horaires de passage en temps réel des véhicules de transport public.

e) la politique de la ville

Le maintien dans la nouvelle géographie prioritaire des quatre zones urbaines sensibles ACCM (Zus, délimitée en 1996), qui sont devenues des QPV (quartiers prioritaires ville) en 2014 renvoie à la communauté d'agglomération la responsabilité de poursuivre la mise en œuvre d'une politique volontariste de développement social, principalement sur Arles et Tarascon.

Dans ce sens, ACCM a élaboré, notamment avec l'État, un nouveau contrat de ville pour la période 2015 – 2020 :

- ✓ quatre quartiers y sont donc prioritairement ciblés (les QPV) : Arles ; Barriol, Trébon, Griffeuille et Tarascon : Centre historique – Ferrages
- ✓ avec pour objectifs : l'emploi, le développement économique, la participation des habitants, la cohésion sociale et l'habitat, le cadre de vie et le renouvellement urbain

En 2015, deux de ces quatre 4 QPV (Barriol et Centre historique – Ferrages) ont été labélisés opérations d'intérêt régional (OIR) du nouveau programme national de

renouvellement urbain (NPNRU), reconnaissant ainsi la nécessité d'envisager des opérations de renouvellement urbain sur notre territoire. Un protocole de préfiguration préalable aux conventions de travaux a été élaboré dans ce sens par ACCM, il définit les études urbaines à conduire d'ici mi-2017 pour mettre au point les deux projets NPNRU et les conventions correspondantes.

Pour l'année 2016, ACCM se propose donc de mettre en œuvre à la fois :

- ✓ la programmation prévue au nouveau contrat de ville 2015-2020
- ✓ la préparation des conventions NPNRU et la conduite des études de définition des projets de renouvellement urbain, prévues au protocole de préfiguration
- ✓ mais aussi, la poursuite d'une politique autonome de soutien à diverses actions d'accompagnement dans le champ du développement social, tant en fonctionnement qu'en investissement

Dans ce sens, il est proposé qu'ACCM inscrive les financements suivants :

Dans le cadre du contrat de ville :

- ✓ en fonctionnement : 558.000 € pour les actions de la programmation, prenant en compte :
 - la fin du « rattrapage » de l'intervention sur Tarascon (sans diminuer l'enveloppe sur Arles), jusqu'au niveau correspondant au poids de population de son QPV (30 %), soit 78 000 € supplémentaires portant ainsi l'enveloppe globale Arles et Tarascon à 542.000 €
 - la relance du fonctionnement du fonds de participation des habitants (FPH) avec une enveloppe mobilisable de 6.000 € (financement d'actions portées directement par les habitants)
 - la fin de l'accompagnement des opérations en territoires de veille, en ne maintenant qu'une enveloppe résiduelle de 10.000 € (soit 19.000 € de baisse)

Cette proposition de **558.000 €** représente une augmentation de 65.000 € par rapport à 2015, soit + 13 %.

- ✓ en investissement : comme en 2015, une ligne de crédits de 100.000 €, plus particulièrement réservée aux opérations de Griffeuille et du Trébon (QPV hors NPNRU)

Pour les interventions hors contrat de ville, en complément d'autres compétences communautaires :

- ✓ la poursuite, comme en 2015, des deux opérations du CCAS d'Arles sur l'habitat spécifique (hébergement d'urgence) et l'atelier santé ville, pour globalement 152.000 €
- ✓ la prise en compte au cas par cas du soutien à des opérations spécifiques dont l'enjeu majeur pour le territoire nécessite une intervention complémentaire au titre de la politique de la ville avec une provision de 30.000 €
- ✓ enfin, la poursuite de la gestion de la Maison de justice et du droit (MJD) installée sur le quartier de Griffeuille à Arles, en partenariat avec la justice (Tribunal de grande instance de Tarascon) (engagement financier d'ACCM de 100.000 €)

Pour la préparation des projets de renouvellement urbain Barriol et Centre historique-Ferrages :

- ✓ le financement des diverses études urbaines, économiques et sociales, de la définition des projets de renouvellement urbain en concertation avec les habitants et de la préparation des conventions correspondantes (participation d'ACCM entre 225.000 € et 447.000 € selon niveau de subventions obtenu).

Conformément aux dispositions du protocole de préfiguration, ces dépenses devraient être largement cofinancées par les partenaires.

f) l'aménagement de l'espace

L'année 2016 sera marquée par :

- ✓ la participation active d'ACCM aux projets portés par le Pays d'Arles dont :
 - la poursuite de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays d'Arles, qui devrait être arrêté en mars 2016 pour respecter les délais réglementaires imposés par la loi. Le SCoT du Pays d'Arles est aujourd'hui dans sa phase d'élaboration du document d'orientations et d'objectifs (DOO). Volet réglementaire du SCoT, le DOO définit les conditions de mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) au sein des PLU des communes et des grands projets d'aménagement. ACCM s'attache à garantir la cohérence des différentes échelles territoriales de planification pour le suivi parallèle des démarches de SCoT et de PLU.
 - la participation d'ACCM, avec le Pays d'Arles, au projet régional « Construire et mettre en œuvre des plans climat énergie territoriaux (PCET) en Provence-Alpes-Côte d'Azur ». Le PCET, élaboré par le syndicat mixte du Pays d'Arles, est aujourd'hui entré dans sa phase de validation par chacune des collectivités parties prenantes. Il doit offrir un cadre au territoire pour réaliser des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique et réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Si l'année 2015 a permis la finalisation / adoption du PCET, l'année 2016 sera consacrée à la mise en œuvre des premières actions de ce plan.
 - la participation d'ACCM à la mise en œuvre du programme Leader sur le territoire du Pays d'Arles (2015-2020).

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région, le Pays d'Arles a élaboré et déposé un dossier de candidature en partenariat avec les PNR des Alpilles et de Camargue et les intercommunalités du territoire. Par délibération du 26 juin 2015, le Conseil régional a voté l'éligibilité du syndicat mixte du Pays d'Arles à porter le programme Leader 2015-2020. Leader est un programme européen dont un des objectifs est de financer des actions innovantes en milieu rural. La ligne directrice de ce nouveau programme est d'agir pour une économie de proximité basée sur la qualité. Une enveloppe de fonds publics bénéficie au territoire d'ACCM pour son développement.

- le soutien à la plateforme touristique « Provence Pays d'Arles » portée par le syndicat mixte du Pays d'Arles, qui poursuivra en 2016 sa stratégie de développement touristique consistant à promouvoir la destination

touristique « Provence Pays d'Arles », poursuivre la commercialisation à l'échelle inter communautaire de produits touristiques (hébergement), créer et gérer les supports de communication numériques et papiers de la destination « Provence Pays d'Arles », gérer la marque et la plateforme touristique territoriale, accompagner la structuration à l'échelle inter communautaire pour transférer l'outil et les savoir-faire en matière de promotion et de commercialisation.

- la participation active d'ACCM à l'élaboration d'un projet de territoire visant à définir les actions et compétences qui pourraient être transférées et/ou déléguées à l'échelle du Pays d'Arles (en vue d'une structuration du Pays). Une assistance à maîtrise d'ouvrage doit être lancée en ce sens.
- ✓ la poursuite du partenariat avec l'établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF Paca) pour le portage foncier de sites stratégiques.

ACCM a établi un partenariat avec l'EPF Paca avec une convention dite multi-sites, pour la période 2007-2013, prolongée jusqu'au 31 décembre 2015, dont l'objectif est d'acquérir la maîtrise foncière dans des secteurs à forts enjeux ou des sites stratégiques (3 M€ HT budgétisés par l'EPF pour la création de 200 logements mixtes).

Dans ce cadre, l'EPF a d'ores-et-déjà engagé près de 3 millions d'euros pour trois acquisitions permettant à ce jour la réalisation de deux opérations (Arles / terrain Ginard : opération « Clos du Cantonier » 101 logements ; Saint-Martin-de-Crau : ex- Super U 56 logements). La dernière acquisition s'est déroulée sur la commune d'Arles à proximité du quartier Barriol pour un montant de 720.000 € permettant une opération de 70 logements. L'année 2016 permettra de travailler à la concrétisation de cette dernière opération.

La recherche de nouvelles opportunités passera par la signature d'une nouvelle convention multi-sites dont les modalités et les contours restent à définir.

- ✓ la définition des conditions d'aménagement de sites stratégiques pour le développement du territoire communautaire :

- dans le cadre du projet de reconversion du site des anciennes Papeteries Etienne et usine Schloësing à Arles, la communauté d'agglomération et la ville d'Arles ont engagé en 2015, en partenariat avec l'établissement public foncier PACA, un programme d'études visant à la définition d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Une étude de programmation urbaine et architecturale doit notamment permettre de définir l'organisation future de ce secteur de 24 hectares tout en précisant les coûts d'aménagements (voiries/réseaux) et des équipements publics nécessaires.

Parallèlement, compte tenu des enjeux naturalistes connus sur la partie Nord du foncier de la friche des papeteries (présence d'une espèce protégée, le triton crêté), une étude préalable environnementale a été diligentée afin d'alimenter la réflexion sur les conditions d'une urbanisation future du site et de disposer d'un état initial de l'environnement. L'année 2016 verra la poursuite et la finalisation de ce programme d'études.

- les acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre du projet de développement du territoire se poursuivront en 2016, avec notamment le projet d'acquisition d'une partie des terrains des Minimes à Arles en vue de leur aménagement.

- ✓ la création d'un outil d'aménagement : ACCM et ses communes membres ont décidé de la création d'une société publique locale (SPL) qui s'appuiera, pour sa création, sur la structure existante SEMPA par la constitution d'un groupe. Elle constituera un outil d'aménagement propre pour réaliser l'ensemble des tâches et missions nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction. La SPL est un outil d'intervention dédié aux collectivités locales qui en sont actionnaires et pour le compte desquelles elle peut réaliser des opérations d'aménagement, des opérations de construction ou encore gérer des services publics locaux et exercer toute activité d'intérêt général.
- ✓ la poursuite du financement d'ACCM dédié aux opérations de démoustication sur le secteur de Salin de Giraud et au suivi scientifique

g) l'aménagement numérique

La communauté d'agglomération fait partie depuis 2010 d'une zone dite AMII (appel à manifestations d'intentions d'investissement) dans laquelle l'opérateur Orange s'est engagé à investir dans un programme de raccordement à la fibre optique des logements à horizon 2020.

Les investissements et réalisations ont débuté sur Arles mais ne traitent que très imparfaitement les besoins relatifs aux entreprises ainsi qu'au secteur public.

Face à des délais très contraints dus aux besoins immédiats et croissants des entreprises ainsi que les besoins propres des communes et d'ACCM, un plan d'action sur trois ans a été initié concernant les points suivants :

- ✓ la création d'un réseau d'initiative publique collectant toutes les zones économiques d'ACCM

Ce réseau fibre optique s'appuiera sur les réseaux existants ainsi que sur des opportunités de coréalisation avec d'autres organismes publics dans le cadre d'une synchronisation de travaux. Il sera complété par des travaux de génie civil.

Il raccordera à horizon 2018 l'intégralité des zones économiques d'ACCM.

Il raccordera également tous les établissements et bâtiments publics sur son passage permettant la création de groupes fermés d'utilisateurs (GFU).

En 2016, l'engagement de 800.000 € permettra d'interconnecter les zones économiques d'Arles et d'assurer le maillage de ces zones ainsi que celles de Tarascon et de Saint-Martin-de-Crau. En 2017, les zones d'activités de Saint-Martin-de-Crau et de Tarascon seront à leur tour interconnectées.

- ✓ le raccordement des entreprises en zones économiques à la fibre

Une partie du réseau fibre sera mis à disposition d'opérateurs d'offres de gros qui pourront proposer leurs services fibre aux entreprises et ainsi contribuer à leur développement.

A terme, la plupart des entreprises situées hors zones économiques pourront également accéder à ces services innovants et performants.

- ✓ le raccordement des sites publics

Un grand nombre de sites publics seront raccordés à la fibre. Des formules de location à bas coût permettront à chaque institution (département, région, chambre de commerce, centre hospitalier...) de pouvoir bénéficier de services performants au meilleur coût.

Concernant les communes d'ACCM, elles seront reliées au terme du projet entre elles afin que le réseau créé leur permette de réaliser des économies de fonctionnement ainsi que des opportunités de mutualisations.

h) l'information géographique

Au cours de l'année 2016, le service information géographique poursuivra ses activités dans les domaines suivants :

- ✓ évolution technique du portail cartographique destiné aux services communaux et communautaires
- ✓ administration de la carte grand public ouverte aux administrés en 2014 complétée par un volet dédié à l'urbanisme sur lequel sera possible la consultation du plan cadastral, des POS et/ou PLU avec leurs règlements ainsi que les PPRI et PPRIa
- ✓ mise en œuvre d'un d'observatoire sur la fiscalité des zones économiques, qui participe à l'optimisation des bases de fiscalité, une assistance à maîtrise d'ouvrage mise en place en 2016 permettra d'obtenir des gains potentiels en ce domaine
- ✓ comme en 2015, participation financière au comité régional pour l'information géographique (Crige Paca) afin de bénéficier au mieux des avancées technologiques de cette structure. Il est à noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2016 et après modification des statuts du Crige Paca, ce financement permettra aux établissements publics de coopération intercommunale de la région de participer à sa gouvernance
- ✓ continuer à valoriser les bases de données IGN acquises au niveau régional, les données foncières et le plan cadastral et les travaux spécifiques tels que la dématérialisation des documents d'urbanisme ainsi que la mise en œuvre des règles de diffusion des données géographiques publiques rendues obligatoires par la transcription en droit français de la directive européenne INSPIRE

i) le conservatoire de musique

Le conservatoire de musique à rayonnement intercommunal du Pays d'Arles en quelques chiffres :

- nombre total d'élèves inscrits 2015 / 2016 : 1.400
- nombre total d'heures hebdomadaires de cours : 640 (dont 48 d'intervention en milieu scolaire)
- diffusion musicale 2015 : 160 auditions, concerts d'élèves et enseignants ou animations diverses

L'année 2015/2016 sera une année de consolidation des différents dispositifs dans un contexte budgétaire difficile :

- ✓ **l'enseignement musical**
 - cours de culture et formation musicales
 - cours instrumentaux
 - pratiques collectives

- ✓ **l'éducation musicale**
- intervention en primaire et en collège
- ✓ **l'action culturelle**

Elle se concrétise par cinq dispositifs qui sont autant de champs d'expérimentation qui nous permettent de faire évoluer nos pratiques pédagogiques et de développer un dialogue constant avec nos partenaires, communes et acteurs culturels.

Les structures destinées à développer et soutenir la pratique en amateur participeront pleinement à l'action culturelle du conservatoire : Harmonie du pays d'Arles, Ensemble de musique ancienne et divers ensembles musicaux et vocaux.

- 1/ la résidence de l'Orchestre Régional Avignon Provence en pays d'Arles : sont prévues pour la saison 2015/2016 six représentations à Tarascon, Arles, Saint-Martin-de-Crau et Saint-Rémy-de-Provence.
- 2/ l'école du mélomane : programmation musicale spécifique mise en œuvre en partenariat avec l'association du Méjan, ce dispositif a pour but de sensibiliser à la musique vivante dans le cadre de l'école élémentaire.
- 3/ musiques en balade : les élèves et les enseignants ont proposé 18 concerts en 2015 pour une assistance d'environ 2.000 personnes. La répartition de la fréquentation nous indique que le succès est notable dans les villages comme Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Salin, Sambuc, Raphèle, dans l'espace public, lors des journées du patrimoine.

Cet indicateur sera pris en compte pour le choix des lieux et des dates de concerts de la prochaine édition avec la volonté de s'adresser aux publics les plus éloignés et dans les lieux les plus écartés de l'offre musicale.

- 4/ semaine thématique : depuis 2014 l'équipe pédagogique propose durant l'année scolaire une semaine thématique qui rassemble de façon transversale l'ensemble des départements pédagogiques. Nous présenterons en mars/avril 2016 une série de concerts autour de la musique russe.
- 5/ fête de la musique : nous proposerons en juin 2016 en prélude à la fête de la musique une production avec l'orchestre régional et les enfants d'éveil musical.

Les tarifs

Le mercredi 24 juin 2015, le conseil communautaire a validé un plan quinquennal de revalorisation des tarifs. Celui-ci prévoit un accroissement des recettes de l'ordre de 64 % sur 5 ans et intègre :

- la mise en place d'une nouvelle grille réduite à 4 tarifs
- des frais de dossier
- un lissage sur 5 ans de l'augmentation des droits d'inscription
- un aménagement des tarifs pour les familles nombreuses

Progression prévisionnelle des recettes :

Recettes 2014/15	Recettes 2015/16	Recettes 2016/17	Recettes 2017/18	Recettes 2018/19	Recettes 2019/20	Recettes sur 5 ans
127.000 €	158.000 €	166.000 €	178.000 €	192.000 €	208.000 €	
Différentiel	+ 31.000 €	+ 8.000 €	+ 12.000 €	+ 14.000 €	+ 16.000 €	81.000 €
	+24%	+5%	+7%	+8%	+8%	+64%

Un contexte budgétaire difficile

Participation de la communauté d'agglomération au Smigpemac : il est prévu pour 2016 une cotisation en hausse d'environ 2 % par rapport au budget 2015.

Comme l'ensemble des collectivités, le Smigpemac traverse un cycle de contraintes budgétaires. En effet, la participation de ses partenaires institutionnels s'effrite. Cet épisode a commencé en 2012. La subvention de la région s'élevait alors à 70.000 €. Elle est réduite aujourd'hui à 15.000 €. L'exercice budgétaire s'est encore tendu en 2015, le conseil départemental qui ayant réduit son concours de 20 %.

	2011	2012	2013	2014	2015
Région	70.000 €	60.000 €	54.000 €	15.000 €	15.000 € ?
Département	100.000 €	100.000 €	100.000 €	100.000 €	80.000 €
Total	170.000 €	160.000 €	154.000 €	115.000 €	95.000 €

Depuis 2012, la diminution cumulée des subventions des deux collectivités est estimée à 156.000 €. Si le conservatoire a jusqu'ici pu faire face à cette situation grâce à la mise en place de dispositifs pédagogiques adaptés complétés par des efforts en matière d'organisation, il semble qu'aujourd'hui qu'ait été épuisé l'ensemble des solutions possibles qui ont permis de poursuivre le développement du conservatoire.

Une réflexion devra donc être engagée, notamment au niveau de nos dispositifs spécifiques et de notre action culturelle, pour préparer d'inéluctables arbitrages. Si la participation de la Région diminue encore et si le concours du département se détériore également, il sera probablement nécessaire de faire évoluer voire de supprimer certains de ces dispositifs.

j) la gestion des déchets ménagers et assimilés

➤ nouvelle compétence pour ACCM

La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette exercera la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés au plus tard le 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015.

C'est pourquoi la ACCM a souhaité disposer d'une étude permettant d'évaluer très précisément les conditions de réussite immédiates et futures ainsi que les conséquences de ce transfert de compétence. Un bureau d'études accompagnera ainsi la communauté d'agglomération dans l'intégration de cette nouvelle compétence. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, financier, technique et juridique pour la prise de compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés du territoire communautaire ACCM est évaluée à 90.000 euros.

k) le grand cycle de l'eau et prévention des risques

Dans le cadre de la loi MATPAM, la communauté d'agglomération est engagée dans une réflexion sur la mise en œuvre de la compétence de la gestion des milieux aquatiques et du risque inondation (GEMAPI).

➤ Plans de prévention des risques inondation

ACCM s'est dotée en 2013 d'une assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, technique et juridique pour la prise en compte du risque inondation dans les démarches d'aménagement du territoire communautaire.

Le PPRi de Tarascon est en cours d'élaboration et devrait être présenté publiquement mi-2016. En parallèle, compte tenu des difficultés de concertation avec les services de l'État, la commune a souhaité un soutien renforcé d'ACCM afin de préciser les enjeux (en complément des résultats déjà présentés en décembre 2014) et redéfinir l'aléa inondation. Ceci doit faire l'objet d'une extension de la mission engagée avec l'AMO et valorisera les données hydrauliques qui seront fournies par le Symadrem (établies à l'occasion des études de risques en cours).

➤ **projet d'adhésion au SYMADREM**

Par anticipation de l'exercice de la compétence GEMAPI (2018) et plus spécialement pour la protection contre les inondations du Rhône et de la mer dans le cadre du plan Rhône, il est envisagé une adhésion d'ACCM au SYMADREM en lieu et place de ses communes membres (Arles, Tarascon, Saintes-Maries-de-la-Mer), sous réserve de validation de ce principe par les services de l'État.

Dans ce cadre, ACCM se substituerait aux communes :

- pour le versement des cotisations au syndicat (environ 710.000 € en année pleine), dont le montant sera déduit de l'attribution de compensation versée aux communes substituées
- pour l'autofinancement porté par les communes initialement de 5% du montant des travaux, soit pour 2016 environ 1,35 millions d'euros correspondant au programme 2015 (sur un programme global de 18 millions d'euros)

➤ **schéma directeur de gestion des eaux pluviales**

ACCM et la commune de Saint-Martin-de-Crau ont constitué un groupement de commande pour la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la commune et des zones économiques communautaires. Le coût global de cette opération a été évalué à 120.000 € pour une livraison en 2016.

Cette étude définira un programme d'actions pour remédier aux problèmes actuels ou anticiper un futur proche.

➤ **réduction de la vulnérabilité du territoire**

Les partenaires du Plan Rhône ont lancé en 2013 une démarche visant à définir puis expérimenter une méthode de diagnostic global de vulnérabilité territoriale face aux inondations. Cette démarche a pour objectif d'initier un plan d'actions local qui hiérarchise les opérations à mener sur l'ensemble des composantes d'un territoire (habitat, entreprises, réseaux, agriculture, bâtiments publics, administrations vitales, déchets, etc.). Cette démarche a été baptisée ReVITeR, pour « Réduction de la vulnérabilité aux inondations des territoires rhodaniens ».

ACCM a validé le principe d'être en pilotage de cette démarche sur son territoire avec pour premier engagement de réaliser un diagnostic du territoire (financement du Feder à 50 % et de l'État de 25 à 30 %) d'un montant de 50 à 100.000 € pour l'année 2016. La mise en œuvre et le suivi des actions qui en découleront seront financés par le Feder (50%) et par l'État (25 à 30 %) dans le cadre du CPIER Plan Rhône.

➤ **contrat de canal du comtat à la mer**

Au regard des compétences d'ACCM en matière d'aménagement de l'espace et du service public de l'eau, la démarche de contrat de canal est un outil pouvant apporter des réponses aux enjeux de développement du territoire et de la problématique de la ressource en eau ainsi que de la gestion des risques d'inondation de notre territoire communautaire.

Le volet assainissement intègre également une mission de gestion des inondations à travers un programme d'actions de prévention contre les inondations (Papi). Ce volet assainissement est mené conjointement avec le syndicat mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles (SMGAS).

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre de ce contrat de canal est de 516.000 € sur trois ans. ACCM alloue une subvention exceptionnelle au Syndicat intercommunal des Alpines septentrionales (Sicas), qui porte la démarche de contrat de canal sur les volets irrigation et assainissement, de 8.400 € par an pour la durée de cette opération, soit trois ans. Cette participation financière est calculée en fonction du nombre d'habitants, des surfaces relatives de chaque intercommunalité au sein du périmètre du contrat de canal (soit ACCM, Terre de Provence et Vallée des Baux-Alpilles), et des linéaires de réseaux de canaux d'assainissement au sein du périmètre du contrat de canal.

➤ **lutte contre les fléaux atmosphériques**

Poursuite de l'adhésion au réseau Prévigrêle pour la lutte contre la grêle pour un montant d'environ 21.000 € pour l'année 2016.

4. les dépenses de personnel

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales. Il est notamment stipulé (article L. 2312-1 du CGCT), que dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10.000 habitants comprenant une commune de plus de 3.500 habitants, le rapport sur les orientations budgétaires « précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

La communauté d'agglomération ACCM, créée en 2004, compte au 1^{er} janvier 2016, 104 agents (78 titulaires et stagiaires en activité, 11 non titulaires en activité, 15 agents en disponibilité ou détachement). Le budget consacré à la rémunération des agents s'élève (prévision budgétaire 2016) à 5.117.200 €, soit 6,3 % du budget total de fonctionnement (12,8 % hors attribution de compensation).

Ce ratio est particulièrement peu élevé compte tenu notamment de la nature des compétences exercées (peu d'exercice à ce jour de compétences fortement dotées en personnel, type ordures ménagères, action sociale...), du mode de gestion de certaines de ces compétences (déléguées pour l'eau, l'assainissement, le transport, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, ce qui représente en cumul environ 180 agents), ainsi que d'une gestion rigoureuse et maîtrisée.

La prospective budgétaire est basée sur une hypothèse de croissance de 3,5% par an de la masse salariale (glissement vieillissement technicité et ajustements d'effectifs à la marge) sans prise en compte de futurs transferts d'agents communaux résultant de transferts de compétences. Ce sera notamment le cas des agents communaux actuellement affectés à la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, dont le transfert interviendra, aux termes de la loi NOTRe, au 1^{er} janvier 2017. Ces transferts auront pour conséquence de plus que doubler les effectifs actuels d'ACCM.

L'année 2016 sera consacrée à la préparation de ce transfert qui va modifier en profondeur le fonctionnement de la communauté. Pour ce faire, ACCM s'est dotée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qui l'accompagnera, ainsi que les communes, pour traiter les aspects financiers, techniques, organisationnels et juridiques du transfert.

Il est ainsi à ce stade prématuré d'afficher des valeurs, tant en équivalents temps pleins qu'en masse budgétaire, dans les documents de prospective. Il est à noter la prospective budgétaire ne prend pas en compte l'impact de ce transfert en 2017, le principe étant celui de la neutralité budgétaire pour les communes et la communauté au moment des transferts de compétences (l'attribution de compensation assurant cette neutralité).

Le travail des agents d'ACCM est actuellement organisé sur la base d'une semaine de 39 heures générant 22 jours de RTT pour l'année 2016. Au global, les agents effectuent, conformément à la loi, 1.607 heures annuelles effectives.

5. la prospective budgétaire

Les hypothèses de croissance des recettes « dynamiques » (fiscalité, principalement) sont de + 2% par an, à l'exception de la CFE, dont la prévision de croissance est de 2,5%.

La dotation d'intercommunalité versée par l'État baisse à nouveau en 2016 (après des prélèvements de 0,21 M€ en 2014 et de 0,77 M€ en 2015, hypothèse de prélèvements de 1,32 M€ en 2016 (soit 0,55 M€ de plus par rapport à 2015) et de 1,87 M€ en 2017.

A noter : indépendamment des prélèvements, cette dotation est très « sensible » au coefficient d'intégration fiscale, des transferts ultérieurs de compétences auront donc un effet multiplicateur) : de façon marginale en cas d'adhésion d'ACCM au Symadrem, de façon plus notable avec le transfert de la compétence déchets ménagers en 2017 (avec effet sur la dotation à partir de 2019).

A noter : deux recettes supplémentaires apparaissent dans la prospective :

- la première est liée au versement transport, avec une hypothèse de relèvement progressif (2017 à 2020) du taux à 1,1% (0,8% actuellement), générant au terme de relèvement une recette supplémentaire estimée à environ 1,5 M€. Ce relèvement ne sera possible qu'en cas de projet de mise en place de lignes de transport en site propre sur le territoire
- la seconde est liée à la mise en place de la « taxe GEMAPI » à compter de 2018 (date de transfert obligatoire de la compétence), permettant de faire face aux dépenses nouvelles générées par l'exercice de cette compétence (notamment, mais pas exclusivement, la participation aux travaux dans le cadre du plan Rhône). Cette taxe est plafonnée à 40 € par habitant. Une hypothèse à 0,8 M€ en 2018 et 1,6 M€ à partir de 2019 figure dans la prospective

Le programme pluriannuel d'investissement présenté dans le document représente 83,25 M€ sur 6 ans (61,19 M€ retenus sur une hypothèse de taux de réalisation à 70%, sauf cas particuliers).

Ces investissements se répartissent entre :

- **le développement économique : 26,7 M€** (19,6 M€ à 70% dans la prospective) avec notamment le désenclavement du port fluvial, la création d'une plateforme multimodale en zone Ecopole, la construction d'un hôtel d'entreprises, la requalification de zones, la poursuite des aides aux entreprises dans le cadre des Fisac
- **l'habitat et la politique de la ville : 21 M€** (14,7 M€) avec notamment la poursuite du programme d'aides à la pierre (publique et privé dans le cadre de l'Opah), la création d'aires d'accueil des gens du voyage à Saint-Martin-de-Crau et Tarascon), une enveloppe dédiée aux projets de renouvellement urbain de Barriol à Arles et centre historique Ferrages à Tarascon

- **l'aménagement / foncier : 11 M€** (9,2 M€) avec notamment l'acquisition des terrains des Minilmes à Arles et une enveloppe annuelle dédiée aux acquisitions foncières
- **la prévention des inondations : 10 M€** (7,1 M€), avec notamment le programme porté par le Symadrem dans le cadre du Plan Rhône
- **le transport : 3,8 M€** (2,7 M€) avec notamment une enveloppe dédiée à la réalisation d'un site propre
- **l'aménagement numérique : 3 M€** (2,1 M€) avec la réalisation d'un schéma d'aménagement intercommunal
- **la culture : 1,7 M€** (1,5 M€) avec notamment la participation à la construction de l'école nationale supérieure de la photographie
- **autres : 5,9 M€** (4,1 M€)

Ce programme d'investissement est financé par :

- une part d'autofinancement permise par le recours à l'épargne (elle-même constituée d'hypothèses de progressions de recettes telles que présentées ci-avant), notamment par l'utilisation du fonds de roulement antérieur (12,3 M€ en début d'exercice 2016)
- des subventions provenant principalement du Département (notamment via un projet de CDDA 2016-218) et de la Région (les subventions de l'Etat concernent les aides à la pierre, dont la gestion est déléguée à ACCM)
- un recours à l'emprunt de 11,3 M€ sur la période observée, portant l'encours de la dette d'ACCM (budget principal) de 6,5 M€ en 2015 à 13,6 M€ en 2021.

Ainsi, on peut estimer que pourrait être supportable, en l'état et sur la durée de la prospective annexée, une dépense en investissement supplémentaire d'une dizaine de millions d'euros supplémentaires (soit environ 14 M€ sur la base d'un taux de réalisation de 70%), qui nécessiterait un emprunt supplémentaire équivalent réparti sur les années 2018 à 2021, portant le capital restant dû au terme de la prospective à 22,5 M€, pour un ration de désendettement de 6 ans.

B. les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Le programme d'investissement en matière d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif sera poursuivi en 2016.

Le processus d'harmonisation des surtaxes engagé en 2009 et qui s'achèvera en 2017, permet d'une part de porter progressivement les recettes des autres communes au niveau de celles d'Arles, et d'autre part d'opérer un transfert relatif des surtaxes du budget de l'eau, moins tendu que celui de l'assainissement. Pour la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, nouvellement intégrée, le point de convergence a été repoussé en 2020, les valeurs projetées en fin de période sont identiques.

Les prospectives intègrent, comme indiqué pour le budget principal, les recettes liées à un prochain CDDA 2016-2018.

Elles prennent en compte également les impacts du futur mode de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement, avec principalement pour l'assainissement l'intégration dans la future DSP, si ce choix est confirmé, du traitement des boues des stations d'épuration d'Arles (qui sont actuellement à la charge du budget d'ACCM), ainsi que l'intégration du service d'assainissement non collectif.

Elles prennent enfin en compte l'intégration des surtaxes provenant de la commune des Saintes-Maries-de-Mer (déjà le cas en 2014) selon un processus d'harmonisation validé jusqu'en 2020.

Les principales opérations d'investissement prévues en 2016 :

- le programme d'extension des réseaux de première desserte en eau potable et en assainissement se poursuit, notamment en Crau et en Camargue ;
- la reconstruction progressive coordonnée des réseaux d'eau et d'assainissement en centre-ville d'Arles (secteur sauvegardé et quartiers périphériques), particulièrement sujets aux fuites d'eau ou aux obstructions fréquentes pour l'assainissement selon un programme hiérarchisé (enveloppes respectives de 300.000 et 200.000 € TTC)
- l'auto-surveillance des réseaux d'assainissement sera complétée et constituera une étape importante dans la modernisation des installations de collecte, l'application des nouvelles prescriptions réglementaires et la poursuite de la mise en place des outils nécessaires à une meilleure connaissance des écoulements réels dans nos réseaux d'assainissement
- la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et la première collecte des eaux usées dans divers quartiers du centre-ville de Tarascon (quartier des écoles...), opération d'environ 380.000 € TTC (eau et assainissement) répartie sur 2 ans et sur la place Léontin à Boulbon (eau et assainissement pour 400.000 € TTC)
- l'étude des travaux de protection du captage du Roubian à Tarascon réalisés sur deux années pour un coût estimé à 300.000 € TTC en coordination avec l'Agence régionale de santé (ARS) et l'hydrogéologue agréé
- l'engagement des travaux de réalisation du transfert des eaux usées du Roubian vers la station d'épuration ville à Tarascon en plusieurs tranches pour une enveloppe de 1.800.000 € TTC
- un effort particulier sera porté d'une manière générale pour normaliser les réseaux d'eau potable, à l'occasion de leur réfection ; les canalisations et les compteurs sont sortis du domaine privé et réimplantés sous domaine public en vue d'une exploitation satisfaisante et conforme (exemple du quartier Mas Planton à Saint-Martin-de-Crau, pour 600.000 € TTC
- en assainissement, les réseaux existants font l'objet, dans la limite des capacités financières du service, de reconstruction pour les plus dégradés du fait le plus souvent de la corrosion liée à l'absence de traitement contre l'hydrogène sulfuré (H₂S), ces travaux sont le cas échéant coordonnés aux travaux de réaménagement urbain engagés par les communes, telle que la rue Souspiron à Tarascon pour 400.000 € TTC
- le démarrage des études pour la reconstruction du poste de refoulement Roquette à Arles
- la réalisation de la deuxième tranche de travaux pour la mise en séparatif de l'assainissement et le renouvellement du réseau d'eau au quartier des impériaux aux Saintes-Maries-de-la-Mer pour un montant de 800.000 € TTC,
- le démarrage en septembre 2016 de la reconstruction de la station d'épuration des Saintes-Maries-de-la-Mer pour une capacité de 17.300 équivalent-habitants (enveloppe de travaux de 6,2 M€ TTC)

Au total, les investissements prévus en 2016 s'élèvent à 3,68 M€ pour l'eau (3,07 M€ dans la prospective avec un taux de réalisation de 80%) et 6,87 M€ pour l'assainissement (5,72 M€ dans la prospective avec un taux de réalisation de 80%).

Le mode de gestion des services

Afin de mettre en œuvre une gestion unifiée des services dans les meilleures conditions et en respectant les délais nécessaires de mise en place d'une délégation, le début d'exploitation selon un nouveau dispositif sera effectif le 2 février 2016, pour les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-mer, et avec un différé d'un an pour les quatre autres communes.

Ces nouveaux contrats seront mis en œuvre dans un cadre contractuel modernisé avec une transparence de gestion largement renforcée sur les plans financier, technique et contractuel (notamment la mise à l'épreuve au cours des trois premières années).

Concrètement, les nouveaux contrats se traduiront, dès 2016, par une baisse substantielle du prix de l'eau pour les usagers d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer.

En ce qui concerne les usagers des autres communes (Boulbon, Saint-Martin-de-Crau, Tarascon et Saint-Pierre-de-Mézoargues), le nouveau contrat ne prendra effet qu'en 2017. Là aussi, malgré un prix actuel de l'eau bien inférieur à ce qui se pratique à Arles et aux Saintes-Maries-de-la-Mer (grâce notamment à des contrats en cours plus récents qui avaient déjà permis des baisses tarifaires), la plupart des abonnés (au minimum 95% d'entre eux), notamment les usagers domestiques, verront leur facture stabilisée, voire diminuée.

Dans la continuité de l'exercice 2014, ACCM poursuivra en 2015 son action pour la rénovation des installations individuelles d'assainissement les plus prioritaires du point de vue de l'environnement. ACCM continuera ainsi à porter la distribution des aides publiques attribuées par l'Agence de l'eau (dans le cadre du 10^{ème} programme) et le conseil régional pour les années 2012 à 2015. La communauté d'agglomération n'abonde plus ce programme depuis 2013.

Au total, pour l'année 2015, la communauté d'agglomération devrait ainsi verser environ 180.000 € de subventions de l'Agence de l'eau et du conseil régional aux particuliers.

Enfin, en application des obligations réglementaires, la communauté d'agglomération poursuivra la collecte en 2015 des redevances relatives aux prestations du service public d'assainissement non collectif pour l'instruction des nouvelles installations et à l'occasion des cessions de biens.

Enfin, ACCM a participé aux réflexions du syndicat mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau (Symcrau). Les statuts ont été révisés en 2011, notamment pour substituer aux communes d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau, la communauté d'agglomération au titre de l'exercice de la compétence eau potable.

Ces modifications conduisent ACCM à disposer de 5 voix (sur 31), pour une participation financière de 19,2% (soit une dépense estimée à environ 7.000 €). Les sujets abordés concernent à la fois le soutien à la nappe phréatique et la protection qualitative de celle-ci.

C – la dette

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours de la dette d'ACCM est de :

- 9.519.594 € sur le budget principal, soit 110 € par habitant
- 5.894.430 € sur le budget annexe de l'eau, soit 68 € par habitant
- 16.308.837 € sur le budget annexe de l'assainissement, soit 188 € par habitant
- total des 3 budgets (hors zones) : 31.722.861 €, soit 366 € par habitant

Pour mémoire, l'encours de dette des budgets annexes des zones économiques est exclusivement constitué d'avances du budget principal (soit 620.000 € pour la zone Plaine de Montmajour et 80.000 € pour la zone du Roubian). À titre de comparaison (étude sur les comptes administratifs 2013, source Finance Active), la moyenne du budget principal de la totalité des communautés d'agglomération est de 397 € par habitant.

Les perspectives présentées pour le budget principal font apparaître, compte tenu du plan pluriannuel d'investissement, un recours à l'emprunt de 11,3 M€ sur la période de 2016 à 2021, portant l'encours à 15,44 M€ en fin de période soit 178 € par habitant.

Sur la même période, le recours à l'emprunt est de 2,8 M€ pour l'eau (encours porté à 6,4 M€ en fin de période) et de 4 M€ pour l'assainissement (encours porté à 14,9 M€ en fin de période). Soit, au total (hors budgets de zones), un encours au 1^{er} janvier 2021 de 34,9 M€, soit 403 € par habitant.

D – les autorisations de programme

En application de l'article L.2311-36-I du Code général des collectivités territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (AP). Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le président. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Les AP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la communauté d'agglomération, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers. ACCM a recours à cette procédure pour plusieurs opérations.

L'annexe ci-jointe détaille les caractéristiques des différentes autorisations de programme en cours et à venir pour 2016.

E – les autorisations d'engagement

En application de l'article L.2311-36-II du Code général des collectivités territoriales, la section de fonctionnement du budget peut comprendre des autorisations d'engagement (AE). Chaque AE comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Cette procédure est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou décisions au titre desquelles ACCM s'engage au-delà d'un exercice budgétaire à verser une subvention, participation ou rémunération à un tiers (à l'exclusion des frais de personnel et subventions aux organismes de droit privé).

L'annexe ci-jointe détaille les caractéristiques de l'autorisation d'engagement en cours.

ANNEXES

CA ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

1 Tableau de bord

Elements de synthèse	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Votre dette globale est de :	31 722 861.29 €	30 922 200.00 €	↗
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.89 %	2.94 %	↘
Sa durée résiduelle moyenne est de :	14.67 ans	15.18 ans	↘
Sa durée de vie moyenne est de :	8.08 ans	8.37 ans	↘

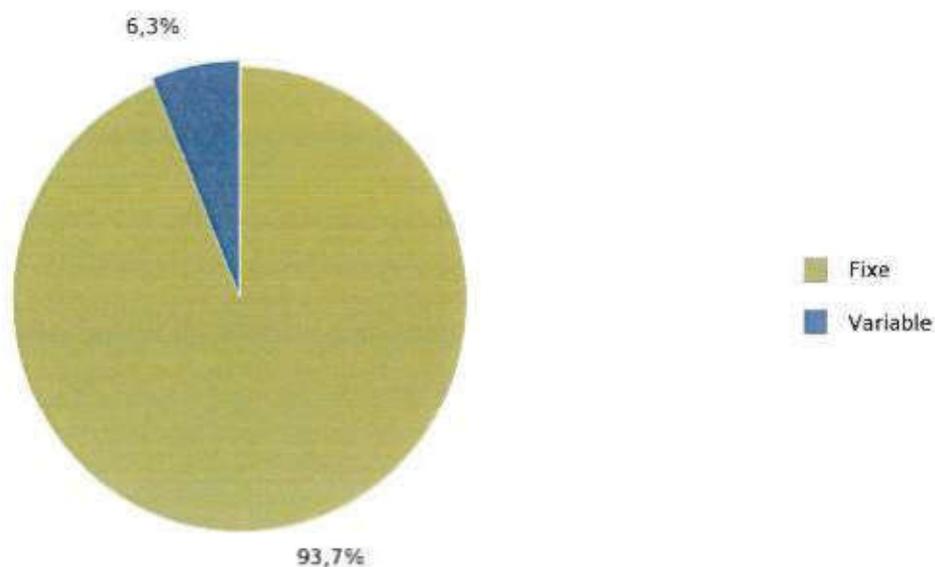
Vous avez 31 emprunt(s) réparti(s) auprès de 11 établissement(s) prêteur(s).

Budget	CRD	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre de lignes
ASSAINISSEMENT	16 308 837.09 €	2,17 %	16 ans	9 ans	31
Principal	9 519 594.09 €	3,78 %	13 ans	7 ans	31
EAU	5 894 430.11 €	3,41 %	13 ans	8 ans	31

2 Les caractéristiques de votre dette

2.1 Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	29 738 148.88 €	93,74 %	3,05 %
Variable	1 984 712.41 €	6,26 %	0,44 %
Ensemble des risques	31 722 861.29 €	100,00 %	2,89 %

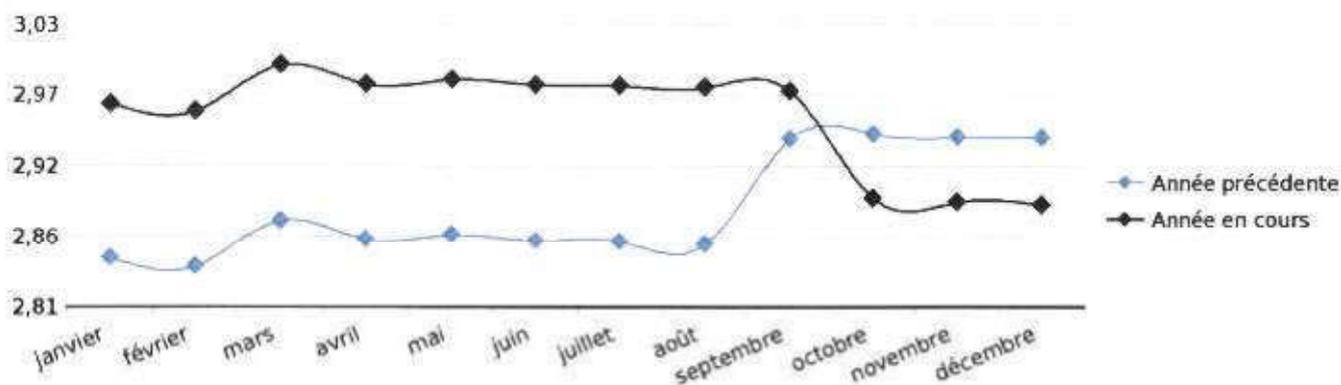


Evolution du risque de taux hors swap



© Finance Active

Evolution annuelle du taux moyen (en %)

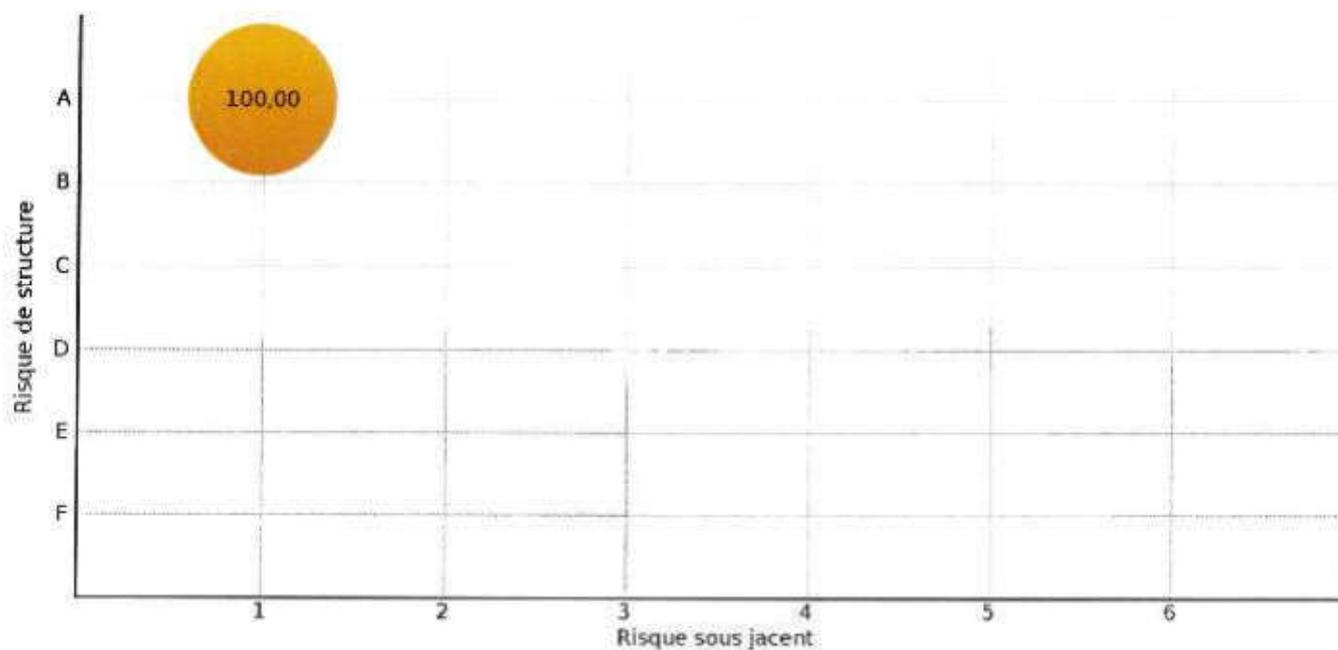


© Finance Active

2.2 Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

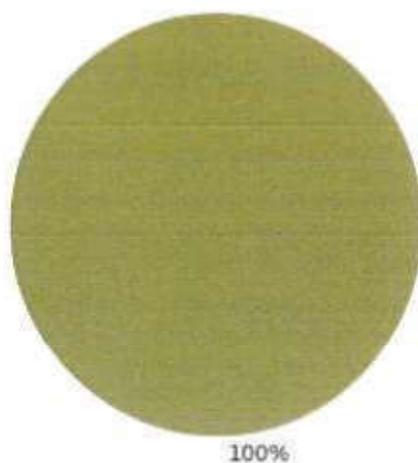
Taille de la bulle = % du CRD



© Finance Active

2.3 Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	31	31 503 821.66 €	2,88 %
Dette	31	31 503 821.66 €	2,88 %

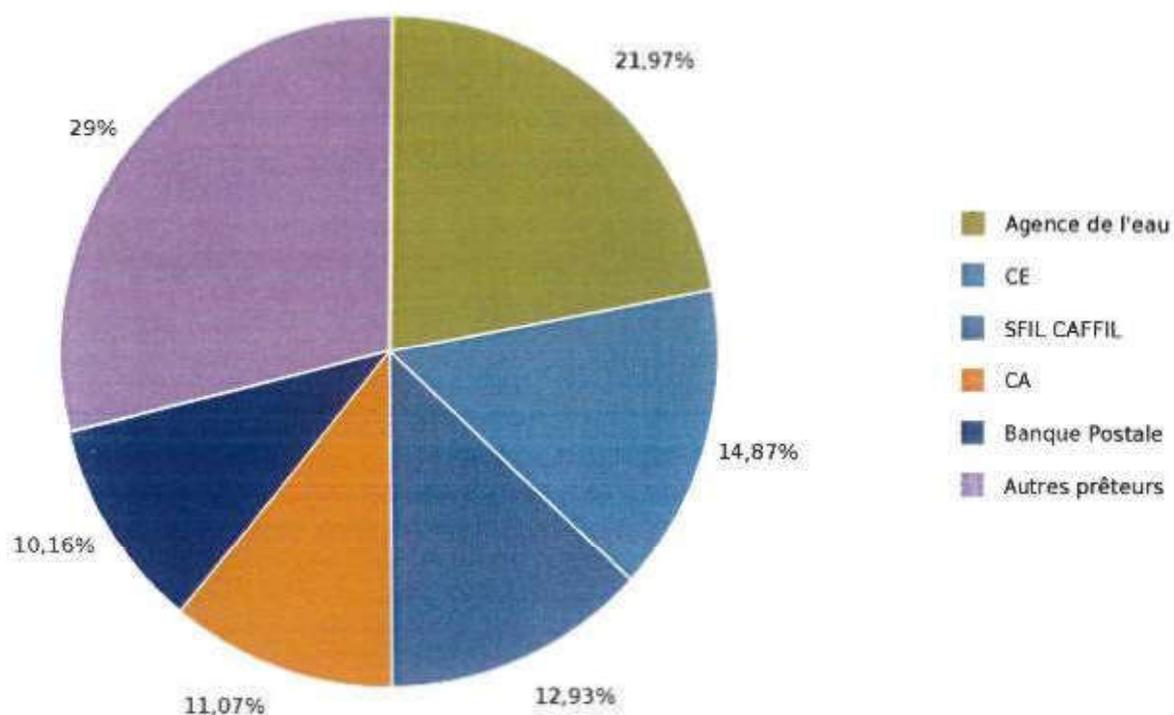


■ Emprunts

© Finance Active

2.4 Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
Agence de l'eau	6 922 094.46 €	21,97 %	
CAISSE D'EPARGNE	4 684 069.39 €	14,87 %	
SFIL CAFFIL	4 073 233.17 €	12,93 %	
CREDIT AGRICOLE	3 487 405.56 €	11,07 %	
Banque Postale	3 200 000.00 €	10,16 %	
Autres prêteurs	9 137 019.08 €	29,00 %	-
Ensemble des prêteurs	31 503 821.66 €	100,00 %	-

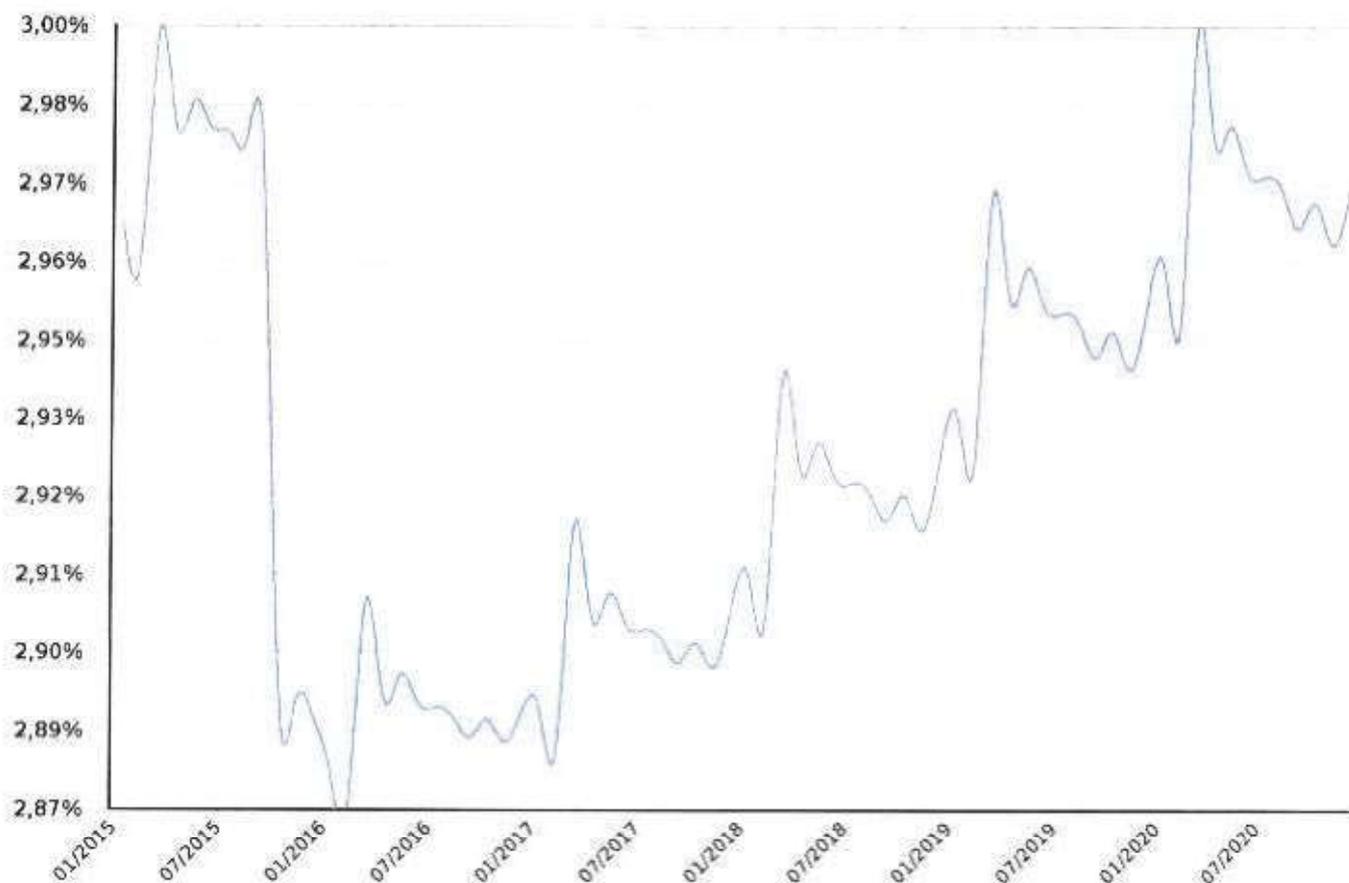


FinanceActive

3 - Synthèse de votre dette au 01/01/2016

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
31 503 821.66 €	2,88 %	14 ans et 8 mois	8 ans et 1 mois	31

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Finance Active

4 - Dette par année

	2016	2017	2018	2019	2020	2025
Encours moyen	30 451 365 €	28 337 968 €	26 199 525 €	24 036 775 €	21 856 951 €	11 052 938 €
Capital payé sur la période	2 094 927 €	2 117 789 €	2 141 345 €	2 175 024 €	2 191 344 €	1 954 784 €
Intérêts payés sur la période	* 913 693 €	* 849 089 €	* 791 722 €	* 736 205 €	* 679 290 €	357 984 €
Taux moyen sur la période	2,88 %	2,89 %	2,92 %	2,94 %	2,97 %	2,92 %

PROSPECTIVE BUDGETAIRE ACCM - BUDGET PRINCIPAL

	Rétrospective					Prospective					Evolution moyenne
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Produit des contributions directes	20 186 250	21 437 090	23 309 782	28 834 340	25 661 078	26 241 187	26 834 571	27 441 536	28 062 398	28 697 477	3,90%
Fiscalité transférée	14 044 217	14 515 701	14 749 749	14 979 254	14 976 184	15 087 067	15 200 188	15 315 572	15 433 263	15 553 308	1,14%
Fiscalité indirecte	4 650 068	5 466 845	4 297 182	4 284 192	4 444 349	4 826 849	6 029 349	7 231 849	7 614 349	7 726 549	5,80%
Dotations	18 552 870	18 020 830	18 673 626	17 791 550	20 674 193	17 386 854	17 263 484	17 475 091	17 404 548	17 371 717	-0,73%
Autres recettes d'exploitation	765 948	874 846	1 084 621	1 059 653	859 393	876 581	893 908	911 583	929 610	947 999	2,40%
Total des recettes réelles de fonctionnement	58 199 373	60 315 312	62 114 960	66 788 989	66 415 177	64 418 539	64 221 501	68 375 631	69 524 167	70 297 050	2,12%
Charges à caractère général (chap 011)	10 195 397	11 415 084	12 791 614	13 854 182	16 849 520	16 937 698	17 275 477	17 619 986	17 971 360	18 329 737	6,73%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 472 188	3 799 908	3 841 953	4 200 000	4 669 000	4 832 415	5 001 550	5 176 604	5 357 785	5 545 307	5,34%
Atténuations de produit (chap 014)	38 173 608	38 096 580	40 208 523	41 469 665	40 376 783	39 375 343	39 375 343	39 375 343	39 375 343	39 375 343	0,34%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 698 712	1 694 209	1 572 568	1 680 602	2 423 773	2 069 240	2 103 240	2 137 920	2 173 294	2 209 375	2,96%
Intérêts de la dette (art 66111)	290 022	201 601	296 139	327 760	360 092	408 227	611 230	610 973	607 724	599 479	10,20%
Autres dépenses de fonctionnement	164 003	94 516	3 643	23 038	92 520	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	-8,40%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	53 953 930	55 301 899	58 714 440	61 555 247	64 771 688	63 776 923	64 440 839	64 994 825	65 559 505	66 133 241	2,29%
Epargne de gestion	4 495 465	5 215 015	3 562 999	5 561 502	2 203 581	1 129 843	2 391 891	3 991 778	4 572 386	4 763 288	0,65%
Intérêts de la dette	200 022	201 601	296 139	327 760	360 092	408 227	611 230	610 973	607 724	599 479	10,20%
Epargne brute	4 245 443	5 013 413	3 266 860	5 233 742	1 843 489	641 616	1 780 662	3 380 805	3 964 662	4 163 809	-0,22%
Remb. capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	291 634	344 440	497 270	561 595	734 326	940 546	1 54 990	1 233 219	1 314 593	1 399 303	19,04%
Epargne nette	3 953 809	4 668 973	2 769 590	4 672 146	1 109 163	- 298 930	625 671	2 147 586	2 650 069	2 764 507	-3,90%
FCVA (art 10222)	573 491	470 939	939 660	501 356	1 061 194	1 444 795	986 373	362 282	419 696	316 351	-6,40%
Emprunts	0	3 000 000	0	2 500 000	4 000 000	4 000 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	0	-15,40%
Autres recettes	2 281 700	3 741 171	3 709 498	1 716 871	5 142 932	6 369 795	7 827 464	2 299 934	2 216 732	1 575 001	-4,03%
Total des recettes réelles d'investissement	2 855 191	7 212 110	4 649 158	4 718 227	10 204 146	11 814 590	9 913 837	3 762 216	3 736 428	1 891 352	-4,47%
Sous-total dépenses d'équipement	7 742 848	12 155 163	5 973 169	6 428 601	15 824 481	15 638 097	11 092 798	6 513 050	6 488 300	5 638 500	-3,46%
Autres investissements hors PPI	0	1 271	76 726	0	0	0	0	0	0	76 726	676,90%
Remb. capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	291 634	344 440	497 270	561 596	734 326	940 546	1 154 990	1 233 219	1 314 593	1 399 303	19,04%
Autres dépenses d'investissement	0	0	1 386	0	0	0	0	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	8 034 482	12 500 874	6 549 550	6 990 197	16 558 807	16 578 643	12 247 786	7 746 269	7 802 893	7 114 529	-1,34%
Fonds de roulement en début d'exercice	9 345 931	6 412 084	6 136 739	9 637 867	12 599 840	8 088 469	3 966 031	3 412 741	2 609 496	2 707 693	-12,86%
Résultat de l'exercice	933 648	375 300	1 501 129	2 961 772	4 311 191	4 127 437	-353 290	-683 245	101 800	1 089 367	10,89%
Fonds de roulement en fin d'exercice	8 412 083	6 136 733	9 637 867	12 599 440	8 088 469	3 966 031	3 412 741	2 809 496	2 707 693	1 648 326	-16,56%
Capital Restant Dû cumulé	4 628 696	4 337 062	6 997 677	7 581 190	9 519 594	12 785 268	15 844 721	15 789 731	15 656 512	15 441 919	14,32%

PROSPECTIVE BUDGETAIRE ACCM - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

	Rétrospective					Prospective					Evolution moyenne
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Produit des ventes et prestations	1 535 677	1 385 873	1 775 119	2 124 141	6 930 749	6 856 604	6 806 180	6 785 628	6 751 083	6 786 104	17,95%
Dotations	495 824	534 718	314 812	350 685	89 503	78 540	80 111	81 713	83 247	85 014	- 17,79%
Autres recettes d'exploitation	0	2 303	20 551	2 081	0	0	0	0	0	0	1,92%
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 031 502	1 922 595	2 112 482	2 476 907	7 030 249	6 935 144	6 886 291	6 867 341	6 834 430	6 871 118	14,50%
Charges à caractère général (chap 011)	45 561	50 861	44 478	92 907	5 219 239	5 166 770	5 170 105	5 173 508	5 176 978	5 180 517	69,21%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	200 420	204 537	216 391	225 232	200 274	206 282	212 471	218 865	225 410	232 172	1,65%
Intérêts de la dette (art 66111)	167 626	251 328	227 183	214 665	207 707	190 718	216 902	240 970	246 271	249 073	4,50%
Autres dépenses de fonctionnement	105 000	7 194	16 399	9 526	13 086	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	- 10,17%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	518 636	499 571	471 554	523 278	5 640 306	5 603 770	5 639 478	5 673 323	5 688 660	5 701 763	30,52%
Epargne de gestion	1 680 492	1 674 351	1 868 111	2 168 294	1 597 650	1 522 092	1 463 715	1 434 988	1 392 042	1 418 429	- 1,87%
Intérêts de la dette	167 626	251 328	227 183	214 665	207 707	190 718	216 902	240 970	246 271	249 073	4,50%
Epargne brute	1 512 866	1 423 023	1 640 928	1 953 629	1 389 943	1 331 374	1 246 813	1 194 018	1 145 770	1 169 355	- 2,82%
Remb. capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	299 028	400 865	390 768	405 318	420 500	423 653	471 607	530 545	577 031	625 447	8,54%
Epargne nette	1 213 838	1 022 158	1 250 160	1 548 311	969 443	907 721	775 206	663 473	568 740	543 908	- 8,53%
Emprunts	0	0	0	0	0	900 000	900 000	500 000	500 000	400 000	- 18,35%
Autres recettes	2 368 430	278 867	801 220	522 100	1 160 667	830 934	364 667	922 669	682 669	425 336	- 17,37%
Total des recettes réelles d'investissement	2 368 430	278 867	801 220	522 100	1 160 667	1 730 934	1 264 667	1 422 669	1 182 669	825 336	- 11,05%
Sous-total dépenses d'équipement	2 326 283	1 429 742	2 421 055	2 371 668	3 155 200	2 788 000	1 900 000	1 916 000	1 556 000	1 276 000	- 6,45%
Remb. capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	299 028	400 865	390 768	405 318	420 500	423 653	471 607	530 545	577 031	625 447	8,54%
Autres dépenses d'investissement	379 910	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	395	17 400	0	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	3 005 222	1 830 607	2 811 822	2 776 986	3 575 102	3 194 253	2 371 607	2 446 545	2 133 031	1 901 447	- 4,96%
Fonds de roulement en début d'exercice	1 338 963	2 215 037	2 086 320	1 716 646	1 415 389	390 897	258 951	398 824	568 967	764 376	- 6,04%
Résultat de l'exercice	876 074	126 717	549 618	501 257	1 024 492	- 131 945	139 873	170 143	195 409	93 244	- 22,04%
Fonds de roulement en fin d'exercice	2 215 037	2 086 320	1 716 646	1 415 389	390 897	258 951	398 824	568 967	764 376	857 620	- 10,01%
Capital Restant Du cumulé	7 396 409	7 091 381	6 690 516	6 299 748	5 894 430	5 673 930	5 950 277	6 378 670	6 348 125	6 727 795	- 1,04%

PROSPECTIVE BUDGETAIRE ACCM - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

	Rétrospective					Prospective					Evolution moyenne
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Produit des ventes et prestations :	1 837 660	1 504 038	1 788 477	2 385 033	4 967 205	8 933 914	6 453 988	6 713 529	6 780 655	6 783 935	15,62%
Dotations	1 341 489	991 610	610 385	1 239 063	1 089 936	813 020	625 280	636 296	699 022	713 003	- 6,78%
Autres recettes d'exploitation	0	135	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 179 349	2 495 784	2 398 862	3 624 096	6 057 141	7 546 934	7 279 268	7 349 825	7 477 677	7 496 938	10,00%
Charges à caractère général (chap 011)	504 722	556 604	371 530	669 032	4 681 438	4 388 912	4 212 643	4 216 987	4 225 374	4 227 817	26,58%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	183 380	192 553	231 389	260 336	177 137	187 551	187 924	193 562	199 369	205 350	1,27%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	0	4 399	0	8 354	15 575	13 947	10 909	10 928	11 014	11 000	13,99%
Intérêts de la dette (art 66111)	188 552	287 457	307 267	352 028	356 937	365 165	413 447	429 976	421 801	395 298	6,57%
Autres dépenses de fonctionnement	442 798	152 702	361 726	283 135	430 263	53 900	54 818	55 754	56 709	57 684	- 20,26%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 321 452	1 193 515	1 266 912	1 572 885	5 641 350	5 009 475	4 879 741	4 907 207	4 914 267	4 897 149	15,67%
Epargne de gestion	2 046 448	1 589 725	1 434 217	2 403 239	2 752 728	2 902 424	2 812 974	2 872 594	2 987 211	2 995 087	4,32%
Intérêts de la dette	188 552	287 457	307 267	352 028	356 937	365 165	413 447	429 976	421 801	395 298	6,57%
Epargne brute	1 857 897	1 302 269	1 131 951	2 051 211	2 395 791	2 537 459	2 399 527	2 442 618	2 565 410	2 599 789	3,80%
Remb. capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	203 672	851 117	765 304	892 425	940 100	993 307	1 093 665	1 163 157	1 184 570	1 210 967	21,91%
Epargne nette	1 654 225	451 152	366 647	1 158 786	1 455 691	1 544 152	1 305 862	1 279 461	1 376 841	1 388 823	- 1,92%
Emprunts	0	800 000	2 300 000	700 000	800 000	1 700 000	1 000 000	500 000	0	0	- 7,53%
Autres recettes	5 034 104	795 195	2 016 628	2 560 555	2 457 887	3 702 750	1 644 256	779 332	563 332	509 599	- 22,46%
Total des recettes réelles d'investissement	5 034 104	1 595 195	4 316 628	3 260 555	3 257 887	5 402 750	2 644 256	1 279 332	563 332	509 599	- 22,46%
Sous-total dépenses d'équipement	3 834 344	3 312 099	3 836 166	6 174 583	5 236 000	6 828 000	4 156 000	2 584 000	1 644 000	1 504 000	- 9,88%
Remb. capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	203 672	851 117	765 304	892 425	940 100	993 307	1 093 665	1 163 157	1 184 570	1 210 967	21,91%
Autres dépenses d'investissement	609 229	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle :	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	4 647 245	4 163 215	4 601 470	7 067 008	6 176 100	7 821 307	5 249 665	3 747 157	2 850 570	2 714 967	- 5,80%
Fonds de roulement en début d'exercice	587 747	2 832 503	1 566 752	2 413 860	658 618	136 196	255 098	49 216	24 009	302 182	- 7,13%
Résultat de l'exercice	2 244 756	1 365 781	847 108	1 765 242	527 422	118 902	305 580	25 307	278 173	39 482	- 17,56%
Fonds de roulement en fin d'exercice	2 832 503	1 566 752	2 413 860	4 586 618	1 36 196	255 098	49 216	24 009	302 182	697 004	- 14,43%
Capital Restant Dû cumulé	15 221 355	15 017 683	14 966 567	16 501 262	16 308 837	16 168 736	16 875 429	16 781 764	16 118 606	14 932 037	- 0,21%

ANNEXE 5



Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

Rapport de rétro-prospective 2012 -2021

Débat d'orientations budgétaires 2016

Sommaire

1 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES.....	p 3
1.1 - Les masses budgétaires	
1.2 - Soldes financiers	
1.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel	
1.4 - Endettement	
2 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS.....	p 4
2.1 - Soldes intermédiaires de gestion	
2.2 - Epargne brute	
2.3 - Effet de ciseau	
3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT.....	p 7
3.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux	
3.2 - Annuités de la dette	
3.3 - Ratio de désendettement	
4 - LA FISCALITE DIRECTE.....	p 10
4.1 - L'évolution des bases	
4.2 - Evolution des taux et des produits	
5 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	p 13
5.1 - Les recettes de fonctionnement	
5.2 - Les dépenses de fonctionnement	
6 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	p 17
6.1 - Les recettes d'investissement	
6.2 - Les dépenses d'investissement	
7 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT..	p 19
7.1 - Les dépenses prévues au PPI	
7.2 - Les financeurs du PPI	
7.3 - Le coût net annuel	
8 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT.....	p 22
9 - LES RATIOS.....	p 23
10 - LE PPI DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT	
11 - LE PPI DU BUDGET DE L'EAU	

1 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

1.1 - Les masses budgétaires

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	58 199 373	60 315 312	62 114 960	66 788 989	66 615 177	64 418 539	66 221 501	68 375 631	69 524 167	70 297 050
Dépenses de fonctionnement	53 953 930	55 301 899	58 714 440	61 555 247	64 771 688	63 776 923	64 440 839	64 994 825	65 559 505	66 133 241
<i>dont intérêts de la dette</i>	250 022	201 601	296 139	327 760	360 092	488 227	611 230	610 973	607 724	599 479
Recettes d'investissement	2 855 191	7 212 110	4 649 158	4 718 227	10 204 146	11 814 590	9 913 837	3 782 216	3 736 428	1 891 352
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	3 000 000	0	2 500 000	4 000 000	4 000 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	0
Dépenses d'investissement	8 034 482	12 500 874	6 548 550	6 990 197	16 558 807	16 578 643	12 247 788	7 746 269	7 802 893	7 114 529
<i>dont capital de la dette</i>	291 634	344 440	497 270	561 596	734 326	940 546	1 154 990	1 233 219	1 314 593	1 399 303
<i>dont P.P.I</i>	7 742 848	12 155 163	5 973 169	6 428 601	15 824 481	15 638 097	11 092 798	6 513 050	6 488 300	5 638 500

1.2 - Soldes financiers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Épargne de gestion	4 495 465	5 215 015	3 562 999	5 561 502	2 203 581	1 129 843	2 391 891	3 991 778	4 572 386	4 763 288
Épargne brute	4 245 443	5 013 413	3 266 860	5 233 742	1 843 489	641 616	1 780 662	3 380 805	3 984 662	4 163 809
Épargne nette	3 953 809	4 668 973	2 769 590	4 672 146	1 109 163	-298 930	625 671	2 147 586	2 650 069	2 764 507

1.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds de roulement en début d'exercice	9 345 931	8 412 084	8 136 739	9 637 867	12 599 640	8 088 469	3 966 031	3 412 741	2 809 496	2 707 693
Résultat de l'exercice	-933 848	-275 350	1 501 129	2 961 772	-4 511 171	-4 122 437	-553 290	-603 246	-101 803	-1 059 367
Fonds de roulement en fin d'exercice	8 412 083	8 136 733	9 637 867	12 599 640	8 088 469	3 966 031	3 412 741	2 809 496	2 707 693	1 648 326

1.4 - Endettement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 1er janvier	4 628 696	4 337 062	6 992 622	7 581 190	9 519 594	12 785 268	15 844 721	15 789 731	15 656 512	15 441 919
Ratio de désendettement	1 ans	1,4 ans	2 ans	1,8 ans	6,9 ans	24,7 ans	8,9 ans	4,6 ans	3,9 ans	3,4 ans
Emprunt	0	3 000 000	0	2 500 000	4 000 000	4 000 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	0

2 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

2.1 - Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

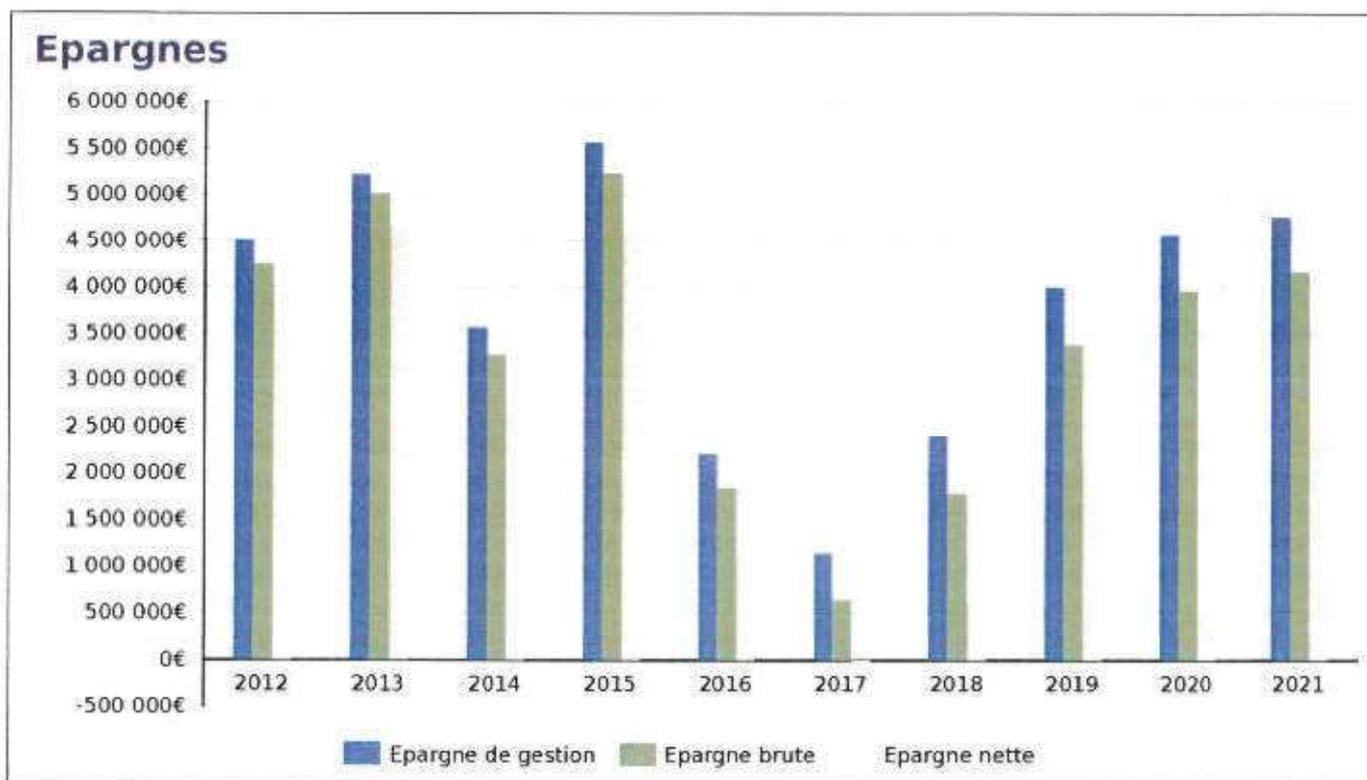
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montants	4 495 465	5 215 015	3 562 999	5 561 502	2 203 581	1 129 843	2 391 891	3 991 778	4 572 386	4 763 288

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montants	4 245 443	5 013 413	3 266 860	5 233 742	1 843 489	641 616	1 780 662	3 380 805	3 964 662	4 163 809

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

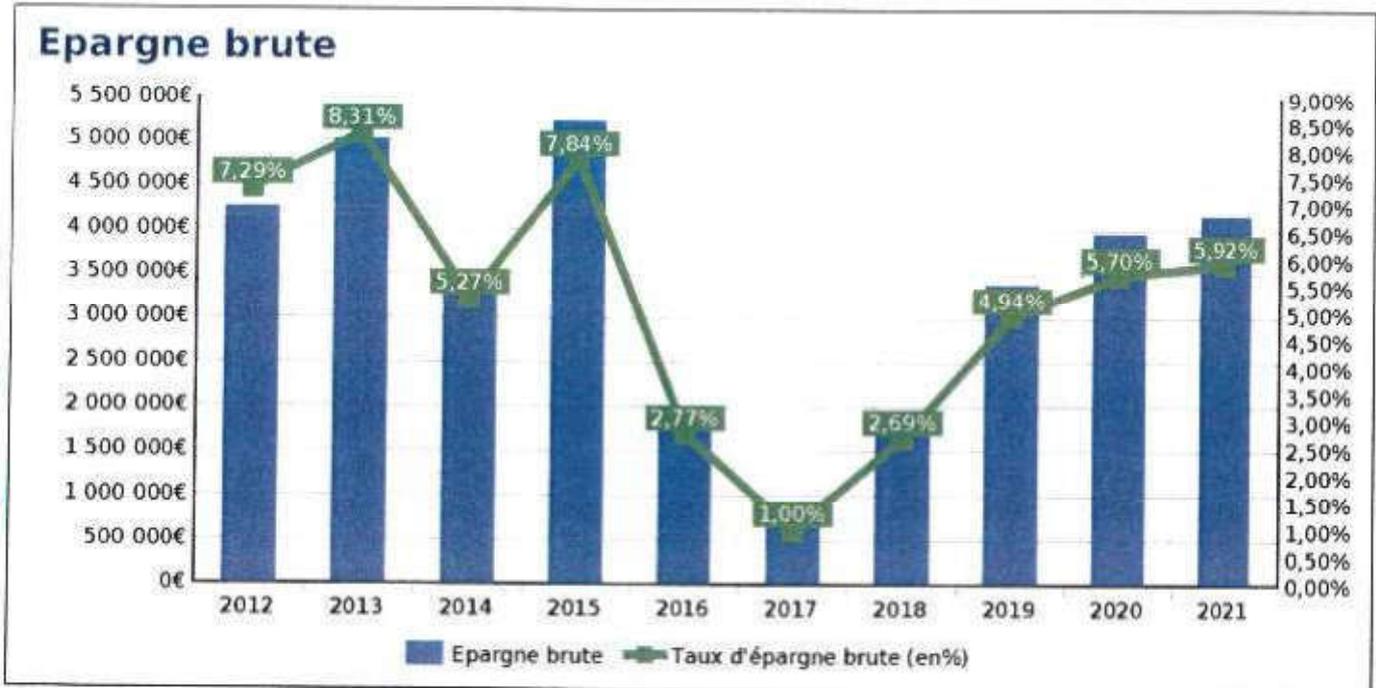
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	58 199 373	60 315 312	62 114 960	66 788 989	66 615 177	64 418 539	66 221 501	68 375 631	69 524 167	70 297 050
Epargne de gestion	4 495 465	5 215 015	3 562 999	5 561 502	2 203 581	1 129 843	2 391 891	3 991 778	4 572 386	4 763 288
Epargne brute	4 245 443	5 013 413	3 266 860	5 233 742	1 843 489	641 616	1 780 662	3 380 805	3 964 662	4 163 809
Taux d'épargne brute (en %)	7,29 %	8,31 %	5,27 %	7,84 %	2,77 %	1 %	2,69 %	4,94 %	5,7 %	5,92 %
Epargne nette	3 953 809	4 668 973	2 769 590	4 672 146	1 109 163	-298 930	625 671	2 147 586	2 650 069	2 764 507



3.2 - Epargne brute

Epargne brute = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.



L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

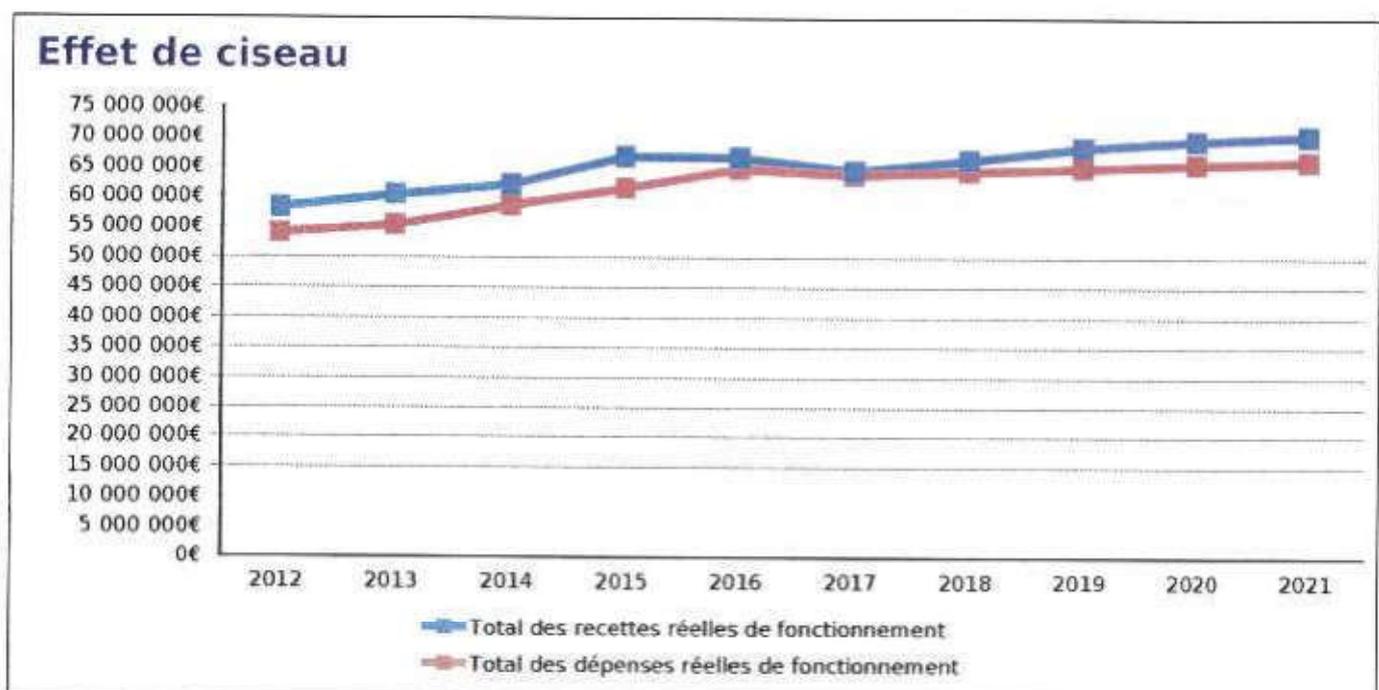
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	4 245 443	5 013 413	3 266 860	5 233 742	1 843 489	641 616	1 780 662	3 380 805	3 964 662	4 163 809
Taux d'épargne brute (en %)	7,29 %	8,31 %	5,27 %	7,84 %	2,77 %	1 %	2,69 %	4,94 %	5,7 %	5,92 %

3.3 - Effet de ciseau

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

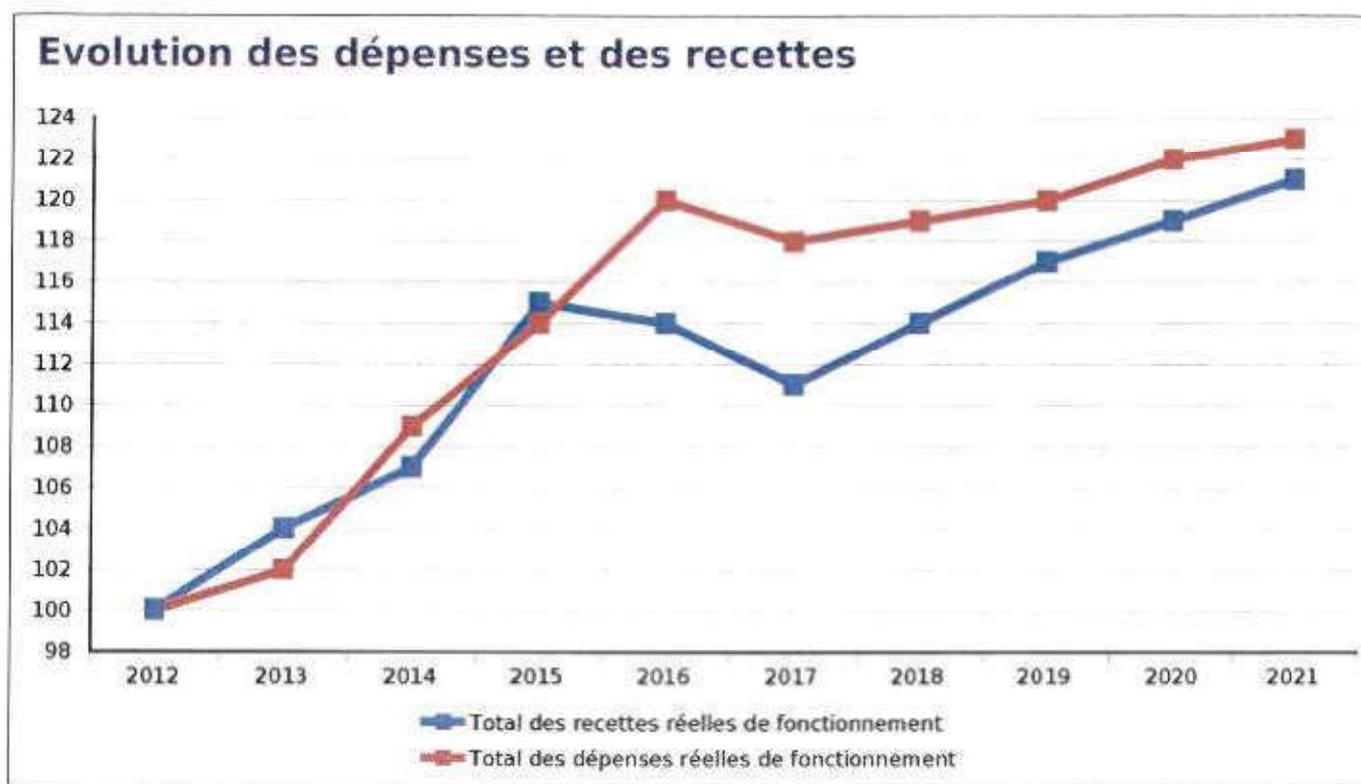
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	58 199 373	60 315 312	62 114 960	66 788 989	66 615 177	64 418 539	66 221 501	68 375 631	69 524 167	70 297 050
Evolution n-1	5,59 %	3,64 %	2,98 %	7,52 %	-0,26 %	-3,3 %	2,8 %	3,25 %	1,68 %	1,11 %
Dépenses de fonctionnement	53 953 930	55 301 899	58 714 440	61 555 247	64 771 688	63 776 923	64 440 839	64 994 825	65 559 505	66 133 241
Evolution n-1	2,11 %	2,5 %	6,17 %	4,84 %	5,23 %	-1,54 %	1,04 %	0,86 %	0,87 %	0,88 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Ci-dessous le graphique représentant l'évolution des dépenses et recettes en base 100.



3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

3.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

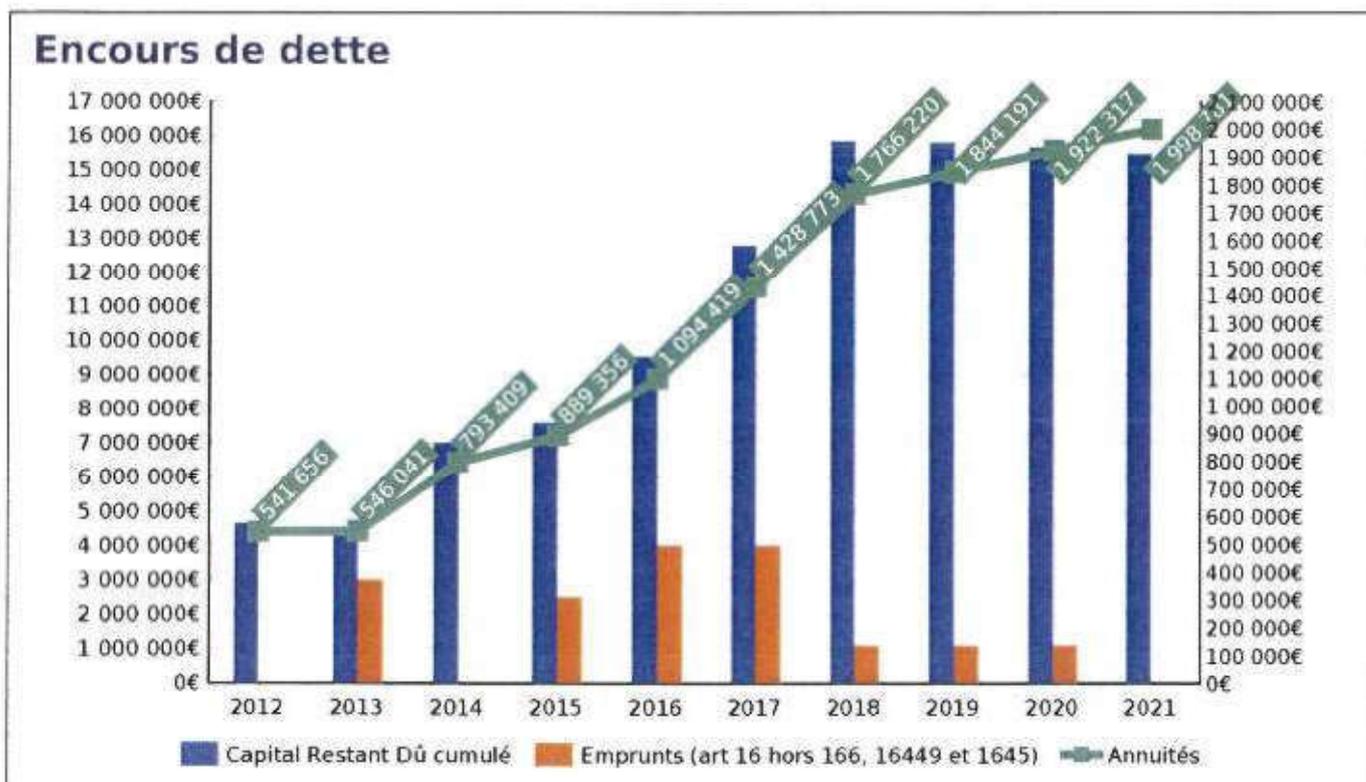
Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de 4 628 696 € en 2012 à 15 441 919 € en 2021 (échelle de gauche du graphique).

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de 541 656 € en 2012 à 1 998 781 € en 2021 (échelle de droite du graphique).

	Encours de dette	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2012	4 628 696	-5,88 %	0
2013	4 337 062	-6,3 %	3 000 000
2014	6 992 622	61,23 %	0
2015	7 581 190	8,42 %	2 500 000
2016	9 519 594	25,57 %	4 000 000
2017	12 785 268	34,3 %	4 000 000
2018	15 844 721	23,93 %	1 100 000
2019	15 789 731	-0,35 %	1 100 000
2020	15 656 512	-0,84 %	1 100 000
2021	15 441 919	-1,37 %	0

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette	14,32 %	233,61 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



3.2 - Annuités de la dette

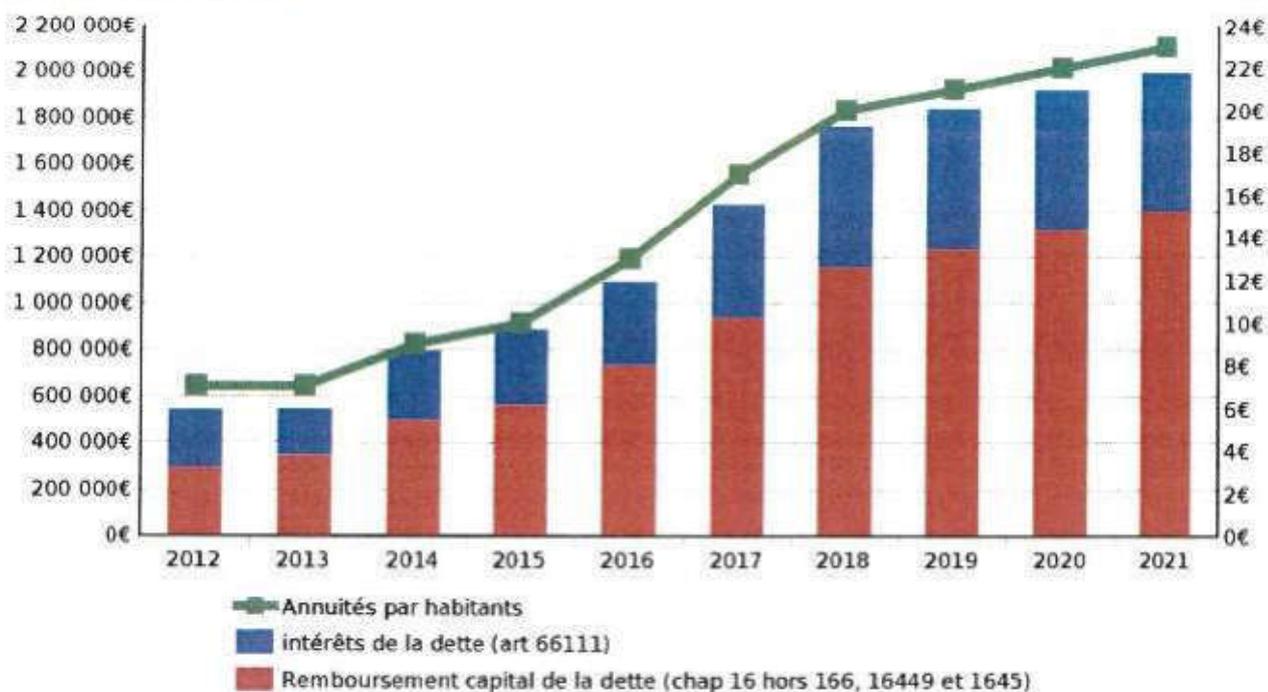
L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités	541 656	546 041	793 409	889 356	1 094 419	1 428 773	1 766 220	1 844 191	1 922 317	1 998 781
Evolution n-1 (en %)	8,67 %	0,81 %	45,3 %	12,09 %	23,06 %	30,55 %	23,62 %	4,41 %	4,24 %	3,98 %
Capital en euro	291 634	344 440	497 270	561 596	734 326	940 546	1 154 990	1 233 219	1 314 593	1 399 303
Intérêts en euro	250 022	201 601	296 139	327 760	360 092	488 227	611 230	610 973	607 724	599 479

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

Remboursement



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

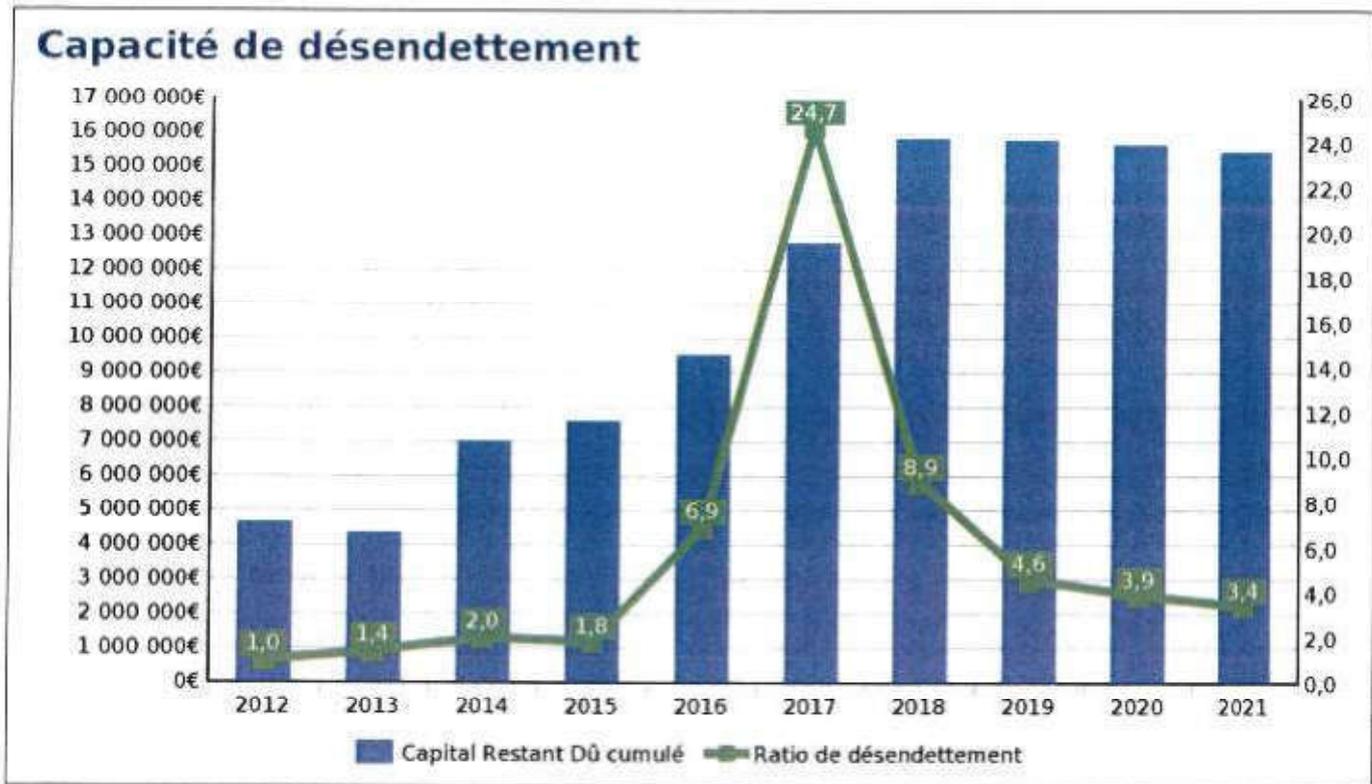
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités	7	7	9	10	13	17	20	21	22	23
Capital	4	4	6	6	8	11	13	14	15	16
Intérêts	3	2	3	4	4	6	7	7	7	7

3.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio	1 ans	1,4 ans	2 ans	1,8 ans	6,9 ans	24,7 ans	8,9 ans	4,6 ans	3,9 ans	3,4 ans



L'équilibre pluriannuel

Afin de déterminer l'échelle de risque, il faudra comparer le ratio de désendettement avec la durée de vie moyenne de la dette.

Pour rappel, la durée de vie moyenne représente la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). Elle exprime aussi la durée nécessaire pour rembourser environ la moitié du capital restant dû d'un emprunt amortissable.

Calcul du ratio : **Ratio de désendettement (CDD)/durée de vie moyenne (DVM)**

Si la capacité de désendettement est inférieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette (CDD/DVM < 1), cela signifie que si la collectivité consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération ira plus vite que de laisser le capital se rembourser selon son propre profil.

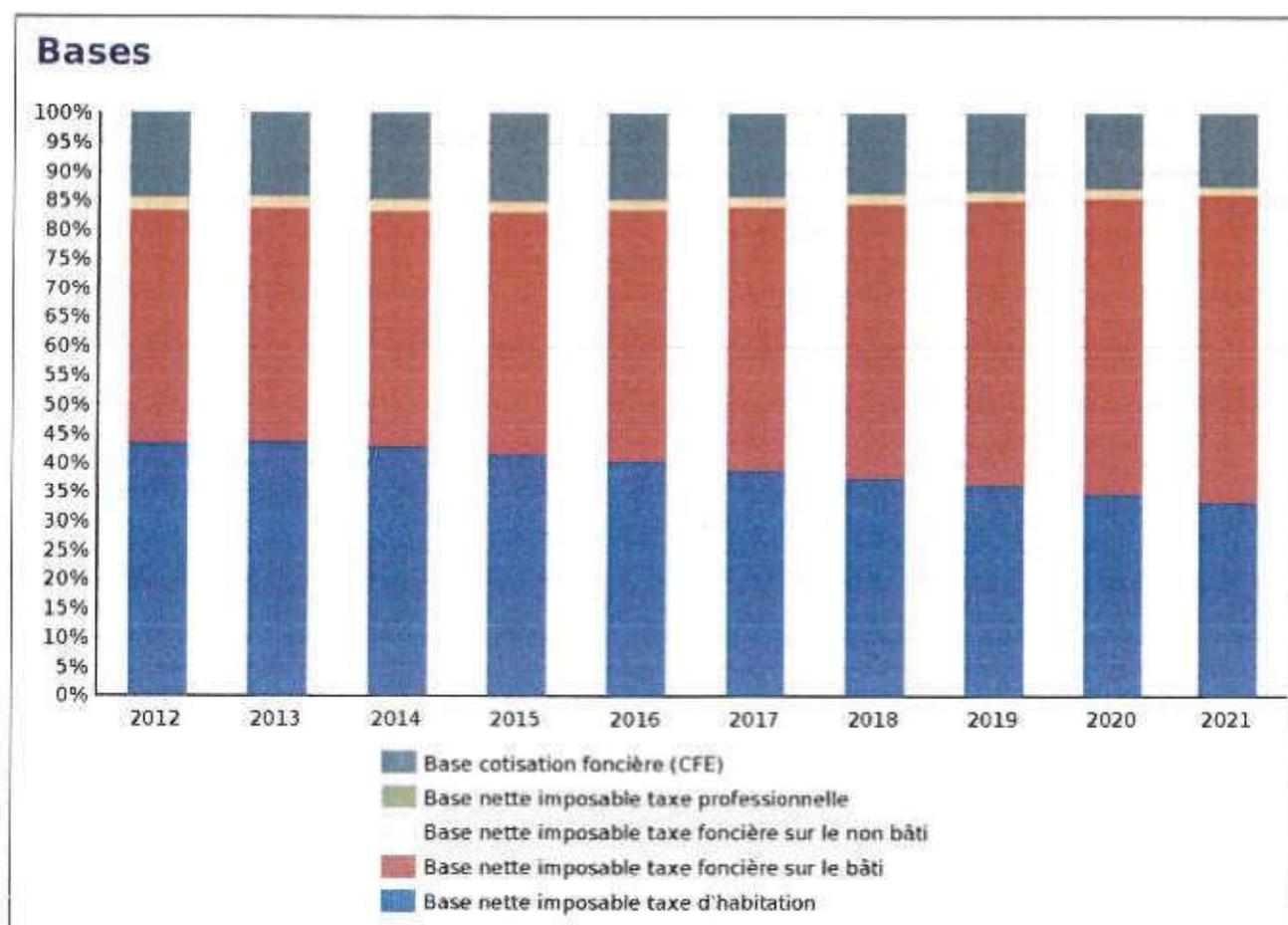
Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette (CDD/DVM > 1), cela signifie que même si elle consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération sera plus lente que de laisser le capital se rembourser naturellement. Il y a donc un risque que la collectivité ne puisse pas faire face à ses engagements contractuels.

4 - LA FISCALITE DIRECTE

4.1 - L'évolution des bases

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.
Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Années	Base cotisation foncière	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2012	32 334 059	96 198 900		4 333 314
2013	33 158 301	101 038 970		4 359 151
2014	38 028 288	109 668 060		4 666 979
2015	41 952 000	115 147 289		4 702 137
2016	43 000 800	117 450 235		4 796 180
2017	44 075 820	119 799 239		4 892 103
2018	45 177 716	122 195 224		4 989 945
2019	46 307 158	124 639 129		5 089 744
2020	47 464 837	127 131 911		5 191 539
2021	48 651 458	129 674 550		5 295 370

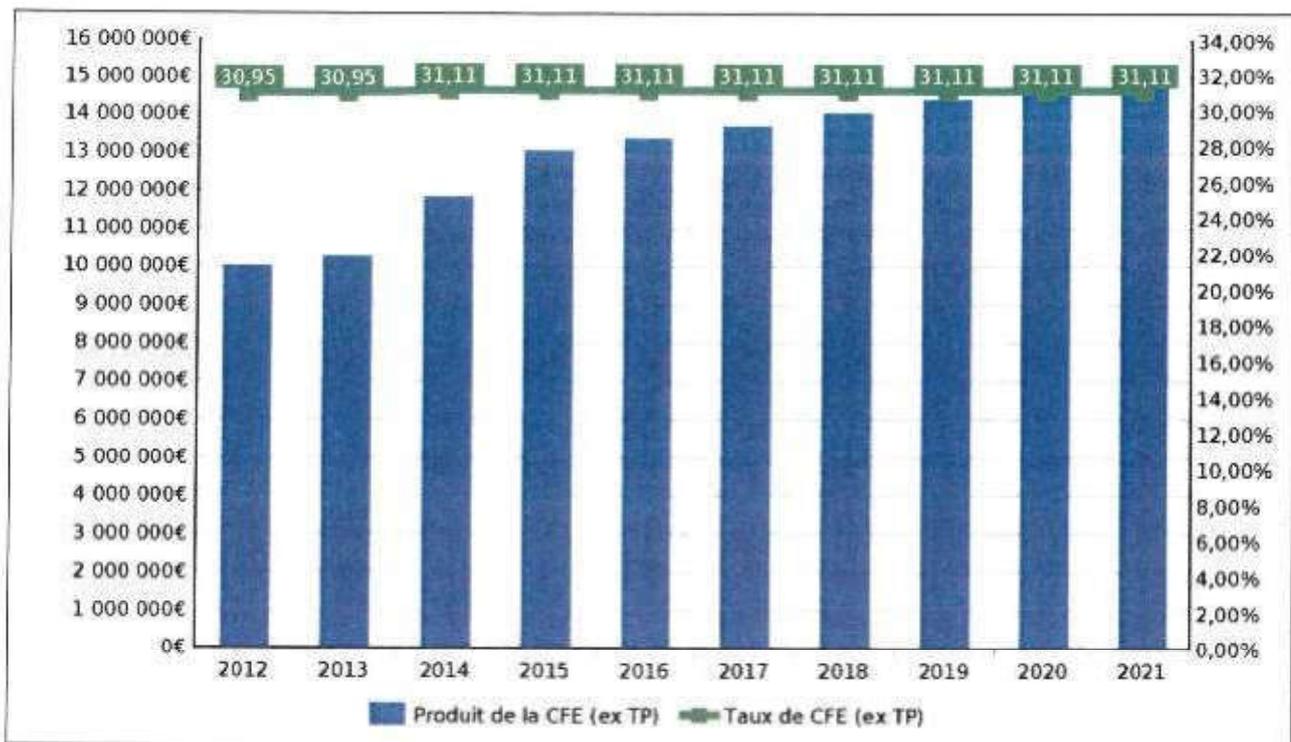


4.2 - Evolution des taux et des produits

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES :

Années	Base cotisation foncière	Evol base CFE	Produit CFE	Evol produit CFE	Taux CFE	Evol taux CFE
2012	32 334 059	7,07 %	10 007 391	7,07 %	30,95 %	0 %
2013	33 158 301	2,55 %	10 262 494	2,55 %	30,95 %	0 %
2014	38 028 288	14,69 %	11 830 600	15,28 %	31,11 %	0,52 %
2015	41 952 000	10,32 %	13 051 267	10,32 %	31,11 %	0 %
2016	43 000 800	2,5 %	13 377 549	2,5 %	31,11 %	0 %
2017	44 075 820	2,5 %	13 711 988	2,5 %	31,11 %	0 %
2018	45 177 716	2,5 %	14 054 787	2,5 %	31,11 %	0 %
2019	46 307 158	2,5 %	14 406 157	2,5 %	31,11 %	0 %
2020	47 464 837	2,5 %	14 766 311	2,5 %	31,11 %	0 %
2021	48 651 458	2,5 %	15 135 469	2,5 %	31,11 %	0 %

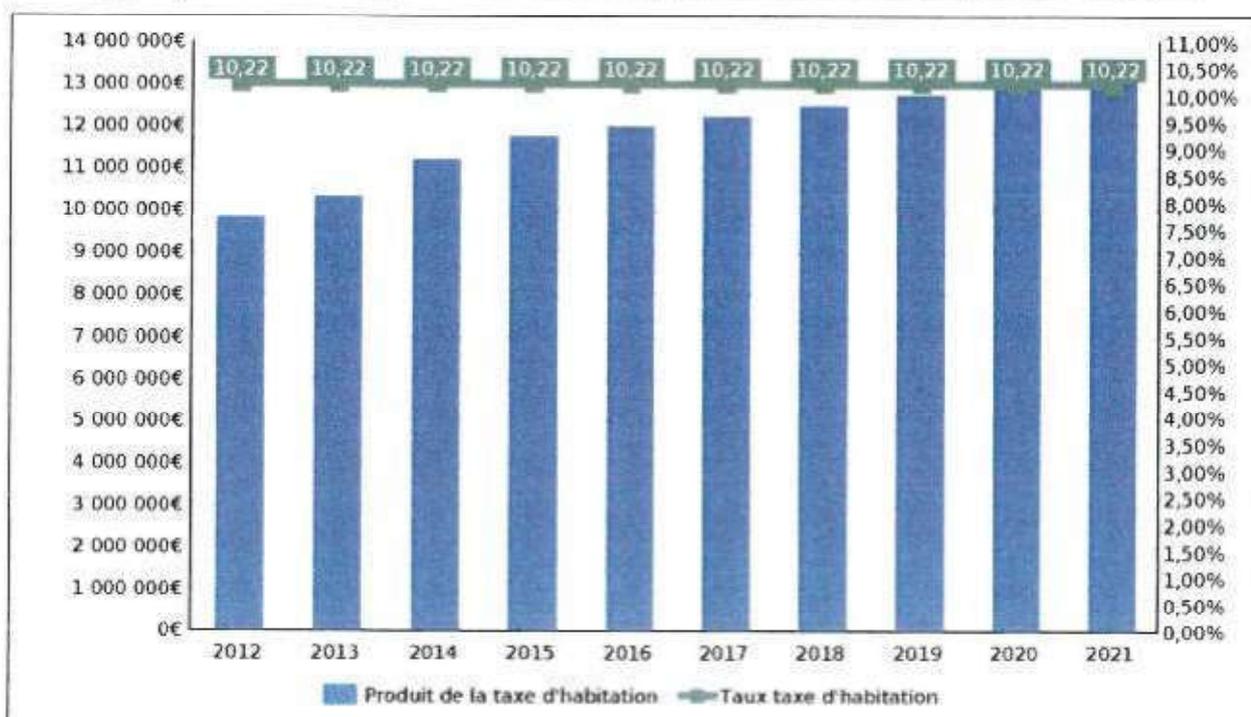
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de cotisation foncière



TAXE D'HABITATION :

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2012	96 198 900	4,26 %	9 831 528	4,26 %	10,22 %	0 %
2013	101 038 970	5,03 %	10 326 183	5,03 %	10,22 %	0 %
2014	109 668 060	8,54 %	11 208 076	8,54 %	10,22 %	0 %
2015	115 147 289	5 %	11 768 053	5 %	10,22 %	0 %
2016	117 450 235	2 %	12 003 414	2 %	10,22 %	0 %
2017	119 799 239	2 %	12 243 482	2 %	10,22 %	0 %
2018	122 195 224	2 %	12 488 352	2 %	10,22 %	0 %
2019	124 639 129	2 %	12 738 119	2 %	10,22 %	0 %
2020	127 131 911	2 %	12 992 881	2 %	10,22 %	0 %
2021	129 674 550	2 %	13 252 739	2 %	10,22 %	0 %

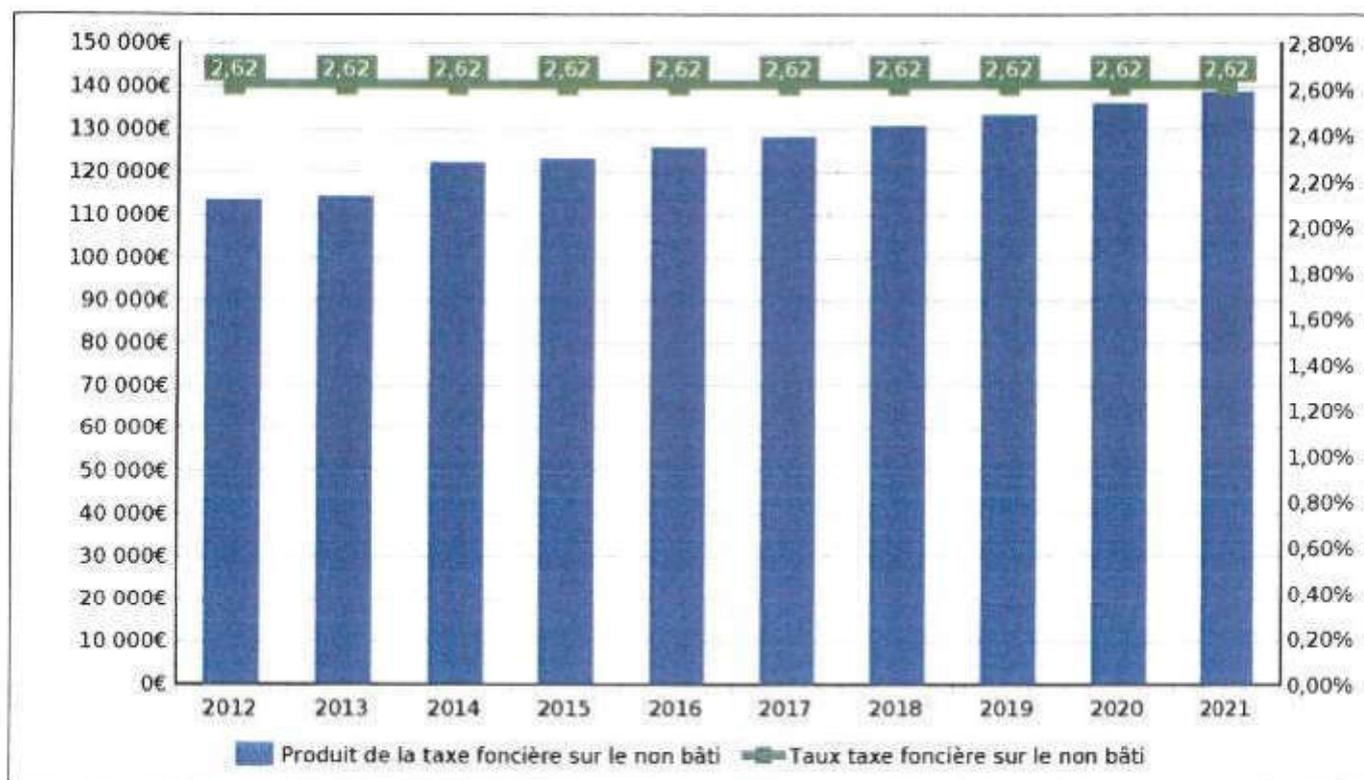
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe d'habitation



TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2012	4 333 314	4,58 %	113 533	4,58 %	2,62 %	0 %
2013	4 359 151	0,6 %	114 210	0,6 %	2,62 %	0 %
2014	4 666 979	7,06 %	122 275	7,06 %	2,62 %	0 %
2015	4 702 137	0,75 %	123 196	0,75 %	2,62 %	0 %
2016	4 796 180	2 %	125 660	2 %	2,62 %	0 %
2017	4 892 103	2 %	128 173	2 %	2,62 %	0 %
2018	4 989 945	2 %	130 737	2 %	2,62 %	0 %
2019	5 089 744	2 %	133 351	2 %	2,62 %	0 %
2020	5 191 539	2 %	136 018	2 %	2,62 %	0 %
2021	5 295 370	2 %	138 739	2 %	2,62 %	0 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties.



5 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

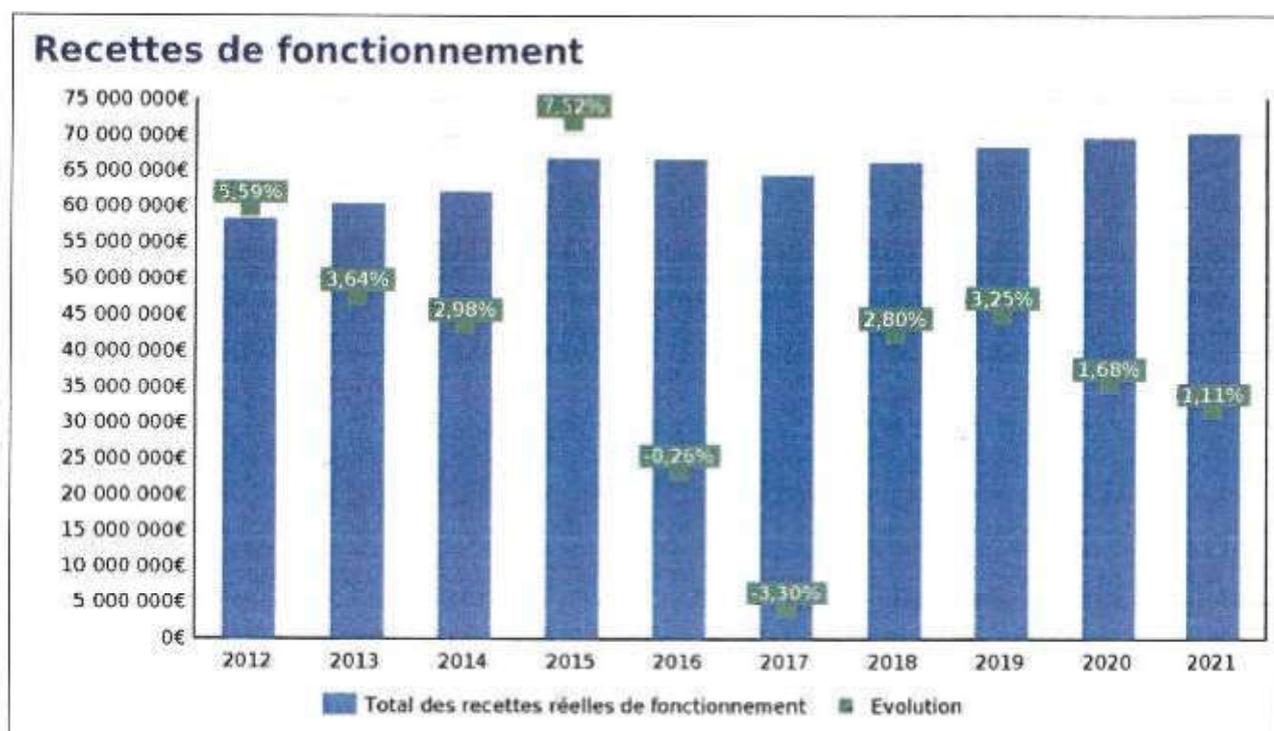
5.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2012	58 199 373	5,59 %	713
2013	60 315 312	3,64 %	739
2014	62 114 960	2,98 %	725
2015	66 788 989	7,52 %	772
2016	66 615 177	-0,26 %	770
2017	64 418 539	-3,3 %	744
2018	66 221 501	2,8 %	765
2019	68 375 631	3,25 %	790
2020	69 524 167	1,68 %	803
2021	70 297 050	1,11 %	812

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	2,12 %	20,79 %



Les principales recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation des entreprises CFE, - si la collectivité la perçoit, hors rôles supplémentaires).

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
20 121 452	20 867 887	23 160 951	25 093 292	25 661 078	26 241 187	26 834 571	27 441 536	28 062 398	28 697 477

Produits de la fiscalité reversée : la fiscalité reversée comprend la part de la CVAE, l'attribution du FNGIR, le produit de la TASCOM et le produit de l'IFER.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
14 044 217	14 515 701	14 749 749	14 979 254	14 976 164	15 087 067	15 200 188	15 315 572	15 433 263	15 553 308

Produits de la fiscalité indirecte : la fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. (Selon la collectivité : la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères...)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
4 650 068	5 466 845	4 297 182	4 284 192	4 444 349	4 826 849	6 029 349	7 231 849	7 614 349	7 726 549

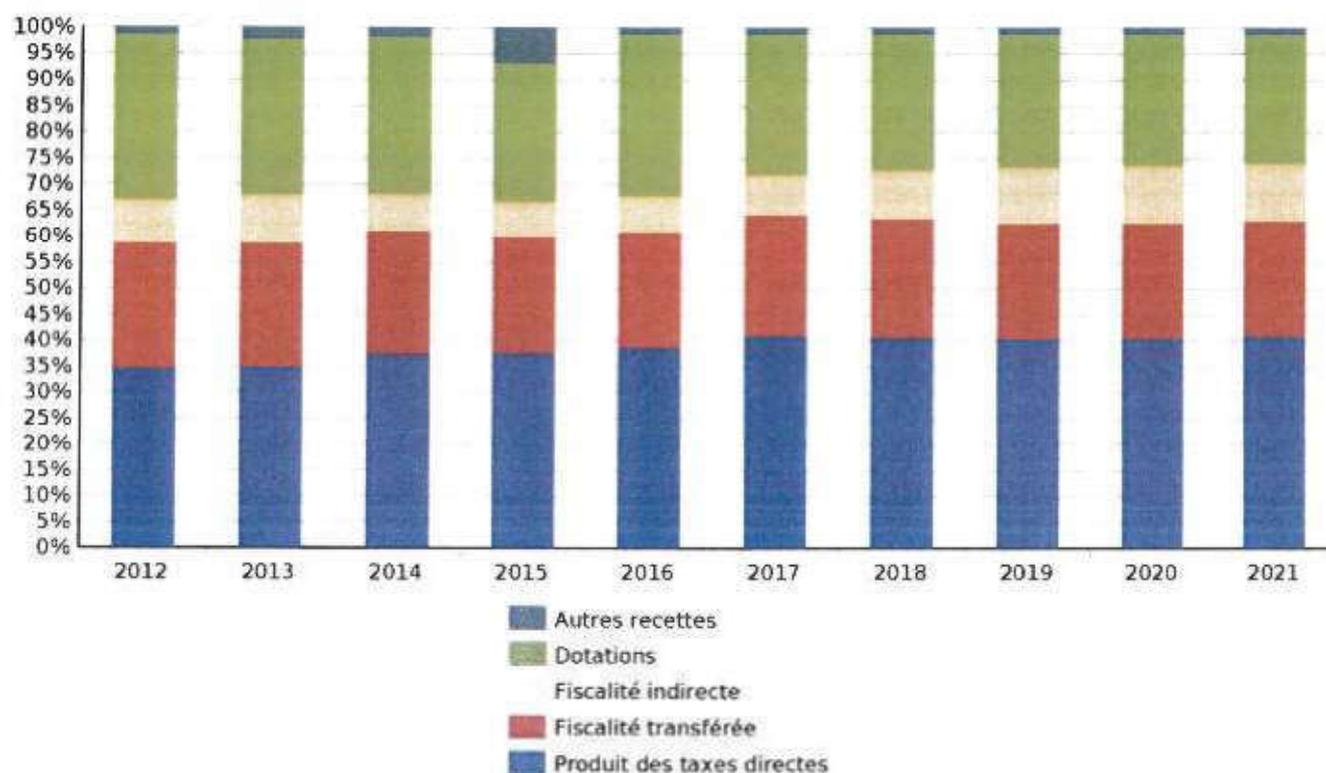
Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DCRTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
18 552 870	18 020 830	18 673 626	17 791 550	20 674 193	17 386 854	17 263 484	17 475 091	17 484 548	17 371 717

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
830 766	1 444 049	1 233 452	4 640 701	859 393	876 581	893 908	911 583	929 610	947 999

Répartition des recettes de fonctionnement



5.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2012	53 953 930	2,11 %	661
2013	55 301 899	2,5 %	678
2014	58 714 440	6,17 %	685
2015	61 555 247	4,84 %	711
2016	64 771 688	5,23 %	749
2017	63 776 923	-1,54 %	737
2018	64 440 839	1,04 %	745
2019	64 994 825	0,86 %	751
2020	65 559 505	0,87 %	758
2021	66 133 241	0,88 %	764

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	2,29 %	22,57 %

Dépenses de fonctionnement



Les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
3 472 188	3 799 908	3 841 953	4 200 000	4 669 000	4 832 415	5 001 550	5 176 604	5 357 785	5 545 307

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
10 195 397	11 415 084	12 791 614	13 854 182	16 849 520	16 937 698	17 275 477	17 619 986	17 971 360	18 329 737

Atténuation de produits : Elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (dont fiscalité transférée).

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
38 173 608	38 096 580	40 208 523	41 469 665	40 376 783	39 375 343	39 375 343	39 375 343	39 375 343	39 375 343

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 437 622	1 422 800	1 250 569	1 377 159	2 061 773	1 700 000	1 734 000	1 768 680	1 804 054	1 840 135

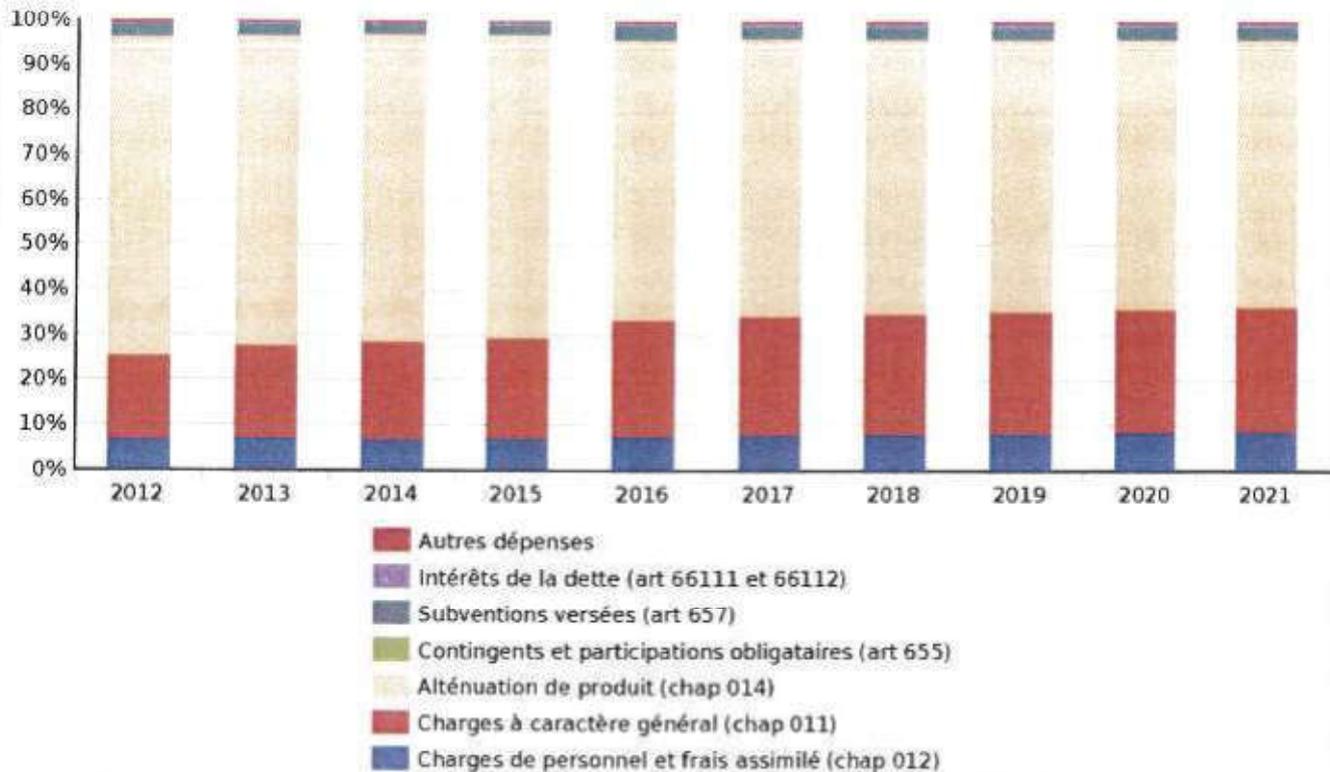
Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
200 953	248 310	267 763	317 535	378 612	488 227	611 230	610 973	607 724	599 479

Autres dépenses : Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65), les autres charges financières (autres articles chap.66), les charges exceptionnelles (chap.67), les dotations aux provisions (chap.68 mvt réel), les dépenses diverses et autres dépenses de fonctionnement et enfin, elles comprennent les charges induites des investissements.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
474 162	319 217	354 017	336 706	436 000	443 240	443 240	443 240	443 240	443 240

Répartition des dépenses de fonctionnement



Indicateur d'évolution de la ressource humaine

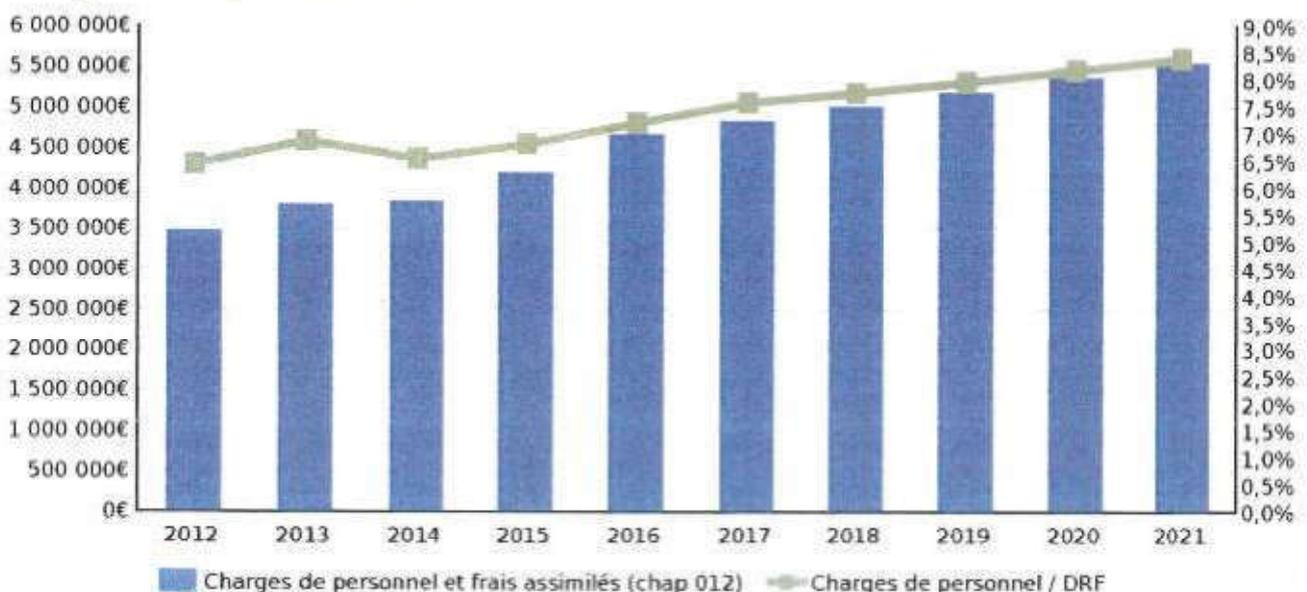
Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
3 472 188	3 799 908	3 841 953	4 200 000	4 669 000	4 832 415	5 001 550	5 176 604	5 357 785	5 545 307

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
6,44 %	6,87 %	6,54 %	6,82 %	7,21 %	7,58 %	7,76 %	7,96 %	8,17 %	8,39 %

Charges de personnel



6 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

6.1 - Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 15,482% avant le 1er Janvier 2014 et devient égal à 15,761% pour 2014. Depuis le 1er janvier 2015 loi de finance l'a revalorisé à 16,404%.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
573 491	470 939	939 660	501 356	1 061 194	1 444 795	986 373	362 282	419 696	316 351

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
2 202 587	2 893 339	3 580 211	1 716 871	5 142 952	6 369 795	7 827 464	2 299 934	2 216 732	1 575 001

Taxe d'urbanisme : Cette recette comprend les taxes suivantes : la taxe locale d'équipement, la taxe du plafond légal de densité...

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021

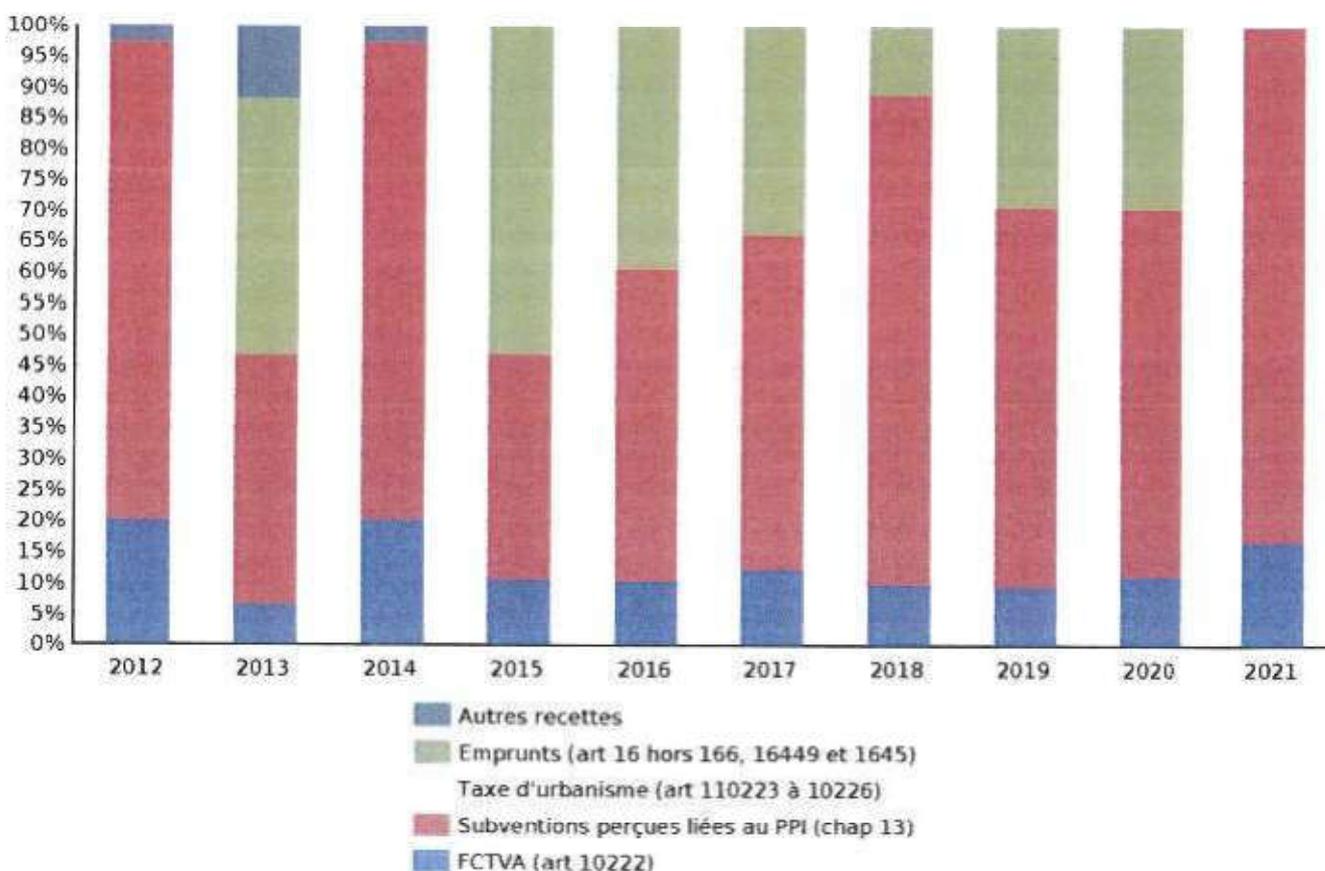
Emprunts : Emprunts réalisés durant la prospective pour financer les investissements

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
0	3 000 000	0	2 500 000	4 000 000	4 000 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	0

Recettes diverses : Elles comprennent notamment les opérations pour compte de tiers, les autres subventions et les mouvements inscrits au 16449.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
79 113	847 832	129 287	0	0	0	0	0	0	-0

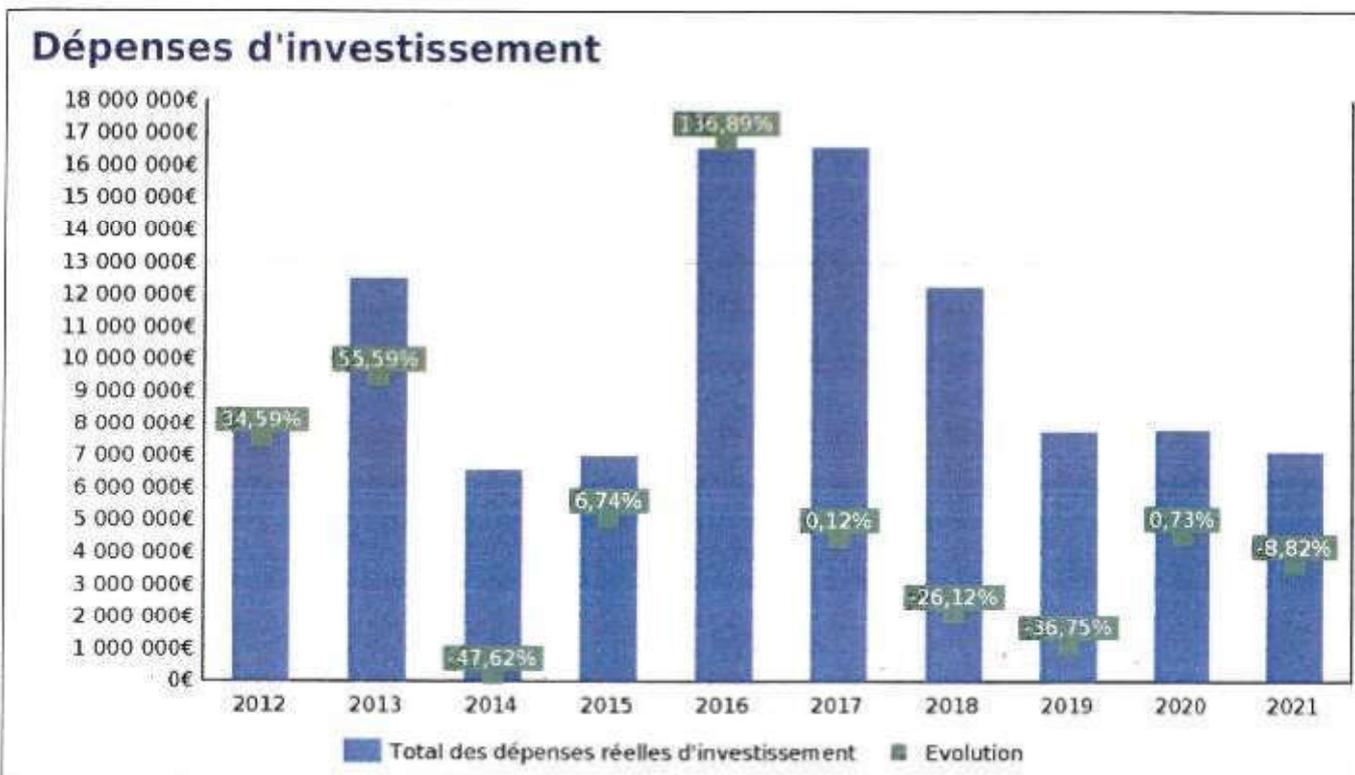
Répartition des recettes d'investissement



6.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2012	8 034 482	34,59 %	98
2013	12 500 874	55,59 %	153
2014	6 548 550	-47,62 %	76
2015	6 990 197	6,74 %	81
2016	16 558 807	136,89 %	191
2017	16 578 643	0,12 %	192
2018	12 247 788	-26,12 %	142
2019	7 746 269	-36,75 %	90
2020	7 802 893	0,73 %	90
2021	7 114 529	-8,82 %	82

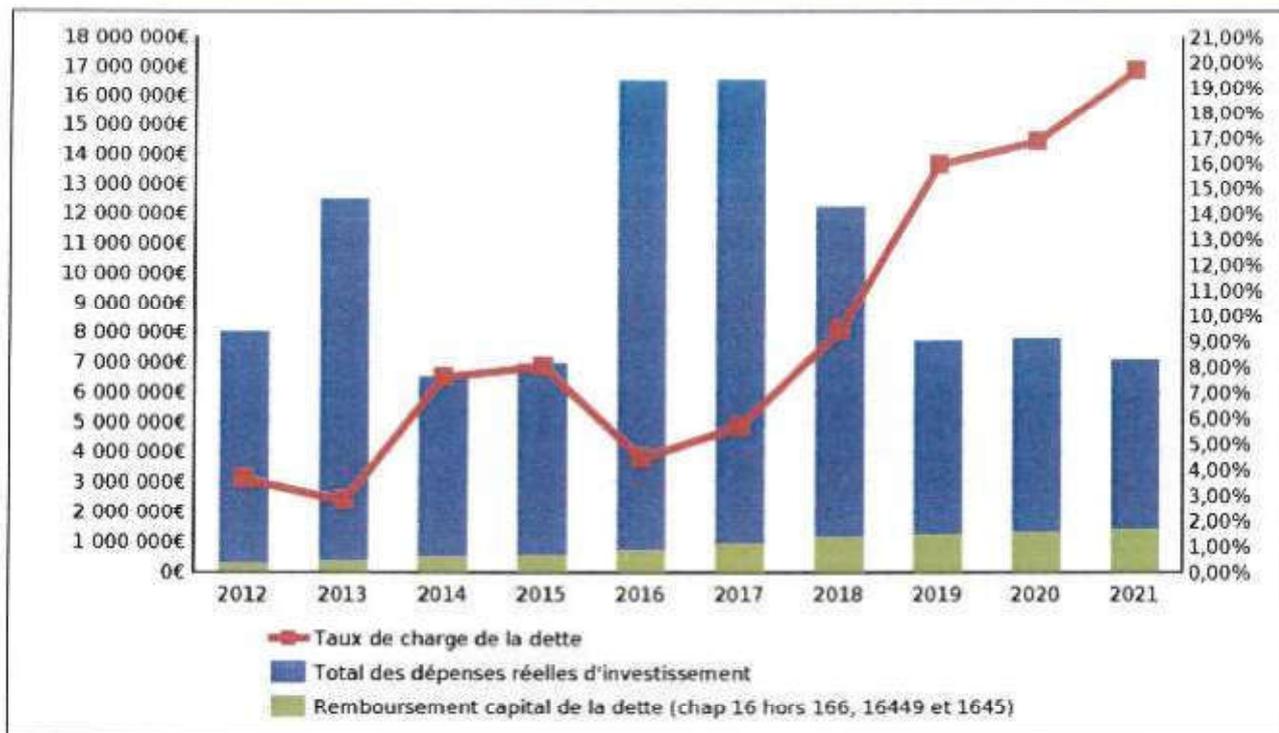


Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette. Les mouvements inscrits au 16449 sont retirés.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2012	8 034 482	291 634	3,63 %
2013	12 500 874	344 440	2,76 %
2014	6 548 550	497 270	7,59 %
2015	6 990 197	561 596	8,03 %
2016	16 558 807	734 326	4,43 %
2017	16 578 643	940 546	5,67 %
2018	12 247 788	1 154 990	9,43 %
2019	7 746 269	1 233 219	15,92 %
2020	7 802 893	1 314 593	16,85 %
2021	7 114 529	1 399 303	19,67 %

Ci-dessous la représentation graphique du remboursement du capital de la dette dans les dépenses d'investissement (échelle de gauche) et le taux de charge du remboursement de la dette (échelle de droite).



7 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

7.1 - Les dépenses prévues au PPI

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
AMEN - Foncier Minimés	0	0	0	0	3 500 000	1 500 000	0	0	0	0	5 000 000
AMEN - Aménagement numérique	0	0	0	0	571 480	854 000	259 000	140 000	140 000	140 000	2 104 480
AMEN - Acquisitions foncières	0	0	0	0	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	4 200 000
CUL - Conservatoire de Saint-Martin-de-Crau	0	0	0	0	42 000	210 000	0	0	0	0	252 000
CUL - Conservatoire de musique Arles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000	70 000
CUL - Divers conservatoire	0	0	0	0	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	210 000
CUL - Ecole nationale supérieure de la photographie	0	0	0	0	333 333	333 333	333 333	0	0	0	999 999
DIV - Gemapi autres travaux	0	0	0	0	0	0	350 000	350 000	350 000	350 000	1 400 000
DIV - Gemapi travaux Symadrem	0	0	0	0	922 725	561 807	685 465	1 190 000	1 190 000	1 190 000	5 739 997
DIV - Divers	0	0	0	0	650 300	350 000	350 000	700 000	1 050 000	1 050 000	4 150 300
ECO - Giratoire Carnes ZI Bois de Leuze	0	0	0	0	21 000	189 000	0	0	0	0	210 000
ECO - Parking gare Ecopole	0	0	0	0	0	210 000	0	0	0	0	210 000
ECO - Liaison Roland Garros-Chamson ZI Nord	0	0	0	0	84 000	0	0	0	0	0	84 000
ECO - Requalification Cabrau	0	0	0	0	117 600	126 000	0	0	0	0	243 600
ECO - Requalification Fourchon - voirie	0	0	0	0	119 000	0	0	0	0	0	119 000

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
ECO - Requalification rue Marie Curie ZI Bois de Leuze	0	0	0	0	96 600	96 600	0	0	0	0	193 200
ECO - Requalification rue Papin ZI Bois de Leuze	0	0	0	0	0	0	332 500	0	0	0	332 500
ECO - Hôtel d'entreprises	0	0	0	0	0	168 000	1 932 000	0	0	0	2 100 000
ECO - Fisac Crau Montagnette	0	0	0	0	139 342	0	0	0	0	0	139 342
ECO - Liaison Gallilée Rainard ZI Nord	0	0	0	0	0	470 400	0	0	0	0	470 400
ECO - RN113 - pont des morts Saint-Martin	0	0	0	0	0	420 000	0	0	0	0	420 000
ECO - Plate forme multimodale Ecopole	0	0	0	0	105 000	840 000	1 680 000	0	0	0	2 625 000
ECO - La Thominière défense incendie	0	0	0	0	210 000	0	0	0	0	0	210 000
ECO - Fisac Arles Zus	0	0	0	0	115 296	28 449	0	0	0	0	143 745
ECO - Fisac Arles quartiers villages	0	0	0	0	185 851	117 431	0	0	0	0	303 282
ECO - Fisac Arles centre	0	0	0	0	150 000	120 000	75 000	30 000	0	0	375 000
ECO - Désenclavement port fluvial - franchissement voie ferrée	0	0	0	0	2 800 000	3 876 077	0	0	0	0	6 676 077
ECO - Requalification village d'entreprises	0	0	0	0	203 000	175 000	0	0	0	0	378 000
ECO - Fisac Tarascon	0	0	0	0	80 000	50 000	59 000	0	0	0	189 000
ECO - Extension ZI Saint-Martin	0	0	0	0	350 000	0	0	0	0	0	350 000
ECO - Requalification Roubian	0	0	0	0	574 000	560 000	0	700 000	0	0	1 834 000
ECO - Travaux divers zones	0	0	0	0	520 240	381 500	353 500	262 500	262 500	262 500	2 042 740
HAB - Divers habitat	0	0	0	0	46 900	0	0	0	0	0	46 900
HAB PV - PNRU Barriol	0	0	0	0	0	280 000	280 000	280 000	280 000	280 000	1 400 000
HAB PV - PNRU CH Ferrages	0	0	0	0	0	280 000	280 000	280 000	280 000	280 000	1 400 000
HAB - Aire d'accueil des gens du voyage Arles	0	0	0	0	21 000	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	91 000
HAB - Aire d'accueil des gens du voyage Tarascon	0	0	0	0	0	0	0	0	700 000	0	700 000
HAB - Aire d'accueil des gens du voyage Saint-Martin	0	0	0	0	35 000	0	700 000	0	0	0	735 000
HAB - Terrains familiaux	0	0	0	0	70 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	105 000
HAB - Aide à la pierre ACCM	0	0	0	0	588 000	490 000	490 000	490 000	490 000	490 000	3 038 000
HAB - Aide à la pierre Etat	0	0	0	0	1 009 044	560 000	560 000	560 000	560 000	560 000	3 809 044
HAB - OPAH	0	0	0	0	751 310	724 500	707 000	564 550	219 800	0	2 967 160
PV - Investissement QPV	0	0	0	0	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	420 000
Programme 2015	0	0	0	6 428 601	0	0	0	0	0	0	6 428 601
TRA - Site propre	0	0	0	0	70 000	350 000	350 000	0	0	0	770 000
TRA - Transport divers	0	0	0	0	117 460	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	467 460
TRA - Accessibilité points d'arrêt	0	0	0	0	420 000	420 000	420 000	70 000	70 000	70 000	1 470 000
Total	0	0	0	6 428 601	15 824 481	15 638 097	11 092 798	6 513 050	6 488 300	5 638 500	67 623 827

7.2 - Les financeurs du PPI

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Autre	0	0	0	1 716 871	668 989	2 036 151	5 802 506	1 200 309	1 645 065	1 003 334	14 073 225
CG	0	0	0	0	1 407 372	1 536 439	126 000	408 333	0	0	3 478 144
CG CDDA	0	0	0	0	255 360	695 100	813 750	0	0	0	1 764 210
CR	0	0	0	0	948 868	1 363 772	350 000	0	0	0	2 662 640
ETAT	0	0	0	0	1 322 825	610 000	606 875	679 625	560 000	560 000	4 339 325
PVR	0	0	0	0	457 871	0	0	0	0	0	457 871
Remb TVA	0	0	0	0	81 667	128 333	128 333	11 667	11 667	11 667	373 334
Union européenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	1 716 871	5 142 952	6 369 795	7 827 464	2 299 934	2 216 732	1 575 001	27 148 749

7.3 - Le coût net annuel

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Programmes (a)	0	0	0	6 428 601	15 824 481	15 638 097	11 092 798	6 513 050	6 488 300	5 638 500	67 623 827
Financeurs (b)	0	0	0	1 716 871	5 142 952	6 369 795	7 827 464	2 299 934	2 216 732	1 575 001	27 148 749
Total (a-b)	0	0	0	4 711 730	10 681 529	9 268 302	3 265 334	4 213 116	4 271 568	4 063 499	40 475 078

8 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Programmes (a)	0	0	0	6 428 601	15 824 481	15 638 097	11 092 798	6 513 050	6 488 300	5 638 500	67 623 827

L'épargne de la collectivité

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	4 245 443	5 013 413	3 266 860	5 233 742	1 843 489	641 616	1 780 662	3 380 805	3 964 662	4 163 809
Remboursement capital de la dette	291 634	344 440	497 270	561 596	734 326	940 546	1 154 990	1 233 219	1 314 593	1 399 303
Epargne nette	3 953 809	4 668 973	2 769 590	4 672 146	1 109 163	-298 930	625 671	2 147 586	2 650 069	2 764 507

Le financement

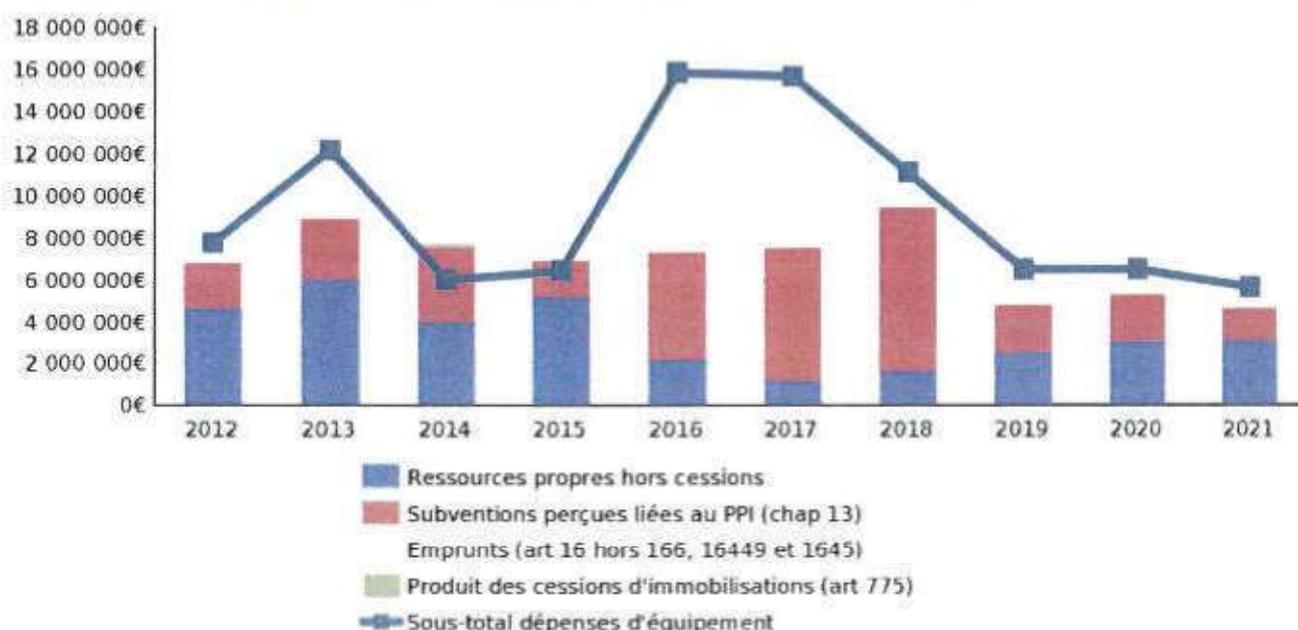
Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne nette (a)	3 953 809	4 668 973	2 769 590	4 672 146	1 109 163	-298 930	625 671	2 147 586	2 650 069	2 764 507
FCTVA (b)	573 491	470 939	939 660	501 356	1 081 194	1 444 795	986 373	362 282	419 696	316 351
Autres recettes (c)	79 113	847 832	129 287	0	0	0	0	0	0	0
Produit de cessions (d)	0	0	133 660	0	0	0	0	0	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	4 606 413	5 987 745	3 972 197	5 173 502	2 170 357	1 145 865	1 612 044	2 509 869	3 069 766	3 080 858
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	2 202 587	2 893 339	3 580 211	1 716 871	5 142 952	6 369 795	7 827 464	2 299 934	2 216 732	1 575 001
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	3 000 000	0	2 500 000	4 000 000	4 000 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	0
Financement total h = (e+f+g)	6 809 000	11 881 084	7 552 409	9 390 373	11 313 309	11 515 660	10 539 508	5 909 803	6 386 498	4 655 859

Résultat de l'exercice	-933 848	-275 350	1 501 129	2 961 772	-4 511 171	-4 122 437	-553 290	-603 246	-101 803	-1 059 367
------------------------	----------	----------	-----------	-----------	------------	------------	----------	----------	----------	------------

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

Répartition du financement de l'investissement



9 - LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio 1	661	678	685	711	749	737	745	751	758	764
Ratio 2	247	263	272	331	297	303	310	317	324	332
Ratio 3	713	739	725	772	770	744	765	790	803	812
Ratio 4	65	134	46	74	146	153	102	56	60	53
Ratio 5	53	49	76	110	148	183	182	181	178	162
Ratio 6	124	122	118	108	101	93	92	94	95	93
Ratio 7	6,44 %	6,87 %	6,54 %	6,82 %	7,21 %	7,58 %	7,76 %	7,96 %	8,17 %	8,39 %
Ratio 9	93,21 %	92,26 %	95,33 %	93 %	98,33 %	100,46 %	99,06 %	96,86 %	96,19 %	96,07 %
Ratio 10	9,06 %	18,14 %	6,39 %	9,63 %	18,93 %	20,51 %	13,39 %	7,12 %	7,51 %	6,53 %
Ratio 11	7,45 %	11,59 %	10,46 %	10,51 %	19,19 %	24,6 %	23,84 %	22,9 %	22,21 %	19,98 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Ce document a été préparé par le Service des Finances de la CA Arles Crau Camargue Montagnette en collaboration avec les services de l'Administration départementale des finances. Les données financières sont issues des comptes de la CA Arles Crau Camargue Montagnette et des comptes de la CA Arles Crau Camargue Montagnette. Les données financières sont issues des comptes de la CA Arles Crau Camargue Montagnette et des comptes de la CA Arles Crau Camargue Montagnette. Les données financières sont issues des comptes de la CA Arles Crau Camargue Montagnette et des comptes de la CA Arles Crau Camargue Montagnette.

10 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT ET SON FINANCEMENT

11.1 - Les dépenses prévues au PPI

Taux de réalisation : 70%

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
ACCM - Investissement 2015	0	0	0	6 174 583	0	0	0	0	0	0	6 174 583
ARL - Avance forfaitaire marchés	0	0	0	0	80 000	0	0	0	0	0	80 000
ARL - Extensions Pont de Crau	0	0	0	0	480 000	0	480 000	0	480 000	0	1 440 000
ARL - Extensions diverses	0	0	0	0	0	0	0	160 000	160 000	160 000	480 000
ARL - Gimeaux tête de Camargue	0	0	0	0	40 000	320 000	0	320 000	0	320 000	1 000 000
ARL - PR Roquette	0	0	0	0	32 000	240 000	0	0	0	0	272 000
ARL - Parc des ateliers	0	0	0	0	600 000	0	0	0	0	0	600 000
ARL - Rue Jacquemin	0	0	0	0	16 000	0	0	0	0	0	16 000
ARL - Rue de l'amphithéâtre	0	0	0	0	80 000	0	0	0	0	0	80 000
ARL - Rue férigoules	0	0	0	0	16 000	176 000	0	0	0	0	192 000
ARL - Step Albaron	0	0	0	0	0	0	56 000	720 000	0	0	776 000
ARL - Step Mas Thibert stockage boues	0	0	0	0	0	32 000	320 000	0	0	0	352 000
ARL - Travaux suite à schéma	0	0	0	0	0	0	0	160 000	160 000	160 000	480 000
ARL - Travaux sur réseaux Arles	0	0	0	0	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 400 000
ARL - Trinquetaille renforcement	0	0	0	0	0	180 000	180 000	0	0	0	360 000
BOU - Avances forfaitaires Boulbon	0	0	0	0	16 000	0	0	0	0	0	16 000
BOU - Chemin du breuil	0	0	0	0	0	48 000	120 000	0	0	0	168 000
BOU - Hameau du pigeonier	0	0	0	0	0	0	0	120 000	0	0	120 000
BOU - Place Leontin Pissantour	0	0	0	0	80 000	176 000	0	0	0	0	256 000
BOU - Rue de l'enclos	0	0	0	0	0	48 000	0	0	0	0	48 000
BOU - Rue de l'église	0	0	0	0	40 000	0	0	0	0	0	40 000
BOU - Rue des cadés	0	0	0	0	32 000	0	0	0	0	0	32 000
BOU - Schéma directeur assainissement Boulbon	0	0	0	0	0	24 000	0	0	0	0	24 000
BOU - Travaux sur réseaux Boulbon	0	0	0	0	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	48 000
SIE - La Thominière	0	0	0	0	68 000	0	0	0	0	0	68 000
SIE - Transfert Step Roubian	0	0	0	0	320 000	40 000	0	0	0	0	360 000
SIE - ZI Bois de Leuze	0	0	0	0	16 000	0	0	0	0	0	16 000
SMC - Avances forfaitaires SMC	0	0	0	0	64 000	0	0	0	0	0	64 000
SMC - Chemin Daudet	0	0	0	0	24 000	0	48 000	0	0	0	72 000
SMC - Quartier Boussard	0	0	0	0	120 000	0	0	0	0	0	120 000
SMC - Quartier Mas Planton	0	0	0	0	80 000	240 000	240 000	240 000	0	0	800 000
SMC - Quartier camping Chapelette	0	0	0	0	16 000	0	0	0	0	0	16 000
SMC - Raccordement gendarmerie	0	0	0	0	0	80 000	0	0	0	0	80 000
SMC - Step ville	0	0	0	0	16 000	0	0	0	0	0	16 000
SMC - Travaux sur réseaux SMC	0	0	0	0	40 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	440 000
SMM - Avances forfaitaires SMM	0	0	0	0	80 000	0	0	0	0	0	80 000

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
SMM - Quartier Impériaux	0	0	0	0	480 000	160 000	0	0	0	0	640 000
SMM - Step ville SMM	0	0	0	0	544 000	3 760 000	1 280 000	0	0	0	5 584 000
SMM - Travaux sur réseaux SMM	0	0	0	0	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	96 000
TAR - Avances forfaitaires Tar	0	0	0	0	160 000	0	0	0	0	0	160 000
TAR - Gambetta Platane Viaduc	0	0	0	0	0	144 000	0	0	0	0	144 000
TAR - Place Verdun	0	0	0	0	0	120 000	0	0	0	0	120 000
TAR - Quartier des écoles	0	0	0	0	80 000	240 000	160 000	0	0	0	480 000
TAR - Route Souspiron	0	0	0	0	400 000	0	0	0	0	0	400 000
TAR - Route de St-Rémy	0	0	0	0	0	0	208 000	0	0	0	208 000
TAR - Rue St-Georges	0	0	0	0	0	0	200 000	0	0	0	200 000
TAR - Rue de la révolution	0	0	0	0	48 000	176 000	0	0	0	0	224 000
TAR - Transfert Roubian Radoubs	0	0	0	0	720 000	40 000	0	0	0	0	760 000
TAR - Travaux suite à schéma Tar	0	0	0	0	0	0	280 000	280 000	280 000	280 000	1 120 000
TAR - Travaux sur réseaux	0	0	0	0	24 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	424 000
Total	0	0	0	6 174 583	5 236 000	6 828 000	4 156 000	2 584 000	1 664 000	1 504 000	28 146 583

11.2 - Les financeurs du PPI

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Agence de l'eau	0	0	0	0	62 430	683 534	316 876	156 666	36 666	36 666	1 292 838
Autre	0	0	0	2 560 555	400 000	0	0	0	249 333	222 667	3 432 555
CG	0	0	0	0	898 247	1 160 216	359 591	120 000	0	0	2 538 054
CG CDDA	0	0	0	0	240 000	459 200	222 000	72 000	0	0	993 200
CR	0	0	0	0	37 877	261 799	89 123	0	0	0	388 799
Remb TVA	0	0	0	0	819 333	1 138 001	656 666	430 666	277 333	250 666	3 572 665
Total	0	0	0	2 560 555	2 457 887	3 702 750	1 644 256	779 332	563 332	509 999	12 218 111

11.3 - Le coût net annuel

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Programmes (a)	0	0	0	6 174 583	5 236 000	6 828 000	4 156 000	2 584 000	1 664 000	1 504 000	28 146 583
Financeurs (b)	0	0	0	2 560 555	2 457 887	3 702 750	1 644 256	779 332	563 332	509 999	12 218 111
Total (a-b)	0	0	0	3 614 028	2 778 113	3 125 250	2 511 744	1 804 668	1 100 668	994 001	15 928 472

11 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET DE L'EAU ET SON FINANCEMENT

12.1 - Les dépenses prévues au PPI

Taux de réalisation : 70%

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
ACCM - Investissement 2015 eau	0	0	0	2 371 668	0	0	0	0	0	0	2 371 668
ARL - Avances forfaitaires	0	0	0	0	120 000	0	0	0	0	0	120 000
ARL - Extension Camargue ND d'amour	0	0	0	0	0	134 400	0	0	0	0	134 400
ARL - Extension Camargue maillage trésorière	0	0	0	0	0	152 000	0	0	0	0	152 000
ARL - Extension Crau Mas de l'Illon	0	0	0	0	403 200	0	0	0	0	0	403 200
ARL - Extension Figares Mas de Vigne	0	0	0	0	0	0	240 000	0	0	0	240 000
ARL - Extension Mas Thibert chemin des marais	0	0	0	0	296 000	0	0	0	0	0	296 000
ARL - Extension le Paty vers SMM	0	0	0	0	0	288 000	0	0	0	0	288 000
ARL - Extensions diverses Arles	0	0	0	0	0	0	400 000	400 000	400 000	400 000	1 600 000
ARL - Maillage Albaron	0	0	0	0	0	200 000	0	0	0	0	200 000
ARL - Montmajour Abbaye extension	0	0	0	0	40 000	0	0	0	0	0	40 000
ARL - Parc des ateliers	0	0	0	0	520 000	0	0	0	0	0	520 000
ARL - Réservoir Balarin rénovation	0	0	0	0	200 000	0	0	0	0	0	200 000
ARL - Travaux sur réseaux	0	0	0	0	480 000	480 000	480 000	480 000	480 000	480 000	2 880 000
BOU - Autres travaux divers	0	0	0	0	8 000	8 000	8 000	16 000	16 000	16 000	72 000
BOU - Avances forfaitaires	0	0	0	0	8 000	0	0	0	0	0	8 000
BOU - La Clastre	0	0	0	0	16 000	0	0	0	0	0	16 000
BOU - Place Léontin	0	0	0	0	48 000	48 000	0	0	0	0	96 000
BOU - Rue de l'église	0	0	0	0	32 000	0	0	0	0	0	32 000
BOU - Rue des cades	0	0	0	0	28 000	0	0	0	0	0	28 000
BOU - Rue enclos	0	0	0	0	0	32 000	0	0	0	0	32 000
BOU - Surpresseur quartier les Bouïsses	0	0	0	0	0	57 600	192 000	0	0	0	249 600
SIE - Etude interconnexion Arles Tarascon	0	0	0	0	0	80 000	0	0	0	0	80 000
SIE - Extension ZI vers St-Hippolyte	0	0	0	0	40 000	0	0	0	0	0	40 000
SIE - La Thominière SMC	0	0	0	0	88 000	0	0	0	0	0	88 000
SIE - Rue des Bergers à St Martin	0	0	0	0	0	64 000	0	0	0	0	64 000
SIE - Schéma directeur / économies AEP	0	0	0	0	0	160 000	0	0	0	0	160 000
SMC - Autres travaux divers	0	0	0	0	80 000	80 000	80 000	80 000	120 000	120 000	560 000
SMC - Avenue Daudet	0	0	0	0	40 000	0	160 000	0	0	0	200 000
SMC - Quartier Mas Planton	0	0	0	0	80 000	200 000	0	200 000	0	120 000	600 000
SMC - Raccordement gendarmerie	0	0	0	0	0	40 000	0	0	0	0	40 000
SMC Quartier Boussard	0	0	0	0	40 000	0	0	0	0	0	40 000
SMM - Château d'Astouin	0	0	0	0	0	96 000	0	0	0	0	96 000
SMM - Protection captage Senebiers	0	0	0	0	32 000	0	0	0	0	0	32 000
SMM - Quartier Impériaux	0	0	0	0	184 000	40 000	0	0	0	0	224 000
SMM - Sécurisation ressource	0	0	0	0	80 000	200 000	0	600 000	400 000	0	1 280 000

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
SMM - Travaux sur réseaux	0	0	0	0	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	96 000
SPM - Travaux sur réseaux	0	0	0	0	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	24 000
TAR - Gambetta Platanes Viaduc	0	0	0	0	40 000	0	0	0	0	0	40 000
TAR - Mise en conformité compteurs	0	0	0	0	96 000	0	0	0	0	0	96 000
TAR - Prolétariat - Mauléon - Acqueduc - Gambetta	0	0	0	0	0	24 000	0	0	0	0	24 000
TAR - Protection captage Roubian	0	0	0	0	8 000	232 000	0	0	0	0	240 000
TAR - Route d'Avignon 3ème tranche	0	0	0	0	0	0	140 000	0	0	0	140 000
TAR - Route de Souspiron	0	0	0	0	24 000	0	0	0	0	0	24 000
TAR - Route de St-Rémy	0	0	0	0	0	0	40 000	0	0	0	40 000
TAR - Rue St-Georges	0	0	0	0	0	0	100 000	0	0	0	100 000
TAR - Rue de la révolution	0	0	0	0	0	96 000	0	0	0	0	96 000
TAR - Transfert Roubian Radoubs	0	0	0	0	64 000	16 000	0	0	0	0	80 000
TAR - Travaux sur réseaux	0	0	0	0	40 000	40 000	40 000	120 000	120 000	120 000	480 000
Total	0	0	0	2 371 668	3 155 200	2 788 000	1 900 000	1 916 000	1 556 000	1 276 000	14 962 868

12.2 - Les financeurs du PPI

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Agence de l'eau	0	0	0	0	89 999	263 333	0	333 333	166 667	0	853 332
Autre	0	0	0	522 100	128 000	0	0	170 001	190 001	212 668	1 222 770
CG	0	0	0	0	248 533	33 333	0	100 000	66 667	0	448 533
CG CDDA	0	0	0	0	189 600	69 600	48 000	0	0	0	307 200
Remb TVA	0	0	0	0	504 535	464 668	316 667	319 335	259 334	212 668	2 077 207
Total	0	0	0	522 100	1 160 667	830 934	364 667	922 669	682 669	425 336	4 909 042

12.3 - Le coût net annuel

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Programmes (a)	0	0	0	2 371 668	3 155 200	2 788 000	1 900 000	1 916 000	1 556 000	1 276 000	14 962 868
Financeurs (b)	0	0	0	522 100	1 160 667	830 934	364 667	922 669	682 669	425 336	4 909 042
Total (a-b)	0	0	0	1 849 568	1 994 533	1 957 066	1 535 333	993 331	873 331	850 664	10 053 826

AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Autorisations de programme en cours

Institué de l'autorisation de programme (AP)	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement du réseau AEP et pose de bornes pour la fibre optique sur le quartier des Inpériaux aux Saintes Maries de la Mer	1 820 000					0	780 000	760 000	380 000				
Budget principal	60 000												
Budget annexe de l'eau	360 000						20 000	20 000					
Budget annexe de l'assainissement	1 400 000						260 000	140 000	60 000				
Reconstruction de la station d'épuration des Saintes Maries de la Mer	7 440 000					0	600 000	600 000	200 000				
Budget principal	7 350 000						370 000	710 000	4 730 000				
Budget annexe de l'assainissement	90 000						370 000	690 000	4 700 000	1 500 000			
Désenclavement du port fluvial - franchissement de la voie ferrée à Arles (Budget principal)	9 874 686					97 639	4 239 795	5 537 254					
Budget principal	1 975 625					0	561 530	1 868 105	0				
Budget annexe de l'eau	40 000						70 000	20 000					
Budget annexe de l'assainissement	120 000						63 002	56 938					
Aides à la pierre - Crédits délégués de l'Etat	1 765 625						478 458	1 287 167					
AP 2010	5 584 602		214 887	948 736	202 031	343 518	1 525 384	1 341 491	658 455	350 000	0	0	0
AP 2011	1 109 360		77 150	536 558	30 788	88 260	148 364	237 220					
AP 2012	1 899 742		142 837	412 178	171 243	103 908	614 315	344 115	111 126				
AP 2013	475 500					79 200	207 390	143 610	48 500				
AP 2014	543 000					72 190	271 500	108 600	90 770				
AP 2015	557 000						187 795	307 946	61 259				
Aides à la pierre - Fonds propres ACCM	1 000 000						100 000	200 000	350 000				
AP 2011	3 498 300												
AP 2012	870 000			222 500	107 000	344 000	22 500	174 000					
AP 2013	361 000				34 500	114 500	102 500	109 500					
AP 2014	509 400				221 600	217 200	88 600	82 000					
AP 2015	604 900						102 500	76 000	266 400				
Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH n°1) - subventions aux particuliers (Budget principal)	3 203 352		114 272	284 206	361 483	250 309	171 037	1 035 000	1 035 000				
Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH n°2) - subventions aux particuliers (Budget principal)	5 175 000	2 046				189 841	671 000	1 035 000	1 035 000	1 030 000	806 500	427 559	

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Autorisations d'engagement en cours

Institué de l'autorisation d'engagement (AE)	Montant de l'AE	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Mission de suivi et d'animation de dispositif de mise en oeuvre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH n°2)	627 900				51 901	119 261	125 580	125 580	125 580	79 999			